

Évaluation Indépendante du Programme Education -Programme de
Coopération 2018-2022 UNICEF Djibouti

Rapport d'évaluation

Commanditaire

UNICEF- Djibouti

Période de l'évaluation :

Mars 2020 – Janvier 2021

Evaluateur :

ZIDA Yemdaogo, Consultant international

Janvier 2021

REMERCIEMENTS

Ce rapport d'évaluation à mi-parcours du volet Education du programme Education du programme de coopération UNICEF–Djibouti 2018-2022 est le fruit d'un exercice participatif, mené en collaboration avec les responsables du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP), du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF), de l'UNICEF, des autres partenaires de l'Education et les populations bénéficiaires (parents d'élèves, élèves, enseignants) en République de Djibouti.

L'évaluateur a bénéficié des contributions de l'ensemble de ces acteurs durant tout le processus, ainsi que de l'appui des responsables des services déconcentrés de l'éducation, des Directeurs d'écoles, des enseignants, des membres des Associations de Parents d'Elèves (APE) et des élèves des écoles primaires et des collèges visités.

Nous voudrions remercier ici tous les responsables de ces structures ainsi que les populations pour leurs soutiens multiformes depuis la phase de préparation jusqu'à la rédaction du rapport.

Les remerciements vont tout particulièrement :

Au Directeur Général de l'Administration du ministère l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, Président du Comité de Pilotage et ses collaborateurs ;

A la Directrice de la Famille au ministère de la femme et de la famille et ses collaborateurs ;

Aux Directions centrales du ministère l'Education Nationale et de la Formation (DGE, Direction de la planification) ;

A la Directrice du CFEEF et ses collaborateurs ;

Au Directeur du CRIPEN et ses collaborateurs ;

Au Directeur des Régions du MENFOP ;

Au Directeur de la Scolarité & Ressources Pédagogiques au CFEEF ;

Aux Services régionaux de l'Education les écoles primaires et des collèges visités à Djibouti ville, Arta, Obock, Tadjourah, Ali-Sabieh et Dikhil ;

A la Représentante de l'UNICEF, à son Adjointe et à leurs collaborateurs ;

A Responsable de la section S&E de l'UNICEF, Gestionnaire de cette évaluation et ses collaborateurs ;

A l'Equipe de la section Education de l'UNICEF ;

Aux sections en charge du C4D, ICT, de l'administration et de la sécurité à l'UNICEF ;

Aux représentations des PTF en particulier le PAM, l'USAID et FHI360 ;

Aux Responsables du programme LEC à Djibouti et à Tadjourah.

Table de Matières

Table de Matières	3
Liste des figures	5
Liste des tableaux	5
Abréviations et Acronymes	6
I. Résumé Exécutif	8
1.1. Rappel sur le programme	8
1.2. Objet, objectifs et utilisateurs de l'évaluation	9
1.3. Méthodologie	10
1.4. Principales conclusions de l'évaluation.....	10
1.3.1. Pertinence des choix du Programme	10
1.3.2. L'efficacité du programme.....	11
1.3.3. L'efficience dans l'atteinte des résultats	12
1.3.4. La Durabilité des résultats	13
1.3.5. La couverture et la cohérence.....	13
1.3.5. Prise en compte de l'équité, le genre et les droits humains.....	14
1.5. Leçons apprises	14
1.6. Recommandations	14
II. Introduction et contexte de l'évaluation	18
2.1. Généralités sur Djibouti.....	18
2.2. Rappels sur programme éducation	18
III. Objet et conduite de l'évaluation.....	20
3.1. Etendue de l'évaluation	20
3.1.1. Cadre de résultats et théorie de changement	21
3.1.2. Principales hypothèses	22
3.1.3. Mesures de mitigation	22
3.1.4. Parties prenantes et utilisation prévue des résultats de l'évaluation.....	22
3.2. But, portée et objectifs de l'évaluation.....	23
3.2.1. But et portée de l'évaluation	23
3.2.2. Objectifs de l'évaluation	23
3.3. Méthodologie de l'évaluation.....	24
3.3.1. Critère d'évaluation.....	24
3.3.2. Matrice d'évaluation et sources de données par critère d'évaluation.....	24
3.3.3. Méthodes d'évaluation	25
3.3.4. Méthode d'échantillonnage	27
3.3.5. Méthodes de collecte et d'analyse des données	27
3.3.6. Sources d'information	27
3.3.7. Plan de travail et personnel de l'évaluation.....	28
3.4. Contrôle de qualité du rapport d'évaluation.....	28
3.5. Ethique et confidentialité.....	29
3.6. Limites des méthodes de collecte de données et mesures de mitigation.....	29
3.6.1. Par rapport à la méthodologie et à l'échantillonnage	29
3.6.2. Par rapport aux systèmes d'information au niveau national.....	29
IV. Principaux résultats de l'évaluation	30
4.1. Pertinence.....	30
4.1.1. Pertinence du Programme par rapport aux priorités nationales et internationales	30
4.1.2. Adéquation du programme avec les besoins des populations	33
4.1.3. Analyse de la chaîne de résultats.....	34

4.1.4. Redevabilité de l'UNICEF et des partenaires de mise en œuvre	36
4.2. Analyse de l'efficacité du programme	37
4.2.1. Le niveau d'atteinte des indicateurs de résultats	37
4.2.2. Performance du volet « Accès équitable à l'éducation »	40
4.2.1. Performance du volet « amélioration de la qualité des apprentissages »	42
4.2.2. Performance du volet « Coordination et Gestion du programme »	43
4.2.3. Les obstacles durant la mise en œuvre du programme	46
4.2.4. Participation des bénéficiaires et gestion adaptative du programme	49
4.3. Analyse de l'efficience de l'allocation des ressources	50
4.3.1. La mobilisation et l'utilisation des ressources financières mobilisées	50
4.3.2. L'efficience de la mobilisation des ressources humaines	53
4.3.3. L'efficacité du système de suivi et évaluation	53
4.4. Durabilité	55
4.4.1. Capacité de viabilité et de répliation-capitalisation des acquis du programme	55
4.4.2. De l'existence d'un mécanisme national de mobilisation des fonds pour le programme	56
4.4.3. Appropriation du programme par les populations bénéficiaires	57
4.4.4. Contributions des interventions humanitaires à la résilience des populations (post-crise) et au processus de développement	59
4.5. Cohérence, couverture et complémentarité	60
4.5.1. Prise en compte des considérations humanitaires dans les politiques et les stratégies globales	60
4.6. Prise en compte de l'équité, du genre et droits humains	63
4.6.1. L'équité, l'égalité des sexes et l'approche basée sur les droits humains	64
4.6.2. Identification et renforcement des capacités des détenteurs de droits	65
4.6.3. Prises en compte des recommandations de la CDE et la CEDEF	67
V. Leçons apprises	68
VI. RECOMMANDATIONS	68
Annexe 1 : Termes de référence	75
Annexe 2 : Bibliographie	90
Annexe 3 : Les personnes interviewées et les sites visités	91
Tableau A3.1. Les personnes interviewées et les sites visités	91
Annexe 4 : Les informations supplémentaires sur la méthodologie	92
Annexe 5 : Les outils de collecte utilisés	94
Annexe 6 : Lettre d'approbation éthique	108
Annexe 7 : Code de conduite de l'évaluateur	109
Annexe 8 : Matrice d'évaluation	115
Annexe 9 : Plan de travail des consultants	119
Annexe 10 : Théorie du changement	120

Liste des figures

Figure 1 : Cadre conceptuel de l'évaluation.....	26
Figure 2 : planification et mobilisation financière	51
Figure 3 : Taux de consommation des fonds mobilisés	51
Figure 4 : Financement des différents volets du programme	52

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principales questions d'évaluation	25
Tableau 2 : Niveau d'atteinte des indicateurs de Produit	39
Tableau 3 : Répartition des enfants scolarisés dans les écoles LEC et dans les camps de réfugiés	41
Tableau 4 : Niveau de réalisations des activités de Coordination et Gestion du programme.....	44
Tableau 5 : Principaux résultats atteints par le projet d'écoles en milieu rural.....	46
Tableau 6 : Récapitulatif des activités de réhabilitation des écoles soutenus par l'UNICEF.....	47
Tableau 7 : Taux d'utilisation financière.....	51
Tableau 8 : Répartition des fonds du programme par volet d'intervention.....	52
Tableau 9 : Proportion des filles scolarisées selon le niveau et le milieu de résidence.....	65
Tableau 10 : matrice des recommandations	69

Abréviations et Acronymes

AFD : Agence Française de développement

APE : Associations des Parents d'Elèves

BEF : Brevet d'Enseignement Fondamental

BM : Banque Mondiale

CDE : Comité des Droits de l'Enfant

CEDEF/CEDAW : Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

CFEEF : Centre de Formation des Enseignants de l'Enseignement Fondamental

CGE : Comité de Gestion d'Etablissement scolaire

GLPE : Groupe local des partenaires de l'éducation

C4D : Communication pour le Développement

DISED : Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques

CPD : Document de Programme Pays (ou Country Program Document en Anglais)

CRIPEN : Centre de Recherche d'Information et de Production de l'Education Nationale

EABS : Enfants à Besoins Spéciaux

EDAM-IS : Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages pour les Indicateurs sociaux

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FGD: Focus group discussions

FHI360: Family Health International

GPE : Global Partnership for Education

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

JICA : Agence japonaise de coopération internationale (ou Japan International Cooperation Agency)

LEC: Lire, Ecrire, Compter

LWF: Lutheran World Federation

MENFOP : Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

PME : Partenariat Mondial pour l'Education (GPE en anglais)

ODD : Objectifs de Développement Durable

OIM : Organisation Internationale des migrations

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OTI : Objectifs Terminaux d'Intégration

ORR : Other Resources - Regular (Autres Ressources régulières)

ORE : Other Resources - Emergency (Autres Ressources d'Urgence)

PAE : Plan d'Action de l'Education

PAM : Programme alimentaire Mondiale

PME : Partenariat Mondiale pour l'Education

PNUAD : Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

PTBA : Plan de Travail et Budget Annuel

PTF : Partenaire technique et Financier

RR : Regular Resources (Ressources Régulières)

SCAPE : Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi

SIGE : système d'information et de gestion de l'éducation

SNU : Système des Nations Unies

ICE : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

TBS : Taux Brut de Scolarisation

UNHCR ou HCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

USAID : Agence des États-Unis pour le développement international

USD : dollar Américain

WASH : Water, Sanitation and Hygiene (ou Eau, Assainissement et Hygiène)

I. Résumé Exécutif

1.1. Rappel sur le programme

1. Depuis son indépendance en 1977, Djibouti a réalisé des progrès importants dans le secteur de l'éducation. L'État y a consacré une part importante de ses ressources soit 22% du Budget national en 2018 traduisant la priorité qui lui est accordée. Les résultats sont certes encourageants, mais demeurent en deçà des ambitions affichées et de la volonté politique exprimée l'élargir l'accès au préscolaire et l'éradiquer à terme du phénomène de l'exclusion scolaire. Par ailleurs, les situations d'instabilité socio-politique dans les pays voisins engendrent des conséquences à Djibouti sous forme de flux migratoires et de réfugiés. Les données du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR ou HCR) de 2018, indiquaient que Djibouti abritait 27.000 réfugiés (68%) et demandeurs d'asile (32%), ce qui engendrant une pression sur les services sociaux.

2. Le secteur de l'éducation est relativement performant en matière de planification fondée sur des données probantes et de coordination avec les partenaires. Toutefois, l'accès équitable à l'éducation, la qualité de l'éducation et la coordination et la gestion du système éducatif demeurent les trois principaux défis du secteur. Le taux de préscolarisation est estimé à 11,9% en 2018-2019. Le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire se situe à 105,9% alors que celui du moyen se situe à 83,7% en 2018-2019¹. L'indice de parité à l'école primaire et au collège est de 0,86 avec dans chaque niveau d'enseignement 46% des filles et 54% de garçon (selon l'annuaire statistique de 2020).

Pour l'ensemble des enfants réfugiés concernés par l'obligation de scolarité (tranche d'âge des 6-16 ans), 42,3% sont en dehors de l'école selon l'étude sur les enfants hors de l'école à Djibouti de 2019.

L'intégration des enfants à besoins spéciaux (EABS), dans le système éducatif demeure un défi de même que la qualité des apprentissages. L'accès à l'éducation pour les réfugiés en dehors des camps, les demandeurs d'asile, les migrants et les enfants dans les rues est en général compromis faute d'acte de naissance.

3. Au niveau de la coordination et la gestion du système éducatif, il y a la nécessité de renforcer les structures de planification et de suivi-évaluation du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP).

4. C'est dans ce contexte qu'un programme de coopération 2018-2022 de le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) avec le Gouvernement de Djibouti est signé en 2017 et comprend le programme Education qui vise le résultat suivant : « *d'ici 2022 les enfants et les*

¹ Rapport d'État du Système Éducatif de Djibouti : P.28

adolescents, notamment ceux vivant dans des zones défavorisées et/ou en situation d'urgence, sont de plus en plus nombreux à suivre une éducation formelle et non formelle dans un environnement favorisant l'acquisition de compétences en vue de leur intégration dans la vie sociale et économique ».

La présente évaluation du programme Education de l'UNICEF se concentre sur le volet éducation du programme.

Il s'agit d'une évaluation formative, elle vise à améliorer la conception et la performance du programme et permette de documenter les succès mais aussi en relever les défis afin de contribuer à l'apprentissage organisationnel et à une meilleure performance pour la durée restante.

1.2. Objet, objectifs et utilisateurs de l'évaluation

1. Cette évaluation à mi-parcours se veut formative en vue identifier les améliorations potentielles du programme. Elle intervient après trois années de mise en œuvre du programme (2018-2020) et couvrira les interventions du programme éducation de l'UNICEF dans tout le pays. L'évaluation portera sur l'intervention de l'UNICEF au niveau institutionnel au MENFOP, l'appui de l'UNICEF au niveau du ministère de la Femme et de la Famille (MFF) et l'appui de l'UNICEF aux structures spécialisées du MENFOP comme le Centre de Formation des Enseignants de l'Enseignement Fondamental (CFEEF) et le Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Éducation Nationale (CRIPEN).

2. Les critères d'évaluation sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, la cohérence et la coordination du programme. L'évaluation va également documenter les leçons apprises de la mise en œuvre du programme et formuler des recommandations spécifiques.

3. Pour ce qui est des utilisateurs de l'évaluation, il s'agit d'une part des parties prenantes du programme à savoir :

- Le MENFOP et le MFF,
- Les partenaires techniques et financiers tels que le HCR ; le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) ; la Banque mondiale (BM) ; le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) ; l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) ; l'Agence des États-Unis pour le développement international, en anglais *United States Agency for International Development* (USAID) ; l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- L'Église Catholique du Diocèse de Djibouti en charge des écoles « Lire-Ecrire-Compter (LEC) et,
- L'UNICEF qui assure la coordination du programme.

Par ailleurs, les résultats de cette évaluation vont alimenter la revue à mi-parcours du programme de coopération entre l'UNICEF et le gouvernement de Djibouti.

1.3. Méthodologie

1. Plusieurs questions relatives ont été élaborés suivant les principaux critères d'évaluation comme suggérés dans les directives des Nations Unies en matière d'évaluation : il s'agit de la pertinence des interventions; de l'efficacité des interventions; de l'efficience dans la disponibilité et l'utilisation des ressources humaines et financières ; de la durabilité; de la cohérence et la complémentarité avec les priorités nationales et les interventions des autres partenaires techniques et financiers, de la prise en compte de l'équité, du genre, des droits humains et des recommandations du Comité des Droits de l'Enfant (CDE) et du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW) et de la coordination de la mise en œuvre et du suivi centrés sur les résultats pour les améliorer y compris par rapport aux situations d'urgence ou humanitaire.

2. La méthodologie suivie se base sur une méthode mixte combinant la méthode quantitative et la méthode qualitative. L'évaluation a utilisé dans un premier temps l'analyse documentaire l'analyse des données secondaires du MENFOP, de l'UNICEF et d'autres partenaires. Ensuite l'évaluateur a collecté les données qualitatives sur le terrain auprès des parties prenantes et des populations bénéficiaires.

Les participants au entretiens individuels (22 au total) ont été choisis parmi les partenaires du programme selon la diversité des informations qu'ils pouvaient fournir.

Des discussions de groupes ont été conduites avec les élèves. Dans les établissements où ont lieu les focus groups avec les élèves, des entretiens individuels ont été conduits avec des enseignants et le personnel administratif de même que les parents d'élèves. La collecte de données s'est faite dans l'ensemble des 6 régions du pays.

1.4. Principales conclusions de l'évaluation

1.3.1. Pertinence des choix du Programme

1. Les objectifs, l'effet, et les produits retenus dans le Document de Programme Pays (CPD, 2018-2022) sont pertinents au regard des priorités nationales définies dans les principaux documents de référence tels que la Vision Djibouti 2035, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE, 2015-2019), le schéma Directeur de l'Education (2010-2019), le Plan d'Action de l'Education (PAE, 2017-2020) et les engagements de référence international en l'occurrence l'objectif n°4 des Objectifs de Développement Durable (ODD4).

2. Les goulots d'étranglement du système éducatif ont été analysés et sont à la base des choix stratégiques du Programme de coopération, ce qui a permis de choisir les stratégies et les actions pertinentes au regard des résultats du Programme. Par ailleurs, la redevabilité de l'UNICEF est définie dans le CPD à travers (i) la référence au Plan Cadre des Nations Unies

pour l'Aide au Développement (PNUAD) où les responsabilités des agences sont précisées, (ii) les engagements mutuels avec le Gouvernement et (iii) à travers les résultats précis ciblant des zones bien définies.

3. Cependant il faut relever :

le manque d'harmonisation entre les cibles du CPD avec celles du PAE (2017-2020),
le manque de cibles finales en 2022 pour juger de l'atteinte des résultats au niveau Produit du programme,

(iii) la présence d'indicateurs de Produit non directement liés aux interventions de l'UNICEF,

(iii) la nécessité de reformuler certains indicateurs de produits et,

(iv) la nécessité de préciser davantage certaines idées dans la théorie du changement.

1.3.2. L'efficacité du programme

1. Au regard du niveau d'atteinte des indicateurs de Produit de 50% malgré les situations d'urgence et la qualité de la mise en œuvre, le Programme peut être jugé efficace. Toutefois, ce niveau d'efficacité aurait pu être plus soutenu sous certaines conditions. En effet, les résultats ont été atteints en dépit d'obstacles objectifs liés aux situations d'urgence que le Djibouti a connues depuis 2018 à savoir : la maladie à Coronavirus (Covid 19) de 2020, des inondations de 2019 et du passage du cyclone SAGAR en 2018.

Au-delà du niveau d'atteinte des indicateurs de produits et d'activités présentés lors des revues périodiques du programme, l'appui de l'UNICEF est d'abord et surtout centré sur le renforcement de tout le système éducatif du préscolaire et du primaire en Djibouti.

2. En effet, au niveau stratégique l'UNICEF a appuyé efficacement l'élaboration de la stratégie nationale du préscolaire qui a été validée en décembre 2018 et l'élaboration de la loi et des décrets instituant les garderies et les crèches communautaires en 2019.

L'UNICEF appuie également le MENFOP pour la prévention des catastrophes naturelles. En effet, une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes dans les écoles est en cours d'élaboration dans un contexte de changements climatiques où des intempéries comme les cyclones (2019) et les inondations (2019) ont déjà touché Djibouti.

3. Au niveau des indicateurs d'impact, le taux de scolarisation préscolaire s'est accru passant de 7,3% en 2016 à 11,9% en 2019. Le taux de scolarisation primaire se situe à 105,9% et celui du secondaire moyen à 83,7% en 2020. Pour les enfants réfugiés, 42,3% des enfants réfugiés n'ont pas accès à l'éducation.

En matière d'*amélioration de l'accès équitable à l'éducation*, l'étude des enfants en dehors du système scolaire à Djibouti et l'étude sur la situation des dortoirs dans les régions ont recommandé l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de rétention des filles au moyen en milieu rural.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité des apprentissages, l'élaboration et l'adoption, dès 2021 de la Stratégie nationale WASH en milieu scolaire est fortement attendue. L'UNICEF devrait également poursuivre et renforcer l'appui au processus de révision des curricula pour s'assurer que les nouveaux modules de compétences de vie comme y sont intégrés tel que prévu. Au MENFOP, il s'agit de renforcer en formation initiale et continue des professeurs et des inspecteurs pédagogiques sur les nouveaux modules développés grâce au programme et portant sur la gestion des classes multigrades, les compétences de vies courantes et l'inclusion des EABS.

Pour le volet *coordination et Gestion du programme*, l'accélération des actions de planification stratégique permettra de disposer du schéma directeur de l'éducation 2021-2035 et de son plan d'action PAE 2021-2025 en 2021.

1.3.3. L'efficacité dans l'atteinte des résultats

1. Un effort important a permis la mobilisation de 83% des ressources régulières : il s'agit des Ressources Régulières (RR) et des Autres Ressources Régulières (ORR) planifiées dans le CPD-2018-2022 qui s'élèvent à \$5, 405, 980). Une partie très importante (92%) de ces fonds mobilisés ont été utilisés au profit des interventions en soutien à l'éducation nationale en Djibouti. Il reste donc moins de 10% de ressources régulières pour les activités restantes et ceux pour les deux années restantes du programme jusqu'en 2022.

2. Suite aux situations d'urgence (passage de Cyclone en 2018, inondation de 2019), l'UNICEF a pu mobiliser des fonds pour soutenir la réhabilitation et l'équipement de salle de classes. Ces fonds d'urgence s'élèvent à 27% des fonds réguliers mobilisés.

3. La sous-composante *Amélioration de l'accès à l'éducation* a été la plus grande bénéficiaire des financements avec des niveaux allant jusqu'à +207% de mobilisation notamment suite aux interventions d'urgence et la quasi-totalité des fonds ont été utilisée (92%). En revanche, la composante *Amélioration de la qualité des apprentissages* a été la moins financée puisque seulement 36% des fonds planifiés ont été mobilisés au profit de cette composante et 98%.ont été déjà consommés.

4. Des améliorations des délais d'accès des partenaires nationaux aux fonds du Programme ont été rapportées à différents niveaux. Toutefois, certains maillons du circuit de décaissement constituent encore des obstacles à une exécution plus rapide et plus efficace des ressources. Les ressources humaines affectées – au sein de l'UNICEF – à l'éducation paraissent insuffisantes au regard de la taille du programme. La révision des curricula des écoles LEC effectuée par du MENFOP et du CFEEF est un exemple d'une allocation efficace des ressources humaines dans le secteur public. En effet, avec l'intervention des spécialistes nationaux on s'assure que 1) les contenus proposés sont conformes au contexte et aux besoins en termes d'éducation et 2)

la prise en charge financière des interventions des spécialistes nationaux est souvent moins onéreuse par rapport à l'intervention de spécialistes internationaux.

5. Le système de Suivi-Evaluation peut être jugé comme efficace parce qu'il a assuré les revues annuelles et semestrielles, piloter plusieurs études à termes et assurer une publication annuelle régulière de l'annuaire statistique de l'éducation.

1.3.4. La Durabilité des résultats

1. Plusieurs éléments d'évidence permettent d'assurer la durabilité du programme, il s'agit :

-De la capitalisation des acquis à travers le renforcement des capacités nationales pour pérenniser les acquis du programme et l'intégration des interventions du programme à la planification des ministères ;

-du bon niveau d'appropriation du programme par les acteurs nationaux ;

-de l'allocation de 22% du budget nationale à l'éducation.

-Aussi, les interventions humanitaires dans les camps de réfugiés ou suite à des catastrophes naturelles et le projet de soutien aux 21 écoles rurales dans les zones difficile d'accès contribuent directement à la résilience des populations et au processus de développement à long terme.

2. Au niveau de la contribution du budget national au programme, quelques défis demeurent que sont l'allocation budgétaire nationale conséquente en vue des investissements structurels en éducation tels que la construction de salles de classes au préscolaire et dans les camps de réfugiés, le financement des crèches et garderies du MFF. Il se pose également le défi de l'allègement des mécanismes de décaissement de la contrepartie nationale des financements du programme Education.

1.3.5. La couverture et la cohérence

Le paquet d'interventions du programme est constitué d'activités qui sont en adéquation avec elles et visent à renforcer l'accès, la qualité et à garantir un environnement scolaire favorable à la scolarisation de tous les enfants.

Les interventions du programme Education sont mises en œuvre en complémentarité avec les autres sections, principalement les sections WASH, Protection Sociale et Suivi & Evaluation. Une approche multisectorielle est utilisée en collaboration avec les autres programmes sectoriels pour mutualiser les efforts dans la perspective d'atteindre les résultats escomptés. En outre, plusieurs autres acteurs (UNHCR, PAM, FAO) interviennent pour accompagner les interventions du programme.

L'appui de l'UNICEF au MENFOP s'inscrit également dans la prise en charge de la scolarisation universelle des enfants réfugiés et autres enfants défavorisés.

Le plan de contingence multirisque est en cours d'élaboration permettra d'intégrer et de prévoir des provisions pour les interventions d'urgence tant du côté du Gouvernement que de l'UNICEF afin de répondre plus efficacement lorsque des situations d'urgence surviennent.

1.3.5. Prise en compte de l'équité, le genre et les droits humains

1. L'équité a été ciblée tant par les documents stratégiques du Pays et par le CPD et le programme a tenté des approches pour la rendre effective sur le terrain.

Concernant la prise en compte de l'approche genre, malgré l'annonce d'une approche « *basées sur le genre* », dans le CPD, cette dimension transversale n'a pas été explicitement prise en compte lors de la conception et de la mise en œuvre du Programme, et n'a pas été formellement retrouvée sur le terrain. Si au niveau du primaire, les inégalités entre filles et garçons sont plutôt faibles et ne nécessitent pas de mesures de discrimination positives pour les filles, ces inégalités sont plus importantes aux collèges et surtout en milieu rural. Cependant, le programme n'a pas encore opérationnalisé une stratégie ou mécanisme de rétention des filles au collège.

Pour améliorer l'accès à l'éducation de base des enfants d'âge scolaire, notamment les plus vulnérables, les interventions ciblent en priorité les zones rurales connues pour leur faible taux de scolarisation.

2. Dans l'ensemble, l'examen des documents du programme et l'analyse des données provenant des entretiens montrent que les interventions dans le cadre de la scolarisation des enfants réfugiés ont été planifiées et mise en œuvre dans des approches basées sur les droits humains et le genre. Concernant la prise en compte des Conventions internationales CDE et CEDEF, leurs recommandations ont été prises en compte lors de l'élaboration du CPD et lors des planifications annuelles.

1.5. Leçons apprises

- 1) L'engagement de l'Etat et la prise en compte de préscolaire parmi les priorités de l'éducation a permis améliorer le taux de scolarisation.
- 2) La révision des curricula des écoles LEC est un exemple très important qui, grâce à une réforme des programmes avec une flexibilité qui permet aux apprenants de d'éducation non formelle d'être intégrés dans le système d'éducation formelle.
- 3) Les diplômes/attestations que l'Etat délivre aux enfants scolarisés dans les camps de réfugiés renforcent la crédibilité de ces écoles et les parents scolarisent davantage d'enfants.
- 4) La collaboration entre le PAM, l'UNICEF et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) autour du projet jardins d'écoles a permis de donner plus de visibilité au projet d'écoles contribue à la pérennisation du projet
- 5) Le leadership de l'UNICEF a permis de mobiliser assez rapidement des fonds et des compétences pour la réponse COVID 19 et assurer la continuité des apprentissages.

1.6. Recommandations

A l'endroit de l'UNICEF

- 1) Fixer des cibles de tous les indicateurs retenus pour 2022 (fin du programme) en collaboration avec le MENFOP et le MFF parce que l'analyse du cadre de résultats a mis en évidence le manque de cibles finales en 2022 pour juger de l'atteinte des résultats au niveau des produits.
- 2) Réviser le cadre de résultats pour :
 - a) N'inclure que les indicateurs de Produit qui relèvent directement de l'UNICEF : l'indicateur « *Existence d'un système national d'évaluation des apprentissages dans les salles de classe* » n'est pas directement lié aux interventions de l'UNICEF) ;
 - b) Reformuler en pourcentage pour traduire le changement apporté par le programme l'indicateur « *Nombre d'enfants dans les situations humanitaires inscrits dans des apprentissages au préscolaire, primaire et au secondaire avec l'appui de l'UNICEF* ». Une reformulation peut être « *Pourcentage des enfants dans les situations humanitaires inscrits dans des apprentissages au préscolaire, primaire et au secondaire avec l'appui de l'UNICEF* ».
- 3) Etablir un chronogramme des interventions stratégiques avec le MENFOP et le MFF afin de s'assurer d'avoir les livrables des activités en cours avant la fin du programme en 2022.
- 4) Renforcer les stratégies et les mécanismes de mobilisation de fonds pour le restant des activités planifiées. La mobilisation des ressources financières pourra se faire à travers une stratégie de mobilisation des ressources spécifique à l'Education avec les partenaires actuels mais également avec d'autres bailleurs qui avaient déjà été identifiés dans la note stratégique du programme Education : on peut citer des bailleurs comme Mont-Blanc et Arrissalah International Foundation et les comités UNICEF (United Kingdom (UK), Allemand).
- 5) A partir des recommandations de l'étude sur l'état des lieux des dortoir et de l'étude sur les enfants non scolarisés, soutenir le MENFOP pour développer une stratégie intégrée pour le maintien des filles à l'école assortie d'un plan d'action. Les interventions suivantes peuvent être développées : la réhabilitation des dortoirs, l'octroi de bourses aux élèves ruraux, cash transfert aux familles d'accueil.
- 6) Soutenir le MENFOP pour convenir d'une feuille de route pour l'éducation des filles pour 2021 et 2022 et commencer l'octroi de bourse d'étude aux filles du milieu admis qui seront admis au collège en 2021 en utilisant le Cash transfert.
- 7) Renforcer la sensibilisation dans la communauté et à l'école axée sur transformation des normes sociales en vue de l'acceptation et de l'inclusion des Enfants à besoins spéciaux (EABS)
- 8) Renforcer l'appui au processus de révision des curricula pour s'assurer que les nouveaux modules tels que les compétences de vie comme y sont intégrés. En effet, les classes de 6^e année utilisent les manuels expérimentaux en Français, Histoire-Géographie, Science de la vie et de la terre et en Physique-Chimie. Mais le constat sur le terrain est que le manuel de Français ne contient pas de modules sur les compétences de vie courante.

- 9) Soutenir le MEMFOP pour viser la scolarisation universelle dans les camps de réfugiés par : (1) la mise en place de crèches dans les camps de réfugiés pour libérer les enfants scolarisables de la garde des plus jeunes enfants, (2) appuyer le MEMFOP pour la réforme des curricula et faire en sorte que les enfants scolarisés dans ces écoles aient des « diplômes reconnus » qui facilitent leur insertion socioprofessionnelle et, (3) étudier la possibilité de cantine scolaire dans ces écoles.
- 10) Soutenir le MENFOP pour l'utilisation des tablettes avec contenu éducatif et former les enseignants pour l'utilisation de ces supports pour améliorer la qualité des apprentissages dans les écoles des camps de réfugiés
- 11) Soutenir le système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) pour enrichir son analyse : par exemple des analyses de l'assiduité, les évaluations de l'apprentissage, une comparaison des groupes pauvres et riches, nomades et sédentaires ou alimenter d'autres études socio-économiques.

A l'endroit du MENFOP

- 12) A partir des recommandations issues de l'étude sur l'état des lieux des dortoirs, de celles de l'étude sur les enfants non scolarisés et des pistes de réflexion formulées dans l'analyse sectorielle, proposer une stratégie intégrée et des mécanismes pour améliorer la rétention des élèves notamment des filles au collège. Plusieurs options peuvent être combinées : le cash transfert aux familles d'accueil, le cash transfert aux élèves ruraux défavorisés et la réhabilitation des dortoirs.
- 13) Assurer la construction de nouvelles salles de classes pour le préscolaire public pour satisfaire la demande d'éducation puisque les entretiens ont relevé qu'il commence à manquer de classes pour le préscolaire au public du fait de l'engouement grandissant des parents pour la scolarisation préscolaire.
- 14) Assurer la construction et l'équipement de nouvelles salles de classes, et assurer qualité et résultats des apprentissages dans les camps de réfugiés surtout à NABAD et Holl-Holl.
- 15) Renforcer en formation initiale et continue le niveau des professeurs et des inspecteurs pédagogiques sur les modules de la gestion des classes multigrades, des compétences de vies courantes et l'inclusion des EABS. Cela peut se faire avec des sorties terrain dans les écoles, lors des formations, pour montrer de façon pratique comment intégrer/enseigner ces nouveaux aspects dans les curricula.
- 16) Assurer le suivi/maintenance des installations solaires dans les écoles pilotes et mettre en place des mécanismes pour continuer les jardins scolaires. La maintenance de ces installations solaires relève la contrepartie nationale pour ainsi assurer la durabilité des acquis.
- 17) Redynamisation des APE/CGE y compris dans les camps de réfugiés. En début d'année, pour chaque école, on devrait avoir un plan d'action budgétisé et un chronogramme pour l'année pour améliorer les taux d'inscriptions, la rétention des élèves, le suivi des élèves en difficulté et la qualité des apprentissages et de l'assainissement de l'environnement scolaire.

A l'endroit du MFF

- 18) Assurer la prise en charge des indemnités de tous les enseignants et les charges de fonctionnement des crèches et garderie par le financement de l'Etat, vu que les Associations Communautaires n'ont pas les capacités de gérer les crèches et garderies communautaires.
- 19) Assurer la collaboration et la coordination régulières avec le MENFOP.

II. Introduction et contexte de l'évaluation

2.1. Généralités sur Djibouti

1. La République de Djibouti est un pays d'Afrique de l'Est d'une superficie de 23,200 Km², d'une population de 962 451² habitants (estimation de 2018) dont 70% vive en milieu urbain.

Malgré un taux de croissance économique moyen de 5%, la pauvreté n'a pas reculé de manière significative depuis 2013³: le taux de l'extrême pauvreté est de 21% avec des disparités importantes entre la ville de Djibouti et les autres régions et entre le milieu urbain et le milieu rural. Le taux de chômage reste élevé (47%), plus accentué pour les femmes (63%) et touche davantage les jeunes de 15-34 ans (71,9 %), y compris les jeunes diplômés⁴.

Sur le plan politique, le pays connaît une stabilité politique. Mais, les pays voisins de Djibouti sont en proie à des situations d'instabilité socio-politique avec des conséquences réelles sur la situation de Djibouti sous forme de flux migratoires et de réfugiés. Les données du HCR de 2018, indiquaient que Djibouti abrite 27.000 réfugiés (68%) et demandeurs d'asile (32%), ce qui engendrant une pression sur les services sociaux.

2. Le secteur de l'éducation est relativement performant en matière de planification fondée sur des données probantes et de coordination avec les partenaires. Il bénéficie en outre d'une part satisfaisante du budget de l'État. Toutefois, l'accès équitable à l'éducation, la qualité de l'éducation et la coordination et la gestion du système éducatif demeurent les trois principaux défis du secteur.

2.2. Rappels sur programme éducation

1. En ce qui concerne l'accès à l'éducation, l'éducation préscolaire n'est pas obligatoire et reste en majorité urbaine et accessible aux familles les plus aisées. Le taux de préscolarisation est estimé à 11,9%, le taux brut de scolarisation au primaire se situe à 105,9% et à 83,7% au moyen en 2018-2019⁵. Selon l'annuaire statistique de l'éducation de 2020, l'indice de parité à l'école primaire et au collège est de 0,86 avec dans chaque niveau d'enseignement avec 46% des filles et 54% de garçon. L'indice de parité à l'école primaire et au collège est de 0,86 avec dans chaque niveau d'enseignement avec 46% des filles et 54% de garçon.

Pour l'ensemble des enfants concernés par l'obligation de scolarité (tranche d'âge des 6-16 ans), 42,3% sont en dehors de l'école⁶. L'accès à l'éducation pour les réfugiés en dehors des

² Institut de la Statistique de Djibouti : [Djibouti en chiffre](#)

³ Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux (EDAM-IS4) de 2017

⁴ DISED, Enquête sur la population active de 2015.

⁵ Rapport d'État du Système Éducatif de Djibouti, 2020, P.28

⁶ Étude sur les enfants non scolarisés à Djibouti, 2019, P.71

camps, les demandeurs d'asile, les migrants et les enfants dans les rues est en général compromis faute d'acte de naissance.

En ce qui concerne les enfants à besoins spéciaux (EABS), malgré les efforts du Gouvernement qui a mis en place des écoles spécialisées pour les non-voyants et malentendants et l'appui des partenaires, l'étude sur les enfants à besoins spéciaux (2015) note qu'ils « représentent une minorité mal connue, non recensée et souvent disqualifiée »⁷. Leur intégration dans le système éducatif demeurerait un défi notamment en ce qui concerne les méthodes pédagogiques inclusives mais aussi à cause de toutes attitudes négatives dont ils faisaient face.

2. En matière de la qualité de l'éducation, la qualité des apprentissages constituait un réel défi à Djibouti où le système de double flux est utilisé à 33% des salles de classes au primaire (annuaire statistique de 2019/2020). L'annuaire statistique de l'éducation (2019/2020) indique que le taux de réussite en 5e année/Objectifs Terminaux d'Intégration (OTI) est passé de 72,2%% en 2017 à 86,1%% en 2019 soit un accroissement de 9,2%.

Pour le Brevet d'Enseignement Fondamental (BEF), selon l'annuaire statistique de l'éducation de 2020, le taux de réussite au BEF diminue fortement, en passant de 82,4% en 2017 à 65,7% en 2018, soit une diminution de 16,7 points de pourcentage. Ce taux est passé à 51% en 2019 soit une diminution de 31,4% points de pourcentage entre 2017 et 2019. Ces résultats peuvent se comprendre en suivant les explications données dans « *l'Aide-mémoire de la revue annuelle conjointe du PAE de Mars 2019* (P.11) »⁸ En effet, selon les analyses de ladite revue, ces résultats ne dénotent pas pour autant une dégradation de la qualité mais est à rapprocher de l'insuffisance des capacités d'accueil au niveau du Secondaire. En effet, dit la revue « en comparant les taux de réussite au BEF sur plusieurs années on remarque que le taux de réussite de 2017 correspond plutôt à un pic exceptionnel ». Par ailleurs, les résultats du BEF 2018 et 2019 désagrégés par régions, montrent que Djibouti ville a le plus faible taux de réussite (63% en 2018 et 46% en 2019), bien inférieur à la moyenne nationale alors que toutes les autres régions ont des taux de réussite supérieurs à la moyenne nationale. On peut donc soutenir que les résultats du BEF sont en partie fonction des places disponibles au niveau des lycées.

De plus, selon le partenariat mondial pour l'éducation⁹(PME), les résultats du test Early Grade Mathematics Assessment de 2018 montrent que les élèves de 2ème année ne parviennent à résoudre qu'un problème mathématique sur six, et que près de 60 % d'entre eux obtiennent un score de zéro. En outre, 27 % des élèves redoublent la 5ème année et près de 30 % redoublent la 9ème année.

⁷ Étude sur les enfants à besoins spéciaux, UNICEF et MFF, Avril 2015, p.5

⁸ [Aide-mémoire revue annuelle conjointe du PAE Mars 2019](#)

⁹ Source : PME, [Satisfaire les besoins des réfugiés en matière d'éducation](#)

3. Au niveau de la coordination et la gestion du système éducatif, il y a la nécessité de renforcer les structures de planification et de suivi-évaluation du MENFOP. En outre, la Loi d'Orientation de 2000 prévoit la contribution des associations des parents d'élèves dans le cadre d'un Comité de Gestion de l'Établissement. Cependant, dans la pratique l'implication des parents d'élèves dans la gestion de l'école n'est pas toujours opérationnelle et ne permet pas un suivi scolaire et une gestion efficiente des écoles.

4. C'est dans ce contexte que l'actuel programme de coopération 2018-2022 de l'UNICEF avec le Gouvernement de Djibouti est élaboré et mise en œuvre dans ces trois grands axes d'intervention à savoir :

la survie et développement du jeune enfant,

l'Éducation et le développement des adolescents,

la protection de l'enfant et (4) les politiques sociales notamment la protection sociale. Ces axes sont complétés de manière transversale par la Communication pour le Développement (C4D) et le Suivi et Evaluation.

5. L'évaluation du programme éducation de l'UNICEF se concentre sur le volet éducation du programme Education et développement des adolescents.

La survenue de la pandémie du COVID 19 peut être vue comme un élément majeur émergent durant la phase de démarrage. En effet, à la suite de l'avènement de la pandémie COVID19, le Gouvernement de Djibouti a pris des mesures préventives en imposant la fermeture des frontières aux voyageurs et en imposant un semi-confinement partiel de la population depuis le 23 Mars 2020. Le Ministère de l'éducation a anticipé les vacances scolaires d'avril et a décidé de reporter de retour aux écoles à Septembre 2020 et d'organiser les examens du baccalauréat en mois d'Août. Les services d'éducation étant interrompus, le Ministère de l'éducation a lancé le développement d'un programme de scolarisation en ligne visant à assurer la continuité des services d'éducation par le biais des médias et des supports numériques.

Un rapport de la Banque mondiale et du MENFOP indique que l'appui en faveur de l'enseignement à distance, principalement à travers les chaînes éducatives, a été satisfaisant : 86 % des élèves ont suivi des cours à distance, dont 45 % de filles, 18 % d'enfants vivant dans des zones reculées et 5 % de réfugiés¹⁰

III. Objet et conduite de l'évaluation

3.1. Etendue de l'évaluation

La présente évaluation est formative c'est-à-dire qu'elle identifie les améliorations potentielles du programme et participative par la prise en compte des points de vue des différentes parties prenantes au projet. L'évaluation est menée à la suite de près de 3 années de mise en œuvre du

¹⁰ [Djibouti : la crise de la COVID-19 offre une occasion de transformer le secteur de l'éducation par le dialogue](#)

programme (2018-2020) et couvrira les interventions du programme éducation de l'UNICEF dans tout le pays. Le programme est budgétisé à hauteur 7,100,000 USD, il a pu mobiliser 5, 899, 882 dollars Américains (USD) soit 83% du montant prévu.

3.1.1. Cadre de résultats et théorie de changement

1. La théorie du changement a été expliquée dans la note stratégique CPD 2018–2022 sur le programme Éducation. La théorie du changement du programme s'exprime dans l'effet escompté de l'UNICEF pour la période 2018- 2022 comme suit : *d'ici 2022, les enfants et les adolescents, en particulier dans les zones défavorisées et / ou affectées par les urgences, ont un meilleur accès à l'éducation formelle et non formelle dans un environnement qui favorise l'acquisition de compétences pour leur intégration dans la vie sociale et économique.*

2. Pour atteindre cet effet, plusieurs barrières et goulots doivent être adressés, notamment l'inexistence d'un cadre légal et de stratégie pour le préscolaire, la faible transition au moyen, le décrochage à l'âge de l'adolescence, la faible acquisition des apprentissages et compétences pour une meilleure insertion sociale, la centralisation de la gestion sectorielle et la faiblesse de la coordination sectorielle. Les résultats escomptés sont les suivants:

Produit 2.1: D'ici à 2022, les systèmes éducatifs communautaires et publics ont les capacités d'offrir aux enfants et adolescent(e)s notamment les plus vulnérables (les filles dans les zones rurales, les nomades, les enfants ayant des besoins spéciaux, les réfugiés et les personnes déplacées) un accès équitable et inclusif à une éducation formelle et non formelle

Produit 2.2: D'ici à 2022, le système éducatif a amélioré ses capacités de fournir des apprentissages de qualité aux enfants et adolescent(e)s

Produit 2.3: D'ici à 2022, Les capacités de coordination et de gestion du système éducatif sont renforcées au niveau national et scolaire

3. L'UNICEF s'attend à ce que SI le système éducatif a les capacités d'offrir aux enfants et adolescent(e)s un accès universel, équitable et inclusif à une éducation formelle et non formelle (produit 2.1), que le même système éducatif a amélioré ses capacités de fournir des apprentissages de qualité aux enfants et adolescent(e)s (produit 2.2) et que les capacités de gestion et de pilotage du système éducatif sont renforcées aux niveaux national et scolaire (produit 2.3) ALORS les enfants et les adolescents , en particulier dans les zones défavorisées et / ou affectés par les urgences, auront un meilleur accès à l'éducation formelle et non formelle dans un environnement qui favorise l'acquisition de compétences pour leur intégration dans la vie sociale et économique.

4. De plus, une synergie avec les programmes protection de l'enfance, nutrition, eau, l'hygiène et l'assainissement et les composantes transversales C4D et protection sociale est un élément clé dans l'atteinte des résultats escomptés du Programme.

3.1.2. Principales hypothèses

L'UNICEF se fonde sur l'hypothèse que le Gouvernement avec le soutien de la Banque Mondiale, du PME, la JICA, du PAM et de l'USAID pourra augmenter les capacités d'accueil du système éducatif, et renforcer les compétences des élèves en mathématiques, en sciences et en lecture pour améliorer les taux d'admission et les résultats des apprentissages. En outre, l'UNICEF compte sur la volonté et l'engagement du Gouvernement de promouvoir l'accès à l'éducation pour les enfants exclus du système éducatif, d'adopter de nouvelles approches pédagogiques et de travailler en synergie avec les autres départements concernées pour le développement des adolescent(e)s.

Les risques sont : les déplacements des populations dus aux conflits dans les pays limitrophes, les effets liés au changement climatique, les épidémies/ pandémies telles que la pandémie du COVID-19 et les catastrophes naturelles telles que les inondations.

3.1.3. Mesures de mitigation

1. La formation d'un pool de formateurs au niveau national sur l'Education en situation d'urgence afin d'avoir au sein du MENFOP les capacités nécessaires pour adresser ces questions. L'UNICEF veillera à ce que ces mesures soient inscrites dans le plan sectoriel de l'Éducation.

Par ailleurs, l'UNICEF continuera d'appuyer les programmes d'éducation des enfants réfugiés et des demandeurs d'asile dans les camps et en dehors des camps notamment en milieu urbain. Un autre risque est lié à la question du changement climatique qui doit être d'adressé dans les programmes de compétences de vie courante qui seront développées et serviront à sensibiliser les enfants et adolescent(e)s à ces questions et à s'engager dans des initiatives qui soient favorables à l'environnement sain.

2. Le Gouvernement devrait inscrire les risques et mesures de mitigation dans la politique nationale afin de d'être préparé à intervenir en cas de survenue de ces risques.

L'UNICEF pourrait également inscrire les risques et mesures de mitigation dans sa planification stratégique et opérationnelle pour les années à venir.

La figure en annexe 10 est une l'illustration schématique de la théorie du changement.

3.1.4. Parties prenantes et utilisation prévue des résultats de l'évaluation

1. En premier lieu, les résultats de l'évaluation et les recommandations qui sont formulés à l'issue de cette évaluation sont attendues des principales parties prenantes du programme pour renseigner les améliorations à apporter au programme pour chacune des parties prenantes

du programme. Les parties prenantes du programme sont les ministères concernés par la mise en œuvre, les partenaires techniques et financiers et les partenaires de mise en œuvre, les organisations de la société civiles et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) de mise en œuvre.

Deux ministères sont directement impliqués dans la planification et la mise en œuvre du volet éducation du programme Education : il s'agit du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP) et le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) qui a en charge l'éducation de la petite enfance (18 mois à 5 ans) à travers les crèches et les garderies communautaires.

Au nombre des autres partenaires du programme, on peut citer :

Les partenaires techniques et Financiers (PTF) : le HCR, le PAM, la Banque mondiale (BM), le Partenariat Mondial pour l'Education (PME), la JICA, l'USAID, l'AFD ;

L'Eglise Catholique du Diocèse de Djibouti en charge des écoles LEC et ;

L'UNICEF qui assure la coordination du programme.

2. En second lieu, l'intérêt de cette évaluation pour l'UNICEF et le gouvernement de Djibouti est que les résultats de cette évaluation vont alimenter la revue à mi-parcours du programme de coopération entre l'UNICEF et le gouvernement de Djibouti.

3.2. But, portée et objectifs de l'évaluation

3.2.1. But et portée de l'évaluation

L'évaluation couvre les interventions du programme éducation de l'UNICEF sur :

L'intervention de l'UNICEF au niveau institutionnel du MENFOP ;

L'appui de l'UNICEF au niveau du MFF ;

L'appui de l'UNICEF à des structures du MENFOP tels que le CFEEF et le CRIPEN.

L'évaluation à mi-parcours est prévue lors de la conception du programme. Elle intervient après près de 3 années de mise en œuvre du programme et vise à apprécier l'état de la mise en œuvre du programme éducation et éventuellement apporter des ajustements nécessaires pour atteindre les résultats d'ici 2022. Elle va également évaluer dans quelle mesure ces résultats sont attribuables à l'UNICEF.

3.2.2. Objectifs de l'évaluation

De façon spécifique, il s'agit d'évaluer : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, la cohérence et la coordination du programme. L'évaluation va également documenter les leçons apprises de la mise en œuvre du programme et formuler des recommandations spécifiques pour

les trois dernières années du cycle de programmation 2018-2022 couvrant les aspects de planification, de mise en œuvre et de suivi.

3.3. Méthodologie de l'évaluation

3.3.1. Critère d'évaluation

Les principaux critères d'évaluation adoptés par l'OCDE notamment les quatre critères suivants parmi les cinq principaux c'est-à-dire la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité. Etant une évaluation à mi-parcours, l'impact du programme n'est pas évalué car la période de mise en œuvre du programme est courte pour observer des éléments probants d'impact.

En plus de ces critères, cette évaluation prend en compte les aspects transversaux de genre, équité et approche fondée sur les droits humains. De plus, les critères d'évaluation des actions humanitaires : la couverture, la cohérence et la coordination d'autant plus que Djibouti est un pays d'accueil des réfugiés provenant des pays voisins depuis plusieurs années.

3.3.2. Matrice d'évaluation et sources de données par critère d'évaluation

Les questions relatives aux dimensions genre, équité et droits humains ont été regroupées. Certaines questions de l'évaluation ont été regroupées pour en diminuer le nombre tout en gardant à l'esprit l'objectif spécifique que chaque question visait initialement.

Le tableau 1 ci-après reprend les principales questions d'évaluation y compris celles relatives au genre, équité et droits humains. La matrice d'évaluation qui contient par critère d'évaluation les questions d'évaluation, les indicateurs et la source de données est présentée au tableau de l'annexe 8.

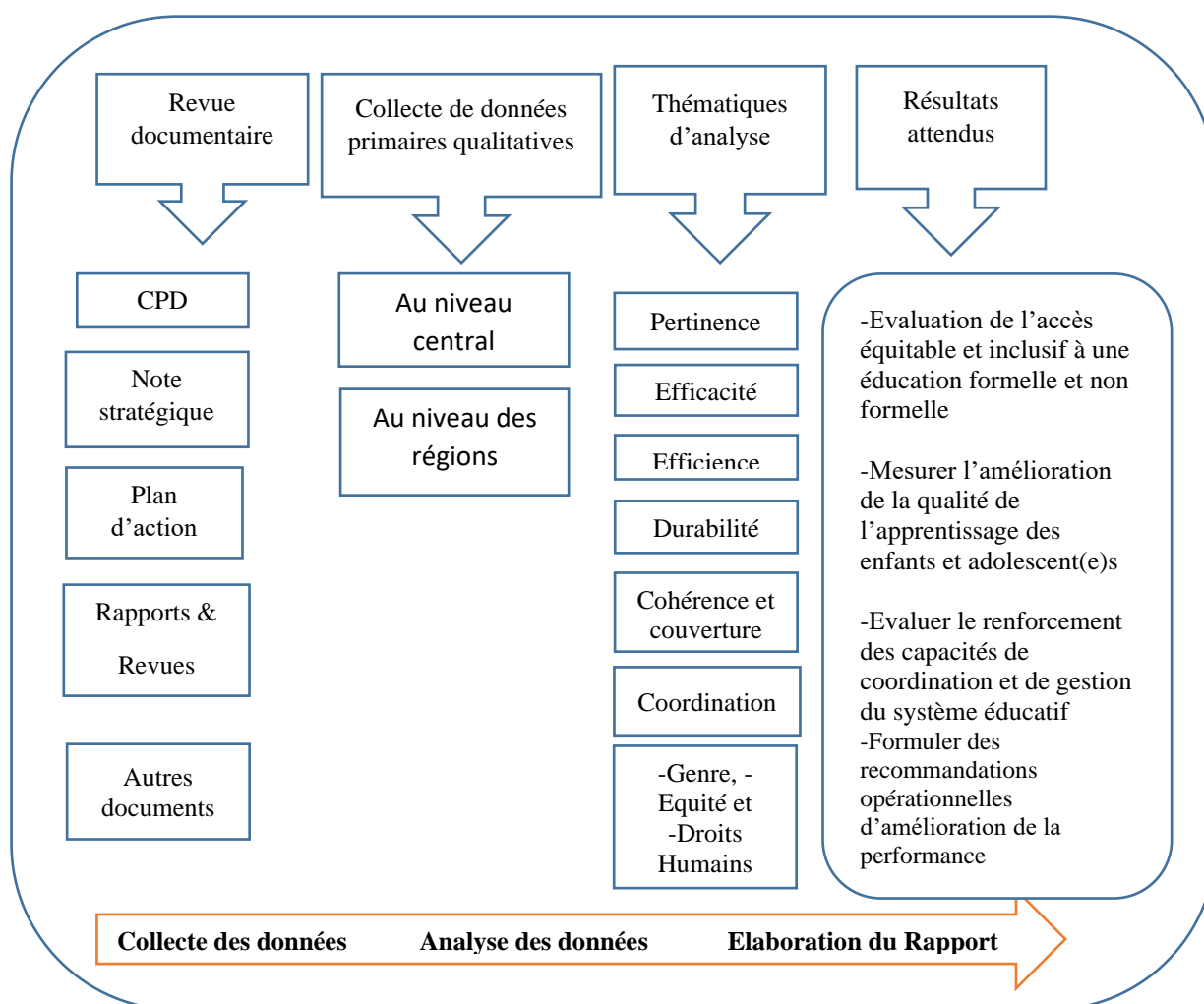
Tableau 1 : Principales questions d'évaluation

Pertinence	Efficacité
1- Dans quelle mesure le programme appuie-t-il le pays pour s'aligner aux priorités globales (ODD) et cadre-t-il avec les priorités nationales ? 2- Est-ce que les objectifs du programme sont spécifiques, mesurables, adéquats, réalisables dans le temps ? 3- Les résultats sont cohérents entre les différents niveaux 4- La recevabilité de l'UNICEF par rapport aux résultats	1. Les Produits visés par le programme ont-ils été totalement ou partiellement atteints ? 2. Quelles sont les contraintes pour l'atteinte des résultats 3. Quel est le degré de participation effective des bénéficiaires
Efficienc	Durabilité
1- L'utilisation des fonds est-elle optimale ? 2- L'intervention disposait-elle de suffisamment de personnel compétent ? 3- Les activités ont-elles été menées dans le temps et les limites du budget imparti ? 4- Quelle est l'efficacité du système de coordination 5- Quelle est l'efficacité du système de suivi et évaluation 6- Quelle est l'efficacité du système de renforcement des capacités	1- Quelle est la capacité de viabilité et de réplication-capitalisation des acquis du programme ? 2- Existe-t-il un mécanisme national pour la mobilisation des fonds pour le programme ? 3- Quel a été le degré d'appropriation de la population ou des communautés ou groupes particuliers du programme 4- Quelles sont les contributions des interventions humanitaires à court terme à la résilience des populations (post-crise) et au processus de développement
Couverture	Cohérence
Est-ce que les considérations humanitaires sont explicitement prises en compte dans les politiques et les stratégies globales des acteurs qui interviennent dans le cadre de l'urgence/humanitaire ?	Est-ce que le programme éducation a-t-il touché les enfants des réfugiés et autres enfants victimes de situation d'urgence dans le pays. ? Si non pour quelles raisons ?
Genre, équité et approche fondée sur les droits humains	
1- L'action est-elle programmée pour prendre en considération l'équité, l'égalité des sexes et l'approche basée sur les droits humains. 2- La participation des groupes cibles a la planification du programme 3- Quelle est la priorité accordée aux groupes les plus défavorisés pendant dans la mise en œuvre 4- L'égalité d'accès des hommes et des femmes, des garçons et des filles aux ressources, aux services et aux compétences a-t-elle été prise en compte durant la mise en œuvre de l'intervention ?	

3.3.3. Méthodes d'évaluation

1. L'évaluation utilise l'analyse documentaire, l'exploitation des données secondaires du MENFOP, de l'UNICEF et d'autres partenaires. Ensuite des données qualitatives primaires sont collectées sur le terrain auprès des parties prenantes et des populations bénéficiaires. Le cadre conceptuel de l'évaluation proposé est le suivant (figure 1)

Figure 1 : Cadre conceptuel de l'évaluation



2. La revue documentaire a porté sur les principaux documents suivants : la vision 2035, le schéma directeur de l'éducation (2010-2019), le SCAPE (2015-2019), le PAE (2017-2020), le CPD (2018-2022), la note stratégique du programme éducation, les plans d'actions, les rapports de suivi, de supervision, des rapports annuels, des rapports des revues (annuelles et à semestrielles). Les données secondaires incluent les statistiques produites par le Ministère de l'Éducation, les études et les évaluations menées par l'UNICEF et les partenaires de mise en œuvre ou de développement.

3. La collecte de données primaires s'est faite par des entretiens individuels auprès des partenaires du programme (MENFOP, MFF, UNICEF, PAM, USAID) et des ONG (l'ONG Family Health International (FHI360), Programme LEC) et des APE et des élèves du primaire et du collège. L'évaluation a eu recours à une triangulation afin d'apprécier la fiabilité des données.

3.3.4. Méthode d'échantillonnage

Entretiens individuels : Les participants ont été choisis selon la diversité des informations qu'ils pouvaient fournir. Au total 22 personnes ont été interviewés dont 11 femmes soit 50% des interviewés (confère (confère Tableau A3.1. en annexe N°3).

Focus groups de discussion : Ces discussions ont été conduites avec les élèves, en moyenne 10 participants par focus group de discussion. Dans les établissements où ont lieu les focus groups avec les élèves, des entretiens individuels ont été conduits avec des enseignants et le personnel administratif de même que les parents d'élèves.

Couverture régionale : la collecte de données s'est faite dans l'ensemble des 6 régions.

Choix des écoles : il s'agit des écoles publiques par région, milieu urbain/rural et dans les camps de réfugiés. Au total 15 écoles primaires et 15 collèges ont été visités. Ce nombre a été fixé pour tenir compte de la période de collecte de données et de la charge de travail par jour.

Camps de réfugiés : La collecte de données s'est faite dans 3 camps de réfugiés d'Ali Addeh, de Holl Holl et le camp de Markazi.

La liste des écoles et établissements d'enseignement secondaire contenu dans l'annuaire statistique de l'éducation de 2018/2019 a été utilisée pour tirer l'échantillon des écoles.

Cette liste des écoles a été classée par ordre alphabétique par région et par milieu urbain/rural et un tirage aléatoire simple est utilisé pour choisir l'échantillon.

Critères de choix des élèves dans les écoles : Dans une classe on choisit avec l'administration et les enseignants 10 élèves (10 est le nombre de participants à un focus groupe) à partir de liste alphabétique de la classe en utilisant un pas de sondage. Le pas de sondage est le nombre des élèves d'une classe divisée par 10. La liste des écoles primaires et des collèges tirées par région et milieu de résidence est en annexe.

3.3.5. Méthodes de collecte et d'analyse des données

Plusieurs instruments ont été utilisés pour la collecte et l'analyse des données primaires :

- 1) La logique d'intervention du programme et une liste des produits et activités qui devaient être livrés comme élément de base du modèle d'analyse du Programme.
- 2) Des guides d'entretien pour structurer les entretiens individuels ouvertes : il s'agit :
 - a) Des guides d'entretien lors des entretiens avec les experts du MENFOP, du MFF, du PAM, de l'UNICEF, de l'USAID, de FHI 360 de l'Eglise Catholique qui s'occupe des écoles LEC et des parents d'élèves en vue de capter leur perception de la pertinence, de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des services offerts, et leurs attentes actuelles et futures ;
 - b) Des guides d'entretien ont été également conçus pour orienter les discussions avec les groupes d'élèves du primaire et du collèges et ceux des écoles de camps de réfugiés.

3.3.6. Sources d'information

Deux principales sources d'information ont servi de référence tout au long de cette évaluation

3.3.6.1. Source d'informations quantitatives

Pour la description du programme Education, l'évaluateur s'est référé aux documents de base du Programme (CPD, Plan de Travail et Budget annuel (PTBA)).

L'évolution du programme depuis son début est documentée par les rapports des études et enquêtes, des évaluations réalisées, des revues, des supervisions ainsi les rapports aux donateurs. Cette source a permis de renseigner, pour chaque composante du programme, les stratégies retenues, les modalités de mise en œuvre et le niveau des indicateurs retenus. Elle a permis de ressortir les principaux éléments à évaluer (indicateurs) pour chaque composante en accord avec les questions d'évaluation.

3.3.6.2. Source d'informations qualitatives

Il s'agit des informations recueillies auprès des informateurs clés du niveau central et opérationnel auprès des responsables locaux, des partenaires et acteurs locaux et des bénéficiaires. Ces informations ont été recueillies à travers des guides d'entretien de groupe et des questionnaires individuels (voir annexe) en tenant compte des responsabilités, du niveau d'implication, des difficultés et contraintes rencontrées ainsi que la perception et les attentes dans la perspective

3.3.7. Plan de travail et personnel de l'évaluation

L'évaluation a été conduite par un consultant international, deux consultants nationaux avaient été prévus dans les TDR mais le processus de recrutement n'a pas abouti. Le consultant International a eu la responsabilité, d'être le vis-à-vis du commanditaire lors des échanges techniques et de présenter les produits finaux.

Lors de la collecte de données sur le terrain, il a été appuyé par 2 cadres du MENFOP pour faciliter les contacts avec les écoles chantonnées. Le plan de travail est présenté en annexe 9
Vu la situation du COVID-19 qui a occasionné des fermetures d'aéroports et des mesures de confinement des populations, la planification initiale a été revue avec l'accord préalable du groupe de référence.

3.4. Contrôle de qualité du rapport d'évaluation

L'observation participative et non-participative, les entretiens individuels ainsi que les groupes de discussion ont des guides standards et des mécanismes de consolidation des éléments collectés pour assurer la fiabilité des résultats qu'ils produisent.

Ce contrôle a été renforcé par les mécanismes internes à l'UNICEF en matière de contrôle qualité d'évaluation. En effet, le rapport de démarrage est soumis au bureau régional et au bureau de l'équité pour une validation du point éthique et technique, puis le rapport de démarrage est validé par un comité national de pilotage.

Le rapport de l'évaluation est soumis à l'équipe de suivi et évaluation du bureau régional et du siège de l'UNICEF pour contrôler la conformité par rapport aux normes standards des rapports d'évaluation. Au plan national, la validation du rapport de démarrage par le comité de pilotage

a été une étape importante avec la participation du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.

3.5. Ethique et confidentialité

Le consultant a respecté tous les engagements en matière d'éthique et de confidentialité pour l'obtention du visa éthique et durant la mise en œuvre de l'évaluation (annexe 6 et annexe7).

3.6. Limites des méthodes de collecte de données et mesures de mitigation

3.6.1. Par rapport à la méthodologie et à l'échantillonnage

1. Les données qualitatives collectées ne permettront pas de faire une analyse robuste des facteurs déterminants du succès du programme comme ce serait le cas avec des enquêtes quantitatives où les analyses peuvent utiliser des modèles statistiques tels que les régressions sur les données.

Tenant compte de cette limite l'évaluation a couvert un échantillon assez élevé pour les entretiens et les discussions de groupes afin de dégager les facteurs qui expliquent les faibles performances du système éducatif tout en apportant des nuances nécessaires.

2. Une autre limite est liée à la difficulté à fournir des informations désagrégées tenant compte des enfants à besoins spéciaux (malvoyants, malentendants), des enfants des communautés nomades, des enfants des ménages ruraux pauvres. En effet, les données secondaires sont seulement désagrégées par régions, sexe, statut de réfugié. Pour pallier à cette limite, l'évaluateur a inclus dans les entretiens et les focus groups des enfants réfugiés et suffisamment de filles et de garçons, mais également les enfants du milieu rural nomades afin d'avoir les opinions des différents groupes spécifiques.

3.6.2. Par rapport aux systèmes d'information au niveau national

Le système d'information national ne garantit pas encore l'accès à des informations désagrégées, pertinentes par rapport aux priorités en termes de prise en compte d'enfants les plus vulnérables dans le cadre du programme éducation dans le temps. Il y a l'insuffisance de données quantitative et la faiblesse qualitative des données de l'annuaire statistique de l'éducation. Par exemple, l'annuaire ne permet pas une analyse de l'assiduité, de résultats des évaluations de l'apprentissage selon des caractéristiques socioéconomiques (pauvres et riches, nomades et sédentaires).

L'évaluateur a pris les mesures nécessaires pour trouver des sources alternatives d'information et valider celles qui sont déjà disponibles. Parmi ces mesures on peut citer : (i) la vérification des sources en utilisant d'autres sources d'information des ministères en charge de l'éducation nationale, (iii) les entretiens avec des personnes clés pour apprécier la fiabilité des données disponibles et adapter les conclusions, et (iv) la technique de Triangulation entre différentes sources des données obtenues pour assurer la cohérence et la véracité des conclusions.

IV. Principaux résultats de l'évaluation

4.1. Pertinence

- 1- Dans quelle mesure le programme appuie-t-il le pays pour s'aligner aux priorités globales (ODD) et cadre-t-il avec les priorités nationales ?
- 2- Est-ce que les objectifs du programme sont spécifiques, mesurables, adéquats, réalisables dans le temps ?
- 3- Les résultats sont cohérents entre les différents niveaux
- 4- La recevabilité de l'UNICEF par rapport aux résultats attendus du programme a été clairement définie ?

En réponse à ces questions d'évaluation, l'analyse de la pertinence est structurée en trois volets (1) la pertinence des choix du Programme tant avec les choix stratégiques nationaux qu'avec les principaux goulots d'étranglement liés l'éducation ; (2) l'analyse de la chaîne de résultats du volet éducation du CPD et ; (3) le degré de clarté dans la définition de la redevabilité de l'UNICEF.

4.1.1. Pertinence du Programme par rapport aux priorités nationales et internationales

4.1.1.1. Pertinence par rapport aux objectifs prioritaires nationales

1. Les besoins et les priorités en matière d'éducation ont été formulés dans le Schéma Directeur de l'éducation (2010-2019) et la Vision Djibouti 2035 et préciser davantage dans la SCAPE (2015-2019) et le PAE (2017-2020).

Les objectifs et choix stratégiques retenus ciblent prioritairement l'expansion qualitative de l'éducation fondamentale (primaire et collège) et le développement intégré de l'enseignement pré-primaire. En effet, dans le pilier « *Consolidation du capital humain* » du document « Vision Djibouti 2035 », il est attendu un nouveau système éducatif avec entre autres les options stratégiques suivantes :

- Le développement d'un système éducatif accessible à tous et favorisant l'esprit d'entreprise ;
- L'évaluation des enseignants et la reconnaissance du mérite ;
- Le développement d'un enseignement public performant associé à un enseignement privé de qualité ;
- L'utilisation des nouvelles technologies de télécommunications et des moyens multimédia aux fins d'éducation ;
- Le décroisement interne et l'ouverture sur le monde ;
- La promotion d'un système éducatif favorisant l'émergence d'une élite ;
- La régionalisation des structures de l'enseignement ;

Au niveau du PAE 2017-2020, les objectifs de développement de l'éducation préscolaire sont :

- 1). Accroître l'accès au préscolaire à travers le développement de trois approches : (i) le préscolaire public, (ii) le préscolaire communautaire, (iii) le préscolaire privé.
- 2). Promulguer le cadre réglementaire de l'éducation préscolaire ;

- 3). Valider le curriculum du préscolaire ;
- 4). Instaurer une formation initiale des enseignants du préscolaire ;

En ce qui concerne le primaire et le moyen, l'objectif global est l'accès à l'enseignement fondamental conformément aux principes de qualité et d'équité avec des objectifs spécifiques :

- Mettre à jour les curricula et définir des savoirs et compétences minimaux garantis pour tout élève du fondamental ;
- Développer la formation du personnel d'enseignement ;
- Renforcer la qualité de l'environnement et de la vie scolaire pour conserver des conditions favorables à l'apprentissage ;
- Développer l'évaluation en tant que support à l'apprentissage ;
- Développer l'accès aux technologies de l'information et de la communication ;
- Accroître les capacités d'accueil ;
- Améliorer le rendement interne de l'éducation ;
- Renforcer l'éducation inclusive pour l'élimination des disparités d'accès et de participation à l'éducation ;
- Assurer la continuité éducative dans les camps de réfugiés.
-

2. En réponse à ces priorités du Gouvernement, les principaux résultats du volet éducation du programme Education déclinés dans le CPD (2018-2022) contribuent pleinement à la réalisation de ces objectifs prioritaires nationaux. Il s'agit du l'effet 2 du CPD : « d'ici 2022, les enfants et les adolescents, en particulier dans les zones défavorisées et / ou affectées par les urgences, ont un meilleur accès à l'éducation formelle et non formelle dans un environnement qui favorise l'acquisition de compétences pour leur intégration dans la vie sociale et économique ». Trois résultats sont liés à cet effet et directement liés aux défis issus du diagnostic du système de l'éducation.

Ainsi, le produit 2.1. vise l'accès universelle et équitable à une éducation inclusive : « *D'ici à 2022, les systèmes éducatifs communautaires et publics ont les capacités d'offrir aux enfants et adolescent(e)s notamment les plus vulnérables (les filles dans les zones rurales, les nomades, les enfants ayant des besoins spéciaux, les réfugiés et les personnes déplacées) un accès équitable et inclusif à une éducation formelle et non formelle* ».

Le produit 2.2. est spécifique à la qualité de l'éducation : « *D'ici 2022, le système éducatif a amélioré ses capacités de fournir des apprentissages de qualité aux enfants et adolescent(e)s* ». Enfin le produit 2.3. s'adresse aux défis de coordination relevé dans le diagnostic : « *les capacités de coordination et de gestion du système éducatif sont renforcées au niveau national et scolaire* ».

Les entretiens réalisés auprès des responsables du MENFOP au niveau Central et des Régions confirment la pertinence et indiquent que les interventions de l'UNICEF répondent au diagnostic situationnel et soutiennent le plan d'action de l'éducation : « ... *Les plan d'action de l'éducation sont la traduction opérationnelle du schéma directeur de l'éducation dans lequel*

une analyse approfondie de la situation est faite. En fonction des besoins ou des priorités qui sont dégagées, l'UNICEF propose dans son programme de coopération des interventions en appui aux prioritaires du gouvernement en fonction de ses moyens et de son mandat. On a même élaboré le programme avec le MENFOP. Aussi, chaque année nous avons un plan de travail avec l'UNICEF que nous essayons de mettre en œuvre. ». Un participant aux entretiens individuels. La pertinence de l'appui de l'UNICEF dans le cadre de la scolarisation des enfants dans les camps de réfugiés est également reconnue : « Depuis que le MENFOP a pris en charge la scolarisation des enfants réfugiés dans les 3 camps (Holl-Holl, NABAD et MARKAZI,) la plupart des ONG sont parties. L'UNICEF nous a beaucoup soutenu dans la révision des curricula et donc la valorisation des connaissances acquises dans ces écoles, dans l'octroi de manuels et de tenues scolaires aux enfants réfugiés. Ce soutien de l'UNICEF participe à la mise en œuvre du Cadre d'Action Global pour les Réfugiés sur la scolarisation des enfants réfugiés dont Djibouti fait partie des pays de mise en œuvre depuis 2016 ». Extrait de l'interview d'une personne ressource.

En rappel, les trois engagements historiques pris par le gouvernement de Djibouti pour l'inclusion socioéconomique des réfugiés lors du Sommet pour les Réfugiés et Migrants de New York en septembre 2016 sont : (1) Adopter une nouvelle loi renforçant la protection des réfugiés et leur donnant accès aux services sociaux de base. (2) Inclure les enfants réfugiés dans le système éducatif national afin de leur offrir une éducation de qualité et (3) Permettre à tous les réfugiés d'avoir accès au système de santé national et de bénéficier de l'assurance maladie universelle au même titre que les nationaux ».

4.1.1.2. Alignement du programme aux objectifs de développement durables (ODD)

1. Le programme Education contribue à la réalisation de l'effet du PNUAD relatif aux services sociaux de base, à la réalisation de l'ODD 4 notamment les cibles suivantes :

ODD 4.1 : sur l'éducation primaire et moyen universelle se traduisant par la fourniture gratuite, financée par les pouvoirs publics, de douze années d'éducation primaire et secondaire de qualité, inclusive et équitable – dont au moins neuf ans obligatoires, conduisant à des résultats d'apprentissage pertinents.

ODD4.1. Activités de développement de la petite enfance et l'éducation préscolaire universelles notamment la fourniture d'au moins une année d'éducation préscolaire de qualité, gratuite et obligatoire, est encouragée, et devrait être assurée par des éducateurs bien formés, tout comme pour le développement et les soins de la petite enfance

ODD4.5 : Égalité des sexes et inclusion. Ce qui signifie que les filles et les garçons, sans distinction de race, de couleur, d'origine ethnique, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale ou sociale, de fortune ou de naissance, ainsi que les personnes handicapées, les migrants, les populations autochtones, ceux qui sont en situation de vulnérabilité devraient avoir accès à une éducation de qualité équitable et inclusive et à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Les stratégies utilisées sont celles prescrites par l'UNICEF dans son Plan Stratégique 2018-2021. Il s'agit du plaidoyer, du dialogue politique et de la génération des évidences, du partenariat, de la promotion des innovations, de la fourniture de services, de liens intersectoriels et du support à l'intégration. Aussi les plaidoyers sont-ils basés sur les évidences des modèles produits.

2. Cependant, malgré l'alignement du volet Education du CPD sur le PAE 2017-2020, il faut noter que pour certains indicateurs, les cibles fixer dans le CPD-2018-2022 sont plus faibles que ceux du PAE 2017-2020. En effet, en ce qui concerne le taux brut de préscolarisation, la cible fixée pour 2020 est de 40% pour le PAE-2017-2020 alors qu'elle est plus modeste dans le CPD 2018-2022 soit 8%. Le taux brut de scolarisation au moyen prévue en 2020 dans le PAE 2017-2020 est de 68,7% pour les filles et les garçons contre 60% pour les filles et les garçons dans le CPD-2018-2022.

4.1.2. Adéquation du programme avec les besoins des populations

1. Le programme Education est en adéquation avec les besoins exprimés par les communautés car il prend en compte des principaux goulots d'étranglement identifiés à travers des études et enquêtes d'évaluations de ses interventions antérieures. On peut citer entre autres : (i) l'enquête djiboutienne auprès des ménages sur les indicateurs sociaux (EDAM- 4) de 2017 et l'étude sur les enfants en dehors du système éducatif de 2018. Par ailleurs, une l'analyse diagnostique détaillée de l'éducation est faite dans le document du schéma directeur de l'éducation (2010-2019). Des exemples mettent en évidence la pertinence des choix du Programme par rapports aux goulots d'étranglement des systèmes appuyés.

2. Au niveau législatif et réglementaire, l'intervention de l'UNICEF soutient l'élaboration d'une stratégie du préscolaire, une loi et des décrets instituant les garderies communautaires et les crèches. L'UNICEF soutient également la révision des contenus des enseignement dans les garderies, la formation des enseignants du préscolaire et des garderies et crèches et l'octroi du matériel didactique, pédagogique et ludique pour les enfants. Enfin dans le cadre du programme de coopération l'UNICEF assure la prise en charge d'indemnités des enseignants du préscolaire et des garderies et crèches.

3. Au niveau du préscolaire, il est clairement ressorti le besoin d'amélioration de l'offre éducative ainsi que l'amélioration de la qualité de l'enseignement : « *Depuis 2007, plusieurs initiatives sont apparues pour développer l'enseignement préscolaire avec notamment l'ouverture de classes préscolaires publiques pilotes dans l'enclave des écoles primaires des régions de l'intérieur. Cependant, cette initiative n'a pas été poursuivie en raison de l'insuffisance des salles de classe dans le primaire, obligeant ainsi le MENFOP à utiliser les classes dédiées au préscolaire pour le primaire à partir de 2012* » (PAE -2017-2020, P. 21).

Le MENFOP a donc décidé de poursuivre ses efforts à travers le développement de trois approches : (i) le préscolaire public, (ii) le préscolaire communautaire, (iii) le préscolaire privé. L'enseignement préscolaire public commencera avec une seule année pouvant accueillir les enfants de 5 ans.

4. Au niveau du primaire, un des goulots d'étranglement est l'accessibilité de l'école pour les enfants ruraux surtout de parents nomades ou en situation d'extrême pauvreté. En effet, « *l'école n'arrive pas à mobiliser l'ensemble des enfants ayant atteint l'âge de la scolarité* » selon le rapport sur les enfants en dehors de l'école. Les résultats de cette étude montrent que le phénomène des enfants en dehors de l'école à Djibouti est fondamentalement une question de non scolarisation plutôt que de déscolarisation. Ainsi, la lutte contre ce phénomène passe par une universalisation de l'accès à la première année du primaire surtout pour le milieu rural. L'intervention de l'UNICEF vise en premier à appuyer tout le système à travers la planification stratégique et opérationnelle (Schéma Directeur, Plan d'Action de l'Education, études spécifiques) pour s'adapter au contexte et donner la chance à tous les enfants d'accéder à une éducation de qualité.

En plus, l'UNICEF appuie le ministère dans l'octroi aux écoles rurales de manuels scolaires et a développé un projet spécifique pour soutenir les projets d'établissement de 21 écoles rurales dans la gestion pédagogique des classes multigrades, l'entretien de jardins potagers et la fourniture d'énergie solaire.

L'amélioration de la qualité des apprentissages est une priorité du MENFOP et l'UNICEF qui intervient dans l'appui à la révision des curricula et la formation des enseignants du fondamentale.

5. En ce qui concerne l'enseignement moyen, le décrochage y est plus important et l'étude sur les enfants en dehors de l'école indique que « *le risque du décrochage scolaire est concentré à la fin du cycle primaire et à la fin du cycle moyen* ».

Pour les enfants des réfugiés, selon le rapport de l'étude sur les enfants en dehors du système éducatif, pour la tranche d'âge des 5-17 ans, un taux de non scolarisation de 42,3% contre une moyenne nationale de 25,7% pour cette tranche d'âge. La poursuite des efforts pour la scolarisation des enfants réfugiés demeure donc une priorité. Dans ce domaine, l'UNICEF soutient le MENFOP dans la fourniture de manuels et de tenues scolaires.

4.1.3. Analyse de la chaîne de résultats

La note stratégique du programme « Éducation et Développement des Adolescent(e)s » du CPD 2018-2022 indique clairement que de programme contribuera à l'effet n°2 du PNUAD avec 3 sous composantes ou produits portés par une composante globale. Cette note décrit dans les détails le cadre des résultats au niveau Produits et la théorie du changement ; les activités étant développées par la suite dans les plans de travail et budget annuel (PTBA) qui font l'objet de revue semi-annuelle. L'analyse de cette documentation fait ressortir une cohérence entre l'effet,

les résultats/produits et les activités avec cependant quelques insuffisances au niveau du Cadre de Mesure des Résultats et de la théorie de changement.

4.1.3.1. Le cadre de mesure des résultats

1. L'analyse du cadre de résultats montre qu'il comprend les indicateurs d'effet¹¹ et de produits¹². Le cadre de résultats du programme Education est l'outil de suivi dynamique qui intègre les changements majeurs lors des revues périodiques comme c'est le cas de *la stratégie du WASH in School* absent dans la version initiale du cadre des résultats. L'analyse de cet outil de suivi révèle que les cibles finales ne sont pas renseignées. En effet, ce sont les valeurs de référence (2016) et de 2020 qui sont renseignées alors que le programme va en 2022. Tout se passe comme si le programme s'aligne sur l'horizon temporelle du PAE 2017-20120 alors que dans la pratique il va au-delà. Si à mi-parcours on peut juger de l'atteinte des indicateurs de performance (produits), il n'y a pas de base pour juger de l'atteinte des résultats du programme en fin de cycle (2022).

2. De plus, certains indicateurs demandent une reformulation : au lieu de « *Nombre d'enfants dans les situations humanitaires inscrits dans des apprentissages au préscolaire, primaire et au secondaire avec l'appui de l'UNICEF* » il est préférable d'écrire « *Pourcentage des enfants dans les situations humanitaires inscrits dans des apprentissages au préscolaire, primaire et au secondaire avec l'appui de l'UNICEF* » pour mesurer l'effort de l'UNICEF pour la scolarisation de tous les agents réfugiés.

3. En outre, le cadre de résultat contient des indicateurs de produit qui ne sont pas directement liés aux interventions de l'UNICEF comme « *Existence d'un système national d'évaluation des apprentissages dans les salles de classe* ». L'UNICEF n'intervient pas directement pour cet indicateur certainement dans le souci d'éviter les doublons puisque lors des entretiens, il est ressorti qu'un autre partenaire de l'Education intervient directement pour cet indicateur.

4.1.3.2. La théorie de changement

1. Une théorie du changement explique comment les activités sont censées produire un ensemble de résultats qui contribuent à la réalisation de l'effet escompté a été élaborée durant la phase de conception du programme. Cette théorie du changement est bien décrite dans la note stratégique du programme et prend en compte les interventions de l'Etat et des autres partenaires de l'éducation. Elle suppose que les hypothèses et risques soulevés soient atténués

¹¹ L'effet de situe dans la sphère d'influence du programme c'est-à-dire que le programme ne maîtrise pas complètement les effets et ne peut en garantir la réalisation pleine et entière. L'effet est donc obtenu non pas avec le programme directement mais avec la contribution de celui-ci.

¹² Les produits sont le résultat direct du programme en termes d'acquisition de biens, de service ou de compétence. A la différence de l'effet, les produits sont les résultats que le programme devrait maîtriser complètement.

(stabilité politique, effets des changements climatiques et participation des bénéficiaires) et surtout suppose que le paquet des activités à réaliser soient conformes aux résultats escomptés. La théorie de changement suppose également une collaboration avec d'autres programmes de l'UNICEF/ par exemple avec les autres composantes de la nutrition et la protection de l'enfance pour développer un programme intégré pour le volet communautaire et avec la protection pour les jugements supplétifs d'acte de naissance.

2. Toutefois, au niveau de la stratégie d'intervention de l'UNICEF, deux points méritent des précisions : (1) Plaidoyer pour influencer l'octroi des cash transferts aux familles des filles scolarisées dans les zones rurales ; et (2) Intégration et liens intersectoriels pour i) assurer la synergie d'action entre le MENFOP et le MFF.

4.1.4. Redevabilité de l'UNICEF et des partenaires de mise en œuvre

1. Le CPD (2018-2022), est un cadre commun d'engagement et de responsabilité signé entre l'UNICEF et le gouvernement djiboutien autour des objectifs déterminés et des résultats attendus. La théorie du changement du CPD précise les engagements de l'UNICEF, en particulier en termes de mobilisation et de gestion des ressources de même que les responsabilités du Gouvernement lors de la mise en œuvre du Programme et d'autres acteurs parmi lesquels la Banque Mondiale, de l'USAID et de la JICA.

Plus globalement, le PNUAD 2018/2022 de Djibouti définit l'ensemble des appuis des agences du SNU en précisant les responsabilités du gouvernement et des Agences du Système des Nations Unies (SNU) en termes de mobilisation de ressources, de mise en œuvre, de revue et d'évaluation des performances.

2. Ainsi, l'UNICEF est retenue dans tous les axes stratégiques du PNUAD de la composante éducation. De plus, l'UNICEF est chef de file de la composante Education et à ce titre coordonne le Groupe Local de Promotion de l'Education (GLPE), toute chose qui accentue sa redevabilité tant pour « ses propres résultats » que pour les résultats nécessitant la mobilisation de PTF à l'intérieur ou à l'extérieur du SNU.

3. Enfin, le suivi de la mise en œuvre du Programme permet de mettre en exergue cette redevabilité sans qu'un mécanisme formel ne donne à ce suivi la force nécessaire ; en effet, et malgré la signature conjointe du PNUAD, les programmes des agences s'exécutent encore essentiellement de manière verticale – même si quelques exemples ponctuels sont à encourager (inter-sectorialité) – sans qu'un mécanisme de redevabilité mutuel n'ait la force requise.

Conclusion de l'évaluation de la Pertinence

Les objectifs et résultats retenus dans le CPD sont pertinents au regard des priorités nationales définies dans les principaux documents de référence (par exemple : Vision Djibouti 2035, SCAPE 2015-2019, schéma Directeur de l'Education, PAE 2017-2020) et les engagements de référence international comme les ODD. Les goulots d'étranglement du système éducatif ont été analysés et sont à la base des choix stratégiques du Programme de coopération, ce qui a permis de choisir les stratégies et les actions pertinentes au regard des résultats du Programme. Par ailleurs, la redevabilité de l'UNICEF est définie dans le CPD à travers (i) la référence au PNUAD où les responsabilités des agences sont précisées, (ii) les engagements mutuels avec le Gouvernement et (iii) à travers les résultats précis ciblant des zones bien définies.

Cependant il faut noter :

- (i) le manque d'harmonisation entre les cibles du CPD avec celles du PAE (2017-2020),
- (ii) le manque de cibles finales en 2022 pour juger de l'atteinte des résultats au niveau produit du programme,
- (iii) la présence d'indicateur de Produit non directement liés aux interventions de l'UNICEF et
- (iii) la nécessité de préciser davantage certaines idées dans la théorie du changement tels que : le plaidoyer pour influencer l'octroi des cash transferts aux familles des filles scolarisées dans les zones rurales ; et l'intégration et liens intersectoriels pour i) assurer la synergie d'action entre le MENFOP et le MFF.

4.2. Analyse de l'efficacité du programme

1. Les produits visés par le programme ont-ils été totalement ou partiellement atteints ?
2. Quelles sont les contraintes pour l'atteinte des résultats ?
3. Quel est le degré de participation effective des bénéficiaires ?

Les réponses à ces questions ont été structurées comme suit : le niveau d'atteinte des indicateurs (Produits), les contraintes objectives à l'atteinte des résultats et la participation des bénéficiaires au programme.

4.2.1. Le niveau d'atteinte des indicateurs de résultats

L'analyse du niveau d'atteinte se fait au niveau des produits conformément au cadre de résultats du CPD-2018-2022 (Tableau 2). Par la suite nous présentons les progrès vers l'atteinte de l'effet du programme.

Le programme comprend 3 produits correspondants aux 3 volets du programme avec 8 indicateurs de Produit. Pour ces indicateurs, nous discutons de l'atteinte des cibles prévues en 2020 avant de discuter de l'aspect qualitatif de ces indicateurs.

Appréciation de l'atteinte des cibles en 2020

Sur les 8 indicateurs (tableau 2), 4 indicateurs sont entièrement atteints soit 50% des indicateurs, 2 partiellement atteints, c'est-à-dire que des activités notables ont sont en cours et pour 2 indicateurs il n'y a pas encore d'interventions concrètes concourant directement à l'atteinte de ces indicateurs. Comme évoqué dans la pertinence du programme, il existe un indicateur qui ne révèle pas directement de l'intervention de l'UNICEF.

En considérant 50% de réalisation de ce qui était planifié pour 2020, 25% en cours d'atteinte et 25% non encore entamés, on peut affirmer que le programme éducation est moyennement performant. Cette performance pourrait s'améliorer d'ici 2022 si les activités non mises en œuvre connaissent des débuts effectifs de mise en œuvre dans les trimestres à venir et que les activités en cours s'achèvent en 2021, ou au plus tard en 2022.

Tableau 2 : Niveau d'atteinte des indicateurs de Produit

Produits	Indicateurs de Produit	Cible CPD 2020	Résultat 2020	Atteint (OUI/NON)
Produit 2.1 D'ici 2022, les systèmes éducatifs communautaires et publics ont les capacités d'offrir aux enfants et adolescent(e)s notamment les plus vulnérables (les filles dans les zones rurales, les nomades, les enfants ayant des besoins spéciaux, les réfugiés et les personnes déplacées) un accès équitable et inclusif à une éducation formelle et non formelle	Nombre d'enfants dans les situations humanitaires inscrits dans des apprentissages au préscolaire, primaire et au secondaire avec l'appui de l'UNICEF	Non disponible	3700	OUI
	Nombre d'enfants qui ont reçu du matériel scolaire individuel acquis par l'UNICEF	Non disponible	40000	OUI
	Existence de stratégie pour créer la demande d'éducation au secondaire pour les filles	Stratégie pour créer la demande d'éducation des filles au moyen	Pas de stratégie	NON
	Le nombre écoles qui ont intégré les compétences de vie et l'éducation à la citoyenneté dans leurs plans scolaires avec le soutien de l'UNICEF	ND	Compétences de vie et l'éducation à la citoyenneté inclus dans les nouveaux manuels en expérimentation dans toutes les écoles fondamentales publiques	OUI
Produit 2.2. D'ici 2022, le système éducatif a amélioré ses capacités de fournir des apprentissages de qualité aux enfants et adolescent(e)s	Existence d'un système national d'évaluation des apprentissages dans les salles de classe	ND	Non lié aux interventions de l'UNICEF	Non applicable
	Existence d'une stratégie nationale sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire	stratégie nationale WASH in school	Pas encore de stratégie	NON
	Plan sectoriel de l'Education ou plan de transition développé avec l'appui de l'UNICEF	Non précisé	Diagnostic de l'éducation PAE 2021-2024 en cours d'élaboration	Partiellement
Produit 2.3. D'ici 2022, les capacités de coordination et de gestion du système éducatif sont renforcées au niveau national et scolaire	Existence d'un Système d'Information pour la Gestion de l'Education inclusif qui intègre les données désagrégées et des données sur les enfants vulnérables (EABS, réfugiés, etc.)	SIGE inclusif	SIGE inclusif mis à jour	OUI
	Pourcentage des écoles primaires avec des plans de développement qui adressent clairement les questions d'équité et qui sont développés avec l'appui de l'UNICEF	45%	20%	Partiellement

4.2.2. Performance du volet « Accès équitable à l'éducation »

1. Ce volet se rapporte au produit 2.1 « *d'ici 2022, les systèmes éducatifs communautaires et publics ont les capacités d'offrir aux enfants et adolescent(e)s notamment les plus vulnérables un accès équitable et inclusif à une éducation formelle et non formelle* ». Les interventions sont axées sur l'appui à l'amélioration de l'offre éducative au préscolaire (publique et communautaire), du primaire et de l'éducation des enfants réfugiés de même que la rétention des élèves au niveau du moyen.

2. Au-delà des indicateurs de Produit présentés dans le CPD, l'appui de l'UNICEF est d'abord et surtout centré sur le renforcement de tout le système éducatif du préscolaire et du primaire en Djibouti. En effet, au niveau stratégique l'UNICEF a appuyé efficacement l'élaboration de la stratégie nationale du préscolaire qui a été validée en décembre 2018 et l'élaboration de la loi et des décrets instituant les garderies et les crèches communautaires (2019).

Selon l'analyse sectorielle de l'éducation de 2020, le taux de scolarisation au préscolaire s'est accru passant de 7,3% en 2016 à 11,9% en 2019 contre une cible du CPD de 18,4% en 2020. Cette évolution s'explique par le fait que le gouvernement a donné plus de priorité à ce secteur depuis 2016. En effet, selon le diagnostic de l'éducation de 2020, le préscolaire connaissait des effectifs faibles entre 2008 et 2010 et a fait l'objet d'une certaine priorité entre les années 2010 et 2012. Cet élan a été limité par le reversement d'enseignants dans le primaire avec pour conséquence la quasi disparition des effectifs du préscolaire public entre 2012 et 2015. Après 2015, on note un net regain d'intérêt pour le préscolaire dans le pays en général, avec des effectifs qui augmentent tant dans le public que dans le privé.

Selon les entretiens au niveau central et régional, *le programme Education de l'UNICEF a été très utile pour positionner le préscolaire au rang des priorités de l'éducation nationale et également pour accompagner la construction de garderies et crèches et leur dotation en matériel didactique et ludique.*

L'analyse sectorielle de l'éducation de 2020 indique que le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire se situe à 105,9% et, à 83,7% au moyen en 2020. L'indice de parité à l'école primaire et au collège est de 0,86 avec dans chaque niveau d'enseignement avec 46% des filles et 54% de garçon. Pour les enfants réfugiés, environ 42% des enfants réfugiés n'ont pas accès à l'éducation (annuaire statistique de 2020).

L'appui de l'UNICEF au gouvernement dans la formation et la prise en charge d'indemnités des enseignants du préscolaire publique et communautaire par l'UNICEF s'alignent à la politique d'accroissement de l'offre éducative au préscolaire. Le programme Education participe également au renforcement de la qualité des enseignements au préscolaire.

3. L'UNICEF est également engagé à soutenir la scolarisation des enfants les plus vulnérables-refugiés, migrants, EABS et nomades notamment à travers le programme LEC

porté par l’Eglise catholique de Djibouti. En effet, la stratégie LEC est au cœur des priorités en matière de scolarisation des enfants les plus vulnérables car ce sont des enfants sans acte de naissance, vivant avec un handicap ou qui ont dépassé l’âge officiel d’entrée à l’école (9-11 ans) qui y sont accueillis. Selon les entretiens individuels à Djibouti, l’appui de l’UNICEF a permis une révision des curricula qui permet aujourd’hui à des élèves sortant des écoles LEC de poursuivre leur scolarité dans les écoles publiques de la république. *« L’appui de l’UNICEF couvre environ le tiers de nos charges de fonctionnement. Au-delà de cet appui financier le partenariat nous a permis de donner une seconde chance à des centaines d’enfants et depuis la révision de nos curricula, le gouvernement s’y intéresse de plus en plus. Par exemple, des professeurs de collèges nous recommandent leurs élèves en vue de renforcer leur niveau en français. Aussi, certains de nos élèves sont acceptés reçus dans les établissements publics pour poursuivre leur scolarité »* extrait d’un entretien avec une personne ressource.

En termes d’effectifs, les 5 écoles LEC (Djibouti ville, Ali-Sabieh, Arta, Obock, Tadjourah) comptent 695 élèves dont 327 filles soit (47%) en 2020 (annuaire statistique de l’éducation de 2019/2020).

Au niveau des 3 écoles dans les camps de réfugiés, les entretiens indiquent que la révision des curricula d’enseignement s’est accompagnée d’un engouement des réfugiés pour la scolarisation de leurs enfants avec plus de perspectives d’insertion dans la vie socioéconomique. Toutefois, l’étude des enfants en dehors de l’école à Djibouti a montré que 42,3% des enfants réfugiés sont non scolarisés. Le soutien de l’UNICEF au MENFOP dans la scolarisation des enfants réfugiés vise à offrir plus de possibilités de scolarisation à ces enfants dans un contexte où la plupart des ONG qui intervenaient dans la scolarisation des enfants réfugiés se sont retirées. Au niveau opérationnel, l’UNICEF appui l’octroi de manuels scolaires, de manuels pédagogiques, de jeux éducatifs, de tenues scolaires.

Tableau 3 : Répartition des enfants scolarisés dans les écoles LEC et dans les camps de réfugiés

Régions	Ecoles LEC			Ecoles des camps de réfugiés		
	Nombre d'Ecoles (5)	Elèves	% Filles	Nbre d'Ecoles (3)	Elèves	Filles
Djibouti Ville	1	249	48%			
Arta	1	55	40%			
Ali-Sabieh	1	225	41%	2	2383	47%
Tadjourah	1	106	47%			
Obock	1	60	48%	1	204	48%

Source : A partir des données de l’annuaire statistique de l’éducation de 2019/2020

Selon plusieurs sources parmi lesquelles, le diagnostic de du système éducatif et l’étude des enfants en dehors de l’écoles, au niveau du cours moyen, il se pose le défi de la rétention (des filles) en milieu rural. L’UNICEF a financé une étude sur l’état des lieux des dortoirs devant faciliter l’accueil des élèves des milieux ruraux qui viennent dans les centres urbains pour poursuivre les collèges. Cependant, à ce jour, il n’y a pas encore de stratégie développée sur la

déperdition scolaire au collège. Lors des entretiens avec les parents d'élèves, il est ressorti que les dortoirs ne sont pas adaptés pour accueillir les filles. « *Les dortoirs ne sont pas adaptés pour accueillir les filles car il n'y a pas de bâtiments séparés pour les filles* » Un homme membre d'une APE ; et dame également membre d'une autre APE de renchérir : « *Dans notre culture et pour la sécurité de nos filles, les dortoirs ne sont pas adaptés. C'est préférable des bourses d'études et du cash transfert pour soutenir les familles d'accueil des enfants* ».

Lors des entretiens avec le personnel enseignants et les parents d'élèves, il ressort que si les garçons peuvent plus facilement s'associer pour louer une maison en ville pour les études, chez les filles c'est plus difficile et les parents doivent trouver une famille d'accueil pour leur fille. Les propos suivants confirment cette situation des filles en matière d'hébergement. « *Etant donné que je n'ai pas de maisons pour accueillir les filles chez moi, j'ai pris sur moi la responsabilité de louer une maison à proximité de chez moi pour accueillir 7 filles venues des villages pour poursuivre leur cursus scolaire à Dikhil. Si les dortoirs étaient adaptés les filles seraient allées rester là-bas. Mais le problème des dortoirs c'est la sécurité, l'entretien et le fait qu'il n'y a pas de bâtiments séparés pour les filles* » extrait d'un entretien individuel.

.2.1. Performance du volet « amélioration de la qualité des apprentissages »

4.2.1.1. Appui à la réforme curriculaire et pilotage d'un programme d'éducation aux compétences de vie et de citoyenneté

1. Bien que ce volet du programme n'ait pas beaucoup d'indicateurs de Produit dans le cadre des résultats, il faut souligner que le soutien de l'UNICEF y est d'une importance capitale pour tout le système éducatif djiboutien. En effet l'UNICEF appui la révision des curricula au primaire et au niveau du collège et appui l'intégration des modules sur les compétences. Or, les enjeux de la révision des curricula de l'enseignement fondamental sont déterminants pour la qualité du système éducatif, des performances des élèves et, sur le long terme, pour le développement socioéconomique du pays.

2. Le volet amélioration de la qualité des apprentissages contribue ainsi à façonner le type de citoyens et acteurs socioéconomique futurs. C'est d'ailleurs ce qui est clairement visé dans la loi d'orientation de l'éducation 2000 rappelé dans le PAE 2017-2020 : « *Le système éducatif prépare l'enfant à être utile à la Nation en lui procurant des connaissances le rendant capable à la fin d'un cycle d'études de comprendre les réalités propres à son environnement social. L'éducation vise à l'amélioration de la formation en vue d'une insertion sociale et professionnelle et le plein exercice de la citoyenneté* » (PAE 2017-2020, P. 9).

L'UNICEF, fort de son expérience technique en matière de contenu de curricula, a appuyé l'Institut Pédagogique National : le CRIPEN dans la révision des curricula en cours d'expérimentation en 1^e, 2^e et 3^e année au primaire et pour la classe de 6^e au collège.

Des entretiens, on retient que les experts commis par l'UNICEF en collaboration avec d'autres experts internationaux interviennent pour former les auteurs (principalement des enseignants

chevronnés et des Conseillers pédagogiques choisis pour leur expérience pédagogique), valider la progression du manuel, aider à la mise en place de l'architecture/ossature du manuel. Ils donnent leurs avis sur les contenus rédigés et sont membres de l'équipe de validation disciplinaire.

3. L'appui spécifique du programme concerne également l'inclusion des modules sur les compétences de vie courante dans les manuels expérimentaux (Français, Histoire-Géographie, Science de la vie et de la terre et Physique-Chimie) de la classe de 6^e. A termes il s'agira d'introduire ces modules pour toutes les classes du collège et du secondaire.

Lors des entretiens avec les enseignants des collèges des matières concernées par l'expérimentation des modules sur les compétences de vie, certains disent *n'avoir pas reçu de formation/orientation pour l'enseignement de ce module*. De plus, dans le manuel de français, la mission d'évaluation a observé qu'il n'y a pas de module sur les compétences de vie courante. Pour garantir le succès de l'intégration des compétences de vie dans l'enseignement, les spécialistes nationaux préconisent de former tous les inspecteurs pédagogiques et les enseignants sur la manière d'enseigner les compétences de vie courantes.

4.2.1.2. Soutien au développement des modules additionnels pour la formation initiale et continue des enseignants

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des apprentissages, le programme appui directement le CFEEF dans le développement de modules additionnels pour la formation initiale et continue des enseignants portant sur la prise en charge des EABS tels que les enfants vivant avec un handicap et la gestion des classes multigrades.

Depuis 2 ans, tous les élèves professeurs du fondamental et du secondaire sont formés au CFEEF sur les modules ces nouveaux modules. Pour les professeurs qui étaient en poste avant l'introduction de ces modules, des formations sont organisées et assurées par les inspecteurs pédagogiques. Ces inspecteurs encadrent également les professeurs sur ces modules durant leur sorties terrain pour les visites de supervisions périodiques.

4.2.1.3. Soutien aux activités de WASH dans les écoles

Le développement des activités d'Eau, d'Assainissement et d'Hygiène (Water, Sanitation and Hygiene (WASH) dans les écoles est à la phase de diagnostic des goulots d'étranglement des infrastructures WASH de façon générale y compris dans les établissements scolaires. C'est à partir des résultats de ce diagnostic qu'une stratégie WASH sera développée de même qu'une stratégie de pérennisation des infrastructures WASH dans les écoles à partir de 2021. Par ailleurs 21 jardins scolaires ont pu être implantés dans les 30 écoles pilotes.

.2.2. Performance du volet « Coordination et Gestion du programme »

Le volet coordination comprend la planification et coordination sectorielle et le pilotage des projets d'école adressant l'équité et la qualité des apprentissages en expérimentation dans 21 écoles rurales.

4.2.2.1. Planification et coordination sectorielle

1. Au niveau de la planification et de la coordination sectorielle, selon les PTBA les principales activités sont les synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Niveau de réalisations des activités de Coordination et Gestion du programme

Principale activités	Niveau de réalisation
Organiser deux revues conjointes sectorielles de l'éducation	2 revues conjointes sectorielles / an
Assurer le fonctionnement du GPLE	Continue
Appuyer l'élaboration des requêtes de financement au GPE	-Coordination des requêtes soumises au GPE dont 3 en 2020,
Evaluer le Schéma Directeur de l'éducation 2010-2019	Planifier pour 2021
Elaborer le modèle de simulation financière du secteur de l'éducation et la lettre de politique éducative	En cours dans le dernier trimestre de 2020
Développer une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes dans les écoles	En cours dans le dernier trimestre de 2020
Appuyer la conduite de la revue institutionnelle du MENFOP	En cours dans le dernier trimestre de 2020
Appuyer l'élaboration du Schéma Directeur de l'éducation (2021-2035)	Planifier pour 2021
Appuyer l'élaboration du PAE 2021-2025	Planifier pour 2021
Evaluer le programme de l'Education UNICEF	En cours depuis mars 2020

En tant que chef de file des partenaires de l'éducation, l'UNICEF a su bien assurer la coordination du groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) et coordonné les revues semi-annuelles conjointes sectorielles de l'éducation et appuyer les requêtes de financement de l'éducation au GPE.

Lors de nos entretiens avec les partenaires de l'éducation (PAM, USAID et FHI360) tous ont reconnu que l'UNICEF a bien assuré son rôle de chef de file de l'éducation même en temps de covid19. *« L'UNICEF a parfaitement joué son rôle en appuyant les demande de financement au GPE. C'est vrai que pendant le covid-19, les rencontre du GLPE étaient virtuelle mais nous avons tout de même atteint nos objectifs. Ce qu'on peut améliorer c'est de faire en sorte que les équipes techniques des différents partenaires du GLPE puissent connaître les interventions les des autres qui peuvent être complémentaires et partager leur expérience »*. Propos recueillis lors d'un entretien individuel.

2. Pour ce qui est de l'appui de l'UNICEF à l'élaboration des documents de planification avec le MENFOP, elle est le fil conducteur du programme éducation car à travers ces documents de planification que le MENFOP opérationnalise sa vision pour l'éducation dans les années à venir en capitalisant sur les évaluations des planification antérieures.

A termes, ce soutien va permettre d'ici 2021 de disposer du Schéma Directeur de l'éducation 2021-2035 et de son plan d'action PAE (2021-2025) dans lequel le gouvernement va énoncer le développement de l'éducation visé et les moyens nécessaires pour y parvenir. C'est également à partir de cette planification quinquennale de l'éducation que tous les partenaires y compris l'UNICEF inscrirons leurs appuis.

Un autre aspect important de la planification stratégique est le fait que le Programme Education appui le MENFOP pour la prévention des catastrophes naturelles. Il s'agit de développer une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes dans les écoles qui prend en compte les mesures de limiter l'impact des catastrophes naturelles pour les écoles et également prévoir des mécanismes d'action en cas de catastrophes naturelles. Cette stratégie est très attendue du MENFOP dans un contexte de changements climatiques où des intempéries comme les cyclones (2019) et les inondations (2019) ont déjà touché la République de Djibouti.

4.2.2.2. Projets d'école adressant l'équité et la qualité des apprentissages en expérimentation dans des écoles rurales.

1. Le projet apporte une solution à la non scolarisation de certains enfants en milieu rural du fait de l'éloignement de l'école ou du fait de la situation de nomadisme des parents.

Afin de pallier cette situation et en complémentarité avec d'autres actions et dans le cadre de l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles rurales, l'UNICEF, le PAM et la FAO en partenariat avec le MENFOP ont ciblé 21 écoles à classes multigrades qui bénéficient d'un appui pour la constitution de jardins scolaires et de cultures hydroponiques. Cet appui comprend également des formations des enseignants et des directeurs sur la gestion des classes multigrades, des projets d'école et l'enseignement de la lecture.

Ce financement permet de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations rurales ainsi que d'augmenter le taux de scolarisation des enfants notamment des filles et mettre en place des solutions innovantes de culture fourragère, de sensibiliser les enfants et la communauté à l'environnement à travers la création de jardins scolaires et des cultures hydroponiques dans les écoles en milieu rural. L'intervention de l'UNICEF a permis de :

- Renforcer la participation des communautés dans la gestion des écoles et notamment des jardins scolaires afin d'en assurer l'appropriation et la pérennisation ;
- Appuyer la formation des enseignants et des directeurs dans la mise en place, la gestion et l'utilisation des jardins scolaires à des fins pédagogiques en faisant le lien avec les leçons existantes ;
- Appuyer l'élaboration de planches pédagogiques comme supports pour les expériences avec les élèves.

A l'issu de 2 années de mise en œuvre du projet, lors de la mission terrain, nous avons constaté qu'il y a *une augmentation des effectifs des classes de 1^e et 2^e année si bien que des écoles n'ont plus de classes multigrades : c'est le cas de NABAD et de DOUDA dans la région d'Arta.*

2. Les efforts doivent être poursuivis pour l'accès et le maintien des écoles à l'école car il existe quelques déperditions scolaires au primaire : à l'école primaire de Ali Oune, 10 élèves étaient initialement en 5^e années mais lors de l'évaluation il ne restait que 6 élèves dont 2 filles. Les autres étant sortis de l'école pour suivre leurs parents à la recherche de pâturage pour les animaux. De façon synthétiques, les résultats atteint par le projet d'école sont présentés dans le tableau 5.

Tableau 5 : Principaux résultats atteints par le projet d'écoles en milieu rural

Effets attendus	
Le régime alimentaire de 1,266 enfants est diversifié et amélioré	1,374 enfants dont 586 filles ont pu bénéficier d'un régime alimentaire diversifié et amélioré grâce aux produits des jardins scolaires et des formations données aux cantinières
1,266 enfants sont sensibilisés à une consommation alimentaire diversifiée	Les enseignants ont été outillés afin de sensibiliser les 1,374 enfants issus des 21 écoles rurales
Les connaissances en matière de nutrition des enseignants, des cantinières et de la communauté des parents d'élèves sont renforcées	31 sur 53 enseignants ont été formés dans la capitale. Les formations pour les cantinières et les parents d'élèves ont été organisées dans 2 régions (Dikhil et Tadjourah).
Les connaissances des enfants scolarisés en matière de culture fourragère sont améliorées	Les enseignants ont intégré dans les leçons incluant de la pratique dans le jardin scolaire Des enseignants ont partagé dans le groupe WhatsApp des fiches de leçon
21 jardins sont installés dans 21 écoles du milieu rural	21 jardins ont été installés effectivement dans 21 écoles du milieu rural. Des extensions ont été faites sur les jardins existants
1266 filles et garçons sont sensibilisés au jardinage, au respect de l'environnement et ont adopté une attitude positive vis-à-vis de l'agriculture	1,374 élèves dont 586 filles ont été sensibilisés au jardinage, au respect de l'environnement. Certains ont sensibilisés leurs parents à la création de jardins
50 enseignants ont mené chacun au moins 2 expériences pratiques avec leurs élèves sur l'environnement et la nature à partir des jardins scolaires.	31 enseignants ont participé à la formation et ont été outillés à réaliser des expériences pratiques avec leurs élèves sur l'environnement et la nature à partir des jardins scolaires.
Les comités de gestion des écoles ont organisé au moins une AG avec un ordre du jour relatif aux jardins scolaires	15 écoles sur les 21 écoles rurales ont organisé une AG. Pour les 6 écoles restantes, les AG auront lieu en octobre après la rentrée scolaire

.2.3. Les obstacles durant la mise en œuvre du programme

Les obstacles à l'atteinte des résultats du programme Education sont principalement liés aux intempéries que le Djibouti a connues depuis 2018. Il s'agit de la maladie à Coronavirus de 2020, des inondations de 2019 et du passage du cyclone SAGAR en 2018.

4.2.3.1. Catastrophes naturelles et épidémies majeures à Djibouti depuis 2018

1. Le covid 19 a eu des conséquences sur la planification et le suivi des activités planifiées en 2020 avec le MENFOP et les autres partenaires puisqu'avec le confinement partiel que le Gouvernement a décrété en Avril 2020, le rythme de mise en œuvre des activités a ralenti. Toutefois, le canal du télétravail a été utilisé par l'UNICEF et ses partenaires pour assurer la continuité des activités.

Pour ce qui est des appuis au niveau opérationnel, les établissements d'enseignement étant fermés avec le covid19, certaines activités appuyées par l'UNICEF n'ont pas pu être réalisées en 2020 et sont reportées en 2021. On peut citer :

- ✓ L'élaboration du Schéma Directeur de l'éducation (2021-2035) et de son plan d'action (PAE 2021-2025) ;
- ✓ Le développement de la stratégie WASH dans les écoles ;

✓ La formation du personnel d'encadrement pédagogique des régions sur la gestion des classes multigrades, l'analyse et exploitation des acquis, les innovations pédagogiques dans la didactique des mathématiques et français.

2. Aussi, selon le PTBA 2020-2021, certaines activités planifiées pour 2020 ont été transformées en réponse covid19 : il s'agit de :

✓ La conception de programmes de sensibilisation radiophonique et télévisé sur la préscolarisation, la scolarisation et le maintien des filles et ;

✓ La production de programmes radio et télé et des supports/outils de communication.

Tout comme la covid19, les inondations de 2019 et les passages du cyclone SAGAR de 2018 ont eu des impacts sur la réalisation des différents PTBA. Cependant, il faut noter qu'avec ces intempéries, l'UNICEF a pu développer de nouvelles activités de réponses d'urgence en soutien à l'éducation nationale qui n'étaient pas initialement prévues.

4.2.3.2. Les interventions de réponses d'urgence de l'UNICEF

1. En mai 2018, Djibouti a été affecté par le passage du cyclone tropical « SAGAR » qui a occasionné des inondations éclaires en particulier dans la ville de Djibouti et sa banlieue de Balbala. L'impact du cyclone tropical Sagar sur le secteur de l'éducation à Djibouti peut être résumé comme suit :

(i) Le cyclone a retardé la tenue des examens de fin d'année d'une semaine ;

(ii) 13 écoles primaires, 3 collèges et un lycée technique ont été partiellement endommagés ;

(iii) Les ressources scolaires et le mobilier de 14 écoles primaires, 3 collèges et un lycée technique ont été endommagés ou détruits.

Face à la situation d'urgence, le gouvernement djiboutien a obtenu de la Banque Africaine de Développement une assistance financière pour la réhabilitation des écoles endommagées et l'UNICEF a été désigné comme organe d'exécution. Selon le rapport au donateur élaboré par l'UNICEF pour l'AFDB, au total, 8 établissements scolaires endommagés par le cyclone ont été réhabilités et du mobilier a été fourni aux établissements scolaires réhabilités (Tableau 6).

Tableau 6 : Récapitulatif des activités de réhabilitation des écoles soutenus par l'UNICEF

	Financement AFDB	Financement JICA
Composante 1	: Appui à la réhabilitation des établissements scolaires endommagés par le cyclone Sagar, y compris le suivi et la supervision technique des travaux dans huit (8) établissements retenus parmi les seize (16) affectés par le cyclone Sagar dans la ville de Djibouti	Appui à la réhabilitation de 5 écoles primaires et à l'évacuation des eaux et au nettoyage dans 3 écoles
Composante 2	: Equipements et matériels didactiques dans l'ensemble des 8 établissements visés et fourniture des mobiliers scolaires à deux (2) parmi les huit (8) établissements réhabilités avec l'aide d'urgence	6 écoles ont été équipées selon la norme du MENFOP et 17 écoles ont reçu du matériel TIC : imprimante, photocopieur et ordinateur.
Composante 3	Gestion de l'aide d'urgence et production des rapports par l'UNICEF (Transport dans les zones affectées, sécurité, frais de personnel sur le terrain et de production des rapports)	TDR validé par le MENFOP pour une stratégie nationale d'éducation aux risques de catastrophe

2. L'UNICEF a également piloté des activités financées par les fonds du Gouvernement du Japon pour la réhabilitation des autres établissements impactés par le cyclone de 2018 et les inondations de 2019. Le rapport d'exécution des activités soumis par l'UNICEF au Gouvernement du Japon indique au total 5 écoles primaires ont été réhabilitées et 3 ont été nettoyées et les eaux des inondations évacuées, 6 écoles ont été équipées selon la norme du MENFOP et 17 écoles ont reçu du matériel informatique.

3. À la suite de l'avènement de la pandémie COVID19, le Gouvernement de Djibouti a pris des mesures préventives en imposant la fermeture des frontières aux voyageurs et en imposant un semi-confinement de la population par la fermeture de toutes les administrations publiques et la réduction au minimum de tous les services privés et ce depuis le 23 Mars 2020. Le Ministère de l'éducation, et en anticipation, a avancé les vacances scolaires d'avril, ce qui a entraîné la fermeture des écoles depuis le dimanche 22 mars pour une durée de deux semaines. Depuis, le 24 Mars gouvernement a annoncé un confinement national qui a été prolongé plus tard. Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle a décidé de reporter de retour aux écoles à Septembre 2020 et d'organiser les examens du baccalauréat en moi d'Août 2020. Les services d'éducation étant interrompus, le Ministère de l'éducation a lancé le développement d'un programme de scolarisation en ligne visant à assurer la continuité des services d'éducation par le biais des médias et des supports numériques. Des commissions d'experts du Ministère de l'éducation ont été créées pour élaborer les contenus et formuler un plan national de continuité de l'éducation en cas d'extension de la fermeture des écoles. L'UNICEF, et dès les premiers jours du confinement, a lancé un dialogue avec le Ministère pour formaliser une réponse flexible à la période de la crise. Cette réponse se focalisait au début sur les interventions d'urgence à savoir le développement et la diffusion par le CRIPEN de

programmes d'éducation à distance y compris pour les enfants n'ayant pas accès aux médias et ressources digitales. Progressivement le développement des programmes éducatifs a été achevé tout en diffusant en continu les contenus sur les chaînes de télévision nationale et la radio. Un programme simplifié sous forme de fascicule a été également développé pour les enfants de zones éloignées n'ayant pas accès aux médias.

L'UNICEF a appuyé le MENFOP par la suite a finalisé un plan d'action de réponse au COVID 19 et incluant la phase de préparation à l'ouverture des écoles et la planification de la réouverture des écoles. « Lors des entretiens avec les experts du MENFOP et le CRIPEN, le soutien de l'UNICEF durant cette phase de covid19 a été prompt et très utile pour la continuité de l'éducation : *« L'UNICEF a été le premier à avoir agi rapidement pour nous mobiliser des fonds pour nos activités durant le covid19. L'UNICEF a su trouver des mécanismes simplifiés pour accélérer le déblocage des fonds. En revanche, d'autres partenaires ont annoncé des contributions mais jusqu'en Octobre 2020, la contribution de certains n'est pas encore effectif à cause des procédures administratives de décaissement nous disent-ils »*. Un participant aux entretiens individuels.

.2.4. Participation des bénéficiaires et gestion adaptative du programme

La participation est un principe clé des interventions de l'UNICEF. L'élaboration du programme de coopération se fait de façon participative avec le MENFOP et sa version finale est signée par les premiers responsables de l'UNICEF et du ministère en charge de l'éducation nationale. Chaque année, les PTBA sont discutés avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle avant d'être signés par les deux parties.

En plus des directions centrales (Direction des Etudes, Direction générale de l'Administration, Direction de la planification) qui participent à la planification des activités, il y a également les chefs de services régionaux de l'éducation au niveau des régions qui ont déclarés lors des entretiens participés à la planification des activités du programme de coopération.

Etant donné que le programme Education soutien des d'activités du ministère, c'est au niveau du ministère qu'il y a la participation des bénéficiaires directs que sont les enseignants et les élèves à travers les évaluations et les supervisions pédagogiques et administratives organisées périodiquement. Cependant, lors des entretiens, des spécialistes MENFOP ont souhaité que des rencontres se tiennent annuellement avec leur structure respective pour échanger sur les activités de l'années une fois le PTBA signé car disent-ils : *« Quelques fois la planification des activités du plan annuel de travail et les études/évaluations se fait avec la hiérarchie et les directions centrales sans que nous les techniciens chargés de la mise en œuvre ne savent dans les détails ce qui est attendu »*. Extrait du discours d'un participant aux entretiens individuels.

Synthèse de l'analyse de l'efficacité

1. Au regard du niveau d'atteinte des indicateurs de Produit de 50% malgré les situations d'urgence et la qualité de la mise en œuvre décrite plus haut, le Programme peut être jugé efficace.
2. Cependant, ce niveau d'efficacité aurait pu être plus important et si les mesures ci-dessous avaient été prises :
 - pour le volet « Accès équitable à l'éducation » l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de rétention des filles au moyen en milieu rural en s'appuyant sur les recommandations de l'étude des enfants en dehors de l'école et l'étude sur la situation des dortoirs dans les régions
 - En ce qui concerne « l'amélioration de la qualité de l'éducation », l'élaboration et l'adoption, dès 2020 de la Stratégie nationale WASH en milieu scolaire ;
 - Pour la coordination et Gestion du programme, l'accélération des actions autour de la planification stratégique pour disposer du schéma directeur de l'éducation 2021-2035 et de son plan d'action PAE 2021-2025 en 2021.

.3. Analyse de l'efficacité de l'allocation des ressources

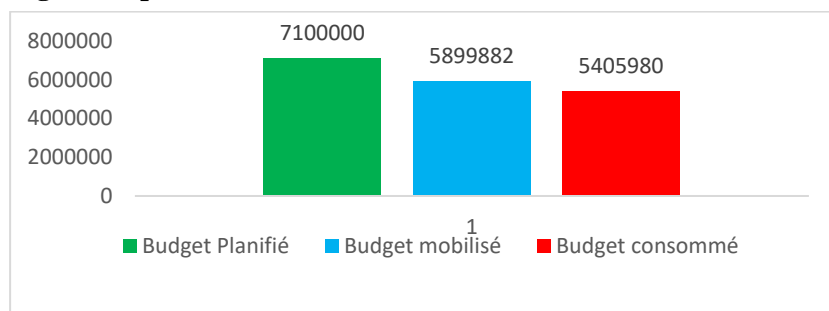
- 1- L'utilisation des fonds est-elle optimale ?
- 2- L'intervention disposait-elle de suffisamment de personnel compétent ?
- 3- Les activités ont-elles été menées dans le temps et les limites du budget imparti ?
- 4- Quelle est l'efficacité du système de coordination ?
- 5- Quelle est l'efficacité du système de suivi et évaluation ?
- 6- Quelle est l'efficacité du système de renforcement des capacités ?

L'efficacité peut être définie comme la capacité à produire à partir d'une quantité minimale d'input (ressources ou activités), une quantité donnée de produits ou la capacité de produire à partir d'un input donné le maximum de produits. La diversité des appuis apportés et l'insuffisance des données disponibles ne permet pas une évaluation quantitative et avec précision l'efficacité du Programme au sens économique du terme. C'est ainsi que l'évaluateur a centré son analyse de l'efficacité sur la question de savoir si les résultats du programme ont été atteints de manière optimale par rapport aux ressources (humaines et financières) utilisées et si d'autres alternatives d'allocation et d'utilisation auraient permis de « produire plus de résultats avec les mêmes ressources ». L'évaluation de l'efficacité s'est faite par (i) l'analyse des ressources financières mobilisées et utilisées ; (ii) l'analyse de la mobilisation des ressources humaines tant du côté de l'UNICEF que du côté du Gouvernement en lien avec le renforcement de capacité.

.3.1. La mobilisation et l'utilisation des ressources financières mobilisées

1. Selon le document du CPD-2018-2022, sept millions cent mille dollars UDS (\$7 100 000) ont été budgétisé pour le programme éducation et développement des adolescent pour la période 2018-2022.

Figure 2 : planification et mobilisation financière



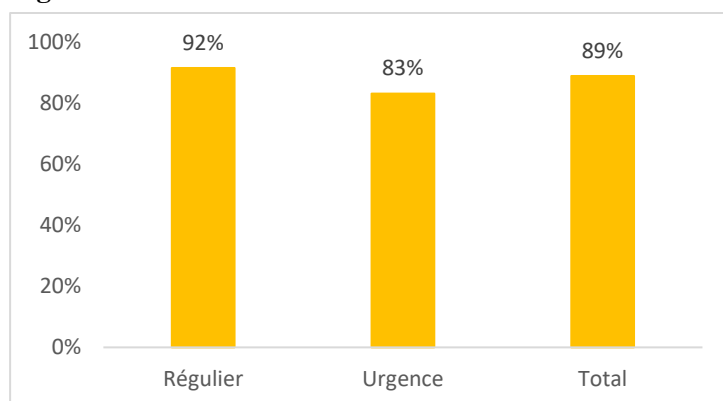
A noter que cette planification ne prend pas en compte les fonds d'urgence. A mi-parcours du programme, sans comptabiliser les fonds d'urgence, près de six millions de dollars USD (\$5, 899, 882) ont été mobilisés. Il s'agit des Ressources Régulières (RR) et des Autres Ressources Régulières (ORR). Le taux de mobilisation est de 83% (5, 899, 882/7,100,000). Ensuite, on constate que 92% des fonds réguliers mobilisés ont été consommés (figure 3). On peut donc dire que la mobilisation est très efficace. Comme déjà évoqué dans la partie efficacité, le programme Education de l'UNICEF a mobilisé des fonds dans les situations d'urgences (Autres ressources d'Urgence (ORE)) qui s'élèvent à plus deux mille dollars (\$2 288 521) dont 83% ont été consommé en fin octobre 2020 (Tableau 7).

Tableau 7 : Taux d'utilisation financière

Type de fonds	Fonds mobilisé	Fonds consommé	Taux de consommation (%)	Reliquat
Réguliers (RR+ORR)	5 899 882	5 405 980	0,92	493 901
Urgence (ORE)	2 288 521	1 903 112	0,83	385 409
Total	8 188 403	7 309 093	0,89	879 310

2. En considérant l'ensemble des fonds mobilisés qui représente plus de huit mille dollars USD (\$8,188,403), 89% (Figure 3) ont été consommé et les fonds d'urgence représente 27% de l'ensemble de ces fonds (\$2 288 521/\$8 188 403).

Figure 3 : Taux de consommation des fonds mobilisés



Bien que ces indicateurs indiquent une très bonne stratégie de mobilisation de fonds et un taux élevé d'utilisation des fonds mobilisés, il reste que davantage de stratégies efficaces de

mobilisations de fonds doivent se mettre en place pour le financement des activités du programme en 2021 et en 2022.

Le tableau 8 indique que globalement, en considérant tous les types de fonds, l'UNICEF a mobilisé plus de fonds que planifié soit 122% et parmi ces fonds 89% ont été consommés.

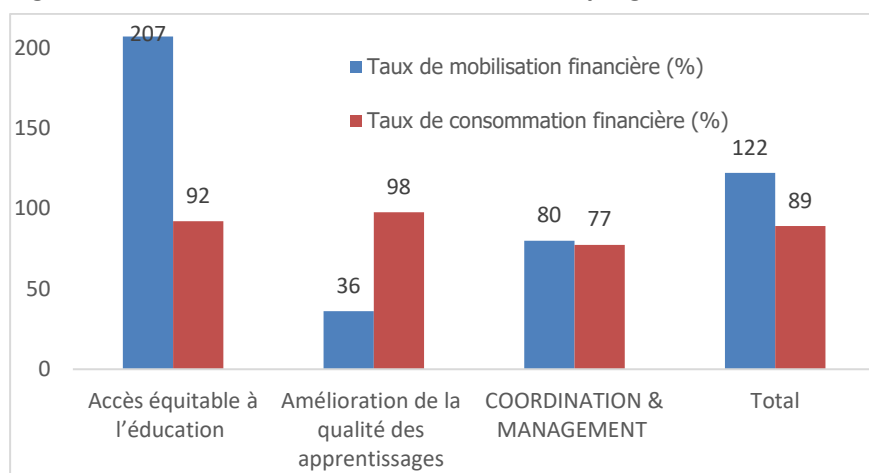
Tableau 8 : Répartition des fonds du programme par volet d'intervention

Structure du Programme	Planifié (\$)	Mobilisé (\$)	Consommé (\$)	Taux de mobilisation (%)	Taux de consommation (%)
Accès équitable à l'éducation	2 803 650	5 799 778	5 336 002	207	92
Amélioration de la qualité des apprentissages	1 680 790	6 082 79	5 94 024	36	98
Coordination et Gestion du programme	2 219 710	1 775 346	1 374 246	80	77
Total	6 704 150	8 183 403	7 304 272	122	89

3. On note que le volet accès à l'éducation a mobilisé plus du double des fonds planifiés dû aux fonds d'urgence qui ont servis à la réhabilitation des écoles suites au cyclone SAGAR et aux inondations de 2019 et également pour assurer la continuité des apprentissages durant la COVID19. Parmi ces fonds mobilisés, la quasi-totalité est consommée (92%).

Le graphique 4 ci-dessous permet de visualiser le fait que la mobilisation financière au profit du volet amélioration de la qualité des apprentissages est le moins a été le plus faible (36%) bien en deçà d'un taux standard de 50% auquel on pourrait s'attendre pour une évaluation à mi-parcours. Aussi, presque tous les fonds mobilisés pour ce volet sont consommés (98%). Cette situation s'explique par le fait que des activités ont été annulées ou reportées au profit d'autres du volet accès à l'éducation : c'est le cas des activités de mobilisation des communautés pour la scolarisation des enfants au préscolaire, primaire et maintien des filles au collège.

Figure 4 : Financement des différents volets du programme



.2.1. L'efficacité de la mobilisation des ressources humaines

Pour ce qui est des ressources humaines, 4 spécialistes travaillent directement sur le programme Education à l'UNICEF dont une assistante de programme s'occupant essentiellement des aspects administratifs et financiers. Bien que ces spécialistes soient appuyés par des consultants (nationaux et internationaux), en comparaison des activités menées et des livrables obtenus, on peut affirmer que le travail de l'équipe a été efficace. De plus, l'équipe a travaillé en effectif plus réduit durant plusieurs mois après le départ de la cheffe de section Education et avant l'arrivée de la nouvelle cheffe de la section en Novembre 2020. Il convient de noter également que cette évaluation est gérée par la section suivi & Evaluation qui, elle aussi est en sous-effectif puisqu'il y a un seul spécialiste s'occupant de tous les aspects de suivi-évaluation à l'UNICEF/Djibouti y compris les programmes inter-agences du SNU.

.2.2. L'efficacité du système de suivi et évaluation

1. Au Ministère de l'Education nationale et de la formation Professionnelle, il existe la Direction de la Planification qui comporte entre autres un service de la statistique et un service de la planification. Au niveau déconcentré, les services régionaux de l'éducation assurent aussi le suivi des interventions. Des revues semestrielles et annuelles conjointes entre le MENFOP, le MFF et le Programme Education de l'UNICEF sont régulièrement tenues comme prévues. Les revues semestrielles sont axées principalement sur la détermination du niveau de réalisation des activités prévues, tandis que les revues annuelles permettent de déterminer dans quelle mesure la mise en œuvre des activités prévues a contribué à la réalisation des résultats attendus et d'ajuster les résultats de l'année suivante en conséquence.

2. La tenue régulière de ces revues a, chaque fois, permis d'évaluer les progrès vers l'atteinte des résultats attendus de la composante programme ainsi que sa contribution à l'atteinte des objectifs du pays dans le domaine de l'éducation. L'examen des rapports de revues indique qu'elles mettent en exergue des avancées effectuées et les enseignements tirés. Plus spécifiquement, il s'agit généralement de : (i) procéder à un examen des progrès réalisés par rapport aux extrants et effets ; (ii) identifier les contraintes et les défis ; (iii) analyser la situation des ressources financières du programme ; (iv) analyser l'assistance fournie aux acteurs clés pour faciliter la mise en œuvre des interventions du programme ; (v) formuler des recommandations en vue de faciliter l'atteinte des résultats.

3. L'efficacité du système de suivi-évaluation a permis également de conduire à terme des évaluations ou études pour orienter la prise de décision, telles que l'étude sur les enfants non scolarisés à Djibouti, l'étude sur l'état des lieux des dortoirs et l'étude diagnostique du système éducatif djiboutien.

De plus, la publication annuelle et régulière de l'annuaire statistique de l'éducation est un élément de l'efficacité du système de suivi-évaluation. En effet, l'annuaire statistique de l'éducation est élaboré à partir des données scolaires recueillies auprès de tous les établissements scolaires publics et privés ainsi que les établissements autonomes notamment le CRIPEN et le CFEEF, et les établissements des villages des réfugiées d'Ali-Addeh, Holl-Holl et Markazi et les écoles LEC. Les informations ainsi recueillies concernent les élèves, les personnels, les infrastructures et les outils pédagogiques et permettent ainsi de disposer des informations fiables et des analyses pertinentes indispensables à la prise de décision.

Cependant, Ce système peut être enrichi par une analyse du SIGE : par exemple des analyses de l'assiduité, les évaluations de l'apprentissage, une comparaison des groupes pauvres et riches, nomades et sédentaires ou alimenter d'autres études socio-économiques.

.2.3. L'efficacité du système de renforcement des capacités

Pour le renforcement des capacités des spécialistes au niveau du gouvernement, le programme Education a mis en œuvre les activités en soutien à plusieurs directions centrales et déconcentrées du MENFOP, du CRIPEN, du CFEEF et du MFF.

Les éléments qui peuvent être considérés pour l'efficacité de l'utilisation des ressources humaines sont à plusieurs niveaux : la révision des contenus enseignés dans les crèches et les garderies du MFF a été assurée par les Formateurs du CFEEF du MENFOP, ce qui réduit les coûts tout en s'assurant de la complémentarité entre l'enseignement donné dans les crèches et garderies et celui dispensé à partir du préscolaire public par le MENFOP.

Aussi, la révision et l'enrichissement des curricula de formation dans les écoles LEC par les Formateurs et inspecteurs du MENFOP a contribué à une plus grande acceptation et reconnaissance des écoles LEC si bien que des élèves qui sortent de ces écoles avec de bonnes moyennes poursuivent leur scolarité dans les écoles publiques.

Conclusion de l'évaluation de l'efficacité

1. Un effort important a permis de mobiliser 83% du financement initial du Programme (soit \$5, 405, 980) et 92% des fonds mobilisés ont été utilisés. Il reste donc moins de 10% de ressources régulières pour les activités restantes et ceux pour les deux années restantes du programme jusqu'en 2022. Il apparaît donc clairement la nécessité d'affiner les stratégies de mobilisation de fonds pour le financement du programme pour les années à venir.

2. Suite aux situations d'urgence (passage de Cyclone en 2018, inondation de 2019), le Programme Education de l'UNICEF a mobilisé des fonds pour soutenir la réhabilitation et l'équipement de salle de classes. Ces fonds d'urgence s'élèvent à 27% des fonds réguliers mobilisés.

3. La sous-composante Amélioration de l'accès à l'éducation a été la plus grande bénéficiaire avec des niveaux allant jusqu'à +207% de mobilisation notamment suite aux interventions d'urgence et la quasi-totalité des fonds ont été utilisée (92%).

Pour la composante coordination du programme, les niveaux de mobilisation et de consommation budgétaires sont également élevés de l'ordre de 80%.

La composante amélioration de la qualité des apprentissages a été la moins financée puisque seulement 36% des fonds planifiés ont été mobilisés au profit de cette composante et ont été déjà consommés à 98%.

4. Des améliorations dans les délais d'accès des Partenaires nationaux aux fonds du Programme ont été rapportées à différents niveaux. Cependant, certains maillons du circuit de décaissement constituent encore des obstacles à une exécution plus rapide et plus efficace des ressources. Les ressources humaines affectées au programme Education semblent insuffisantes au regard de la taille du programme.

5. La révision des curricula des écoles LEC par des spécialistes du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (CFEEF et du MENFOP) est un exemple d'une allocation efficace des ressources humaines dans le secteur public. En effet, avec l'intervention des spécialistes nationaux on s'assure que 1) les contenus proposés sont conformes au contexte et au besoin en termes d'éducation et 2) la prise en charge financière des interventions des spécialistes nationaux est souvent plus coûteuse par rapport à l'intervention de spécialistes internationaux.

6. Le système de Suivi-Evaluation peut être jugé comme efficace parce qu'il a assuré les revues annuelles et semestrielles, piloté plusieurs études à termes et assuré une publication annuelle régulière de l'annuaire statistique de l'éducation.

.3. Durabilité

Questions liées à la durabilité

1. Quelle est la capacité de viabilité et de réplication-capitalisation des acquis du programme ?
2. Existe-t-il un mécanisme national pour la mobilisation des fonds pour le programme ?
3. Quel a été le degré d'appropriation de la population ou des communautés ou groupes particuliers du programme
4. Quelles sont les contributions des interventions humanitaires à court terme à la résilience des populations (post-crise) et au processus de développement

L'analyse de la durabilité porte sur (1) les évidences sur la capacité de viabilité et de réplication-capitalisation des acquis du programme y compris (2) dans la mobilisation des ressources financières pour le programme par la partie nationale, (3) l'appropriation par les populations bénéficiaires et (4) la contribution des interventions d'urgence au processus de développement.

.3.1. Capacité de viabilité et de réplication-capitalisation des acquis du programme

1. L'un des principes directeurs du PNUAD implique le développement des capacités nationales c'est-à-dire la mise en œuvre des interventions prévues par les Nations Unies privilégiera l'utilisation et le renforcement des capacités nationales à travers un encadrement et

un accompagnement technique plutôt que l'exécution directe par le personnel des Nations Unies ou par des ONG. Les objectifs et les choix stratégiques définis par le programme renforcent le PNUAD et sont bien alignés sur les priorités de Djibouti comme indiqué dans l'analyse de la pertinence, bien que le programme ne puisse pas dans ses objectifs cibler tous les défis du système éducatif au Djibouti. Ainsi, de viabilité des acquis du programme est fortement liée au renforcement des capacités nationales et à l'intégration des interventions du programme Education aux activités des ministères directement impliqués (MENFOP et MFF).

2. Dans les activités du programme Education, plusieurs actions de renforcement des capacités des acteurs nationaux permettent d'assurer la viabilité du programme. En effet, au niveau de la planification stratégique, le renforcement de capacité est assuré par la participation des responsables et des experts du MENFOP et du MFF à la préparation et à la validation de documents importants tels que le diagnostic de l'Education, le Plan d'action de l'Education, la stratégie nationale du préscolaire.

3. Au niveau opérationnel, le programme appuie la partie nationale qui a acquis une certaine autonomie dans la planification et le suivi-évaluation à travers la production annuelle de l'annuaire statistique de l'Education. Aussi, l'appui du programme Education pour des formations organisées par le CFEEF renforcent les capacités des directions centrales, des inspecteurs et des enseignants.

L'intégration des interventions du programme Education aux activités des ministères est un gage de viabilité des acquis des interventions. Cette intégration montre que la partie nationale pilote les interventions en éducation y compris celles soutenues par l'UNICEF. De plus, l'exemple de la scolarisation dans les camps de réfugiés montre que la forte implication de l'Etat par la prise en compte de la scolarisation des réfugiés dans la planification du ministère garantit la viabilité des acquis du programme au-delà de 2022. En ce qui concerne le projet dans les écoles rurales comprenant les jardins scolaires, la viabilité est assurée parce que c'est l'Etat prend en charge la maintenance des installations solaires et l'approvisionnement en semence pour les jardins scolaires à partir de 2020.

.3.2. De l'existence d'un mécanisme national de mobilisation des fonds pour le programme

Il n'existe pas de fonds spécifique au niveau du secteur public pour le Programme Education. En revanche, la contrepartie nationale est prévue et provient du budget alloué à l'Education. Ainsi, la durabilité du programme ou la pérennisation des acquis peut être appréciée à l'aune de la part du budget alloué à l'éducation et de l'efficacité des mécanismes de décaissements de la contrepartie nationale pour le programme.

4.4.2.1. La disponibilité des fonds de contrepartie nationale

La part du budget alloué à l'éducation est certes importante (22,6 % en 2018 selon l'analyse sectorielle) et au-dessus du quota de 20% de budget qui devrait être consacré au secteur de l'éducation et ce, conformément au forum mondial sur l'éducation à Dakar, en 2000.

Bien que le budget national alloué à l'éducation soit très appréciable, la mission d'évaluation a été informée lors des entretiens qu'il commence à manquer de classes pour le préscolaire au public. Aussi, les effectifs des élèves dans les classes des écoles de camps de réfugiés sont au-dessus du standard national de 45 élèves maximum par classe. Selon les entretiens, dans les camps de réfugiés de NABAD et de HOLL-HOLL, les effectifs atteignent 60 élèves par classes.

4.4.2.2. Efficacité des mécanismes de participation des financements nationaux au programme

1. Au-delà de l'importance du budget, il reste que des mécanismes opérationnels des dépenses devraient être améliorés : par exemple, dans le cadre du projet d'écoles, la maintenance des installations solaires dans les écoles devrait être assurée par le MENFOP mais cette ligne budgétaire n'est pas exécutée alors que lors des sorties terrains des pannes d'installations solaires ont été signalées dans certaines de ces écoles. Aussi, lors des entretiens, il est ressorti que la prise en charge des bénévoles ayant assuré les enseignements durant la période de confinement partiel dû au COVID19 en 2020 dans les écoles rurales n'avaient pas encore reçu leurs indemnités qui sont pris en charge par le MENFOP.

2. En outre, lors des entretiens, certains acteurs émettent des réserves quant à la capacité des communautés à maintenir la durabilité des acquis ou des interventions en ce qui concerne les garderies et des crèches. Ils reconnaissent que le préscolaire piloté par le ministère de la femme et de la famille (garderies) et des crèches gérées par les communautés fait face à difficultés financières pour supporter les charges de fonctionnement (charges locatives, indemnités des enseignants). C'est ainsi que l'UNICEF continue de prendre en charge les indemnités de certains enseignants de ces structures d'encadrement de la petite enfance. Toutefois, il est important que l'Etat renforce sa participation financière dans la gestion des crèches et garderies vu que les communautés ont du mal à assurer les dépenses de fonctionnement des crèches/garderies et les indemnités des enseignants et que l'intervention de l'UNICEF a pour vocation de soutenir et non de se substituer aux efforts de l'Etat.

3. En définitive, bien que le budget national alloué à l'éducation soit important (22,6%), il se pose le problème de la fonctionnalité des mécanismes de décaissement de ces fonds pour participer aux activités du programme et le défis pour l'Etat d'allouer davantage de fonds pour les investissements structurels tels que la construction et l'équipement de classes dans tous les ordres d'enseignement abordés dans cette évaluation.

.3.3. Appropriation du programme par les populations bénéficiaires

La pérennisation des acquis du programme nécessite une appropriation de celui-ci par les différents acteurs nationaux. Avant l'appréciation les éléments d'appropriation, il est important

de s'assurer de la disponibilité des ressources humaines qualifiées avec un plan de formation proactif et d'une planification participative prenant en compte les besoins réels du contexte national.

3.3.1. La disponibilité des ressources humaines qualifiées avec un plan de formation proactif.

Les discussions avec les spécialistes du MENFOP et ceux du Programme Education de l'UNICEF, et l'analyse des PTBA font ressortir que l'appui de l'UNICEF sert à renforcer la formation initiale et continue des professeurs de l'éducation nationale avec un accent sur des modules tels l'inclusion scolaire (la prise en charges des EABS), la gestion des classes multigrades, les compétences de vie courante et la citoyenneté.

4.4.3.2. Une planification participative prenant en compte les besoins réels du contexte

1. Pour une pérennisation des acquis du programme, la planification doit tenir compte des capacités de mise en œuvre au niveau opérationnel avec implication des responsables à tous les niveaux de gestion et une gestion axée sur les résultats. En effet, les mécanismes conjoints de micro-planification, de suivi et de coordinations (revues semestrielles, revues annuelles) se sont régulièrement tenues. Toutefois, certaines structures étatiques ont déploré des décisions prises par le programme sans concertation avec les responsables opérationnels tel que l'arrêt du projet « défis lecture ». Par ailleurs, lors des entretiens, certains participants se plaignent encore des lenteurs dans le traitement des requêtes.

2. De plus, lors de la phase de validation de la méthodologie de la présente évaluation, plusieurs réunions ont été nécessaires pour prendre en compte les orientations du MENFOP parce que les directions impliquées n'avaient pas apporté leurs appréciations aux termes de référence de l'évaluation notamment en ce qui concerne l'objet de l'évaluation. Plusieurs participants à ces ateliers ont alors plaidé pour plus de participation des acteurs opérationnel du ministère à la planification des principales activités du programme et également pour des séances de travail pour une plus grande appropriation des documents du programme par la partie nationale.

4.4.3.3. Participation et appropriation des interventions par les populations bénéficiaires

1. Au niveau des Directions Centrales et des services déconcentrés de l'éducation, des actions de renforcement des capacités ont été organisées pour faciliter l'appropriation des procédures de l'UNICEF. Mais, les affectations de personnels dans les services déconcentrés ont tendance à plomber les acquis du programme, les nouveaux acteurs affectés n'ayant pas toujours la compréhension de l'approche programmatique.

2. Sur le terrain, les communautés ont affirmé avoir été souvent consulté, à travers les membres des APE/CGE, dans le choix des sites devant abriter des ouvrages (jardin scolaires, infrastructures WASH, installations solaires) et leur maintenance. En fait, l'annuaire statistique

de 2019/2020 indique que 79% des écoles primaires disposent d'APE contre 75% au moyen. A ce titre, des comités de gestion (CGE) ont été mises en place dans les écoles primaires et les collèges et sont fonctionnels par endroits. On a également relevé la participation des communautés à travers diverses dotations pour la réalisation de ces infrastructures et surtout à la journée citoyenne pour l'assainissement des établissements, et ce avant la pandémie du COVID-19.

3. Par ailleurs, l'évaluateur a appris lors des entretiens que les APE/CGE étaient très dynamiques lorsque l'intervention de l'état était limitée et que c'étaient les ONG qui apportaient l'essentiel pour la scolarisation des enfants des réfugiés. Les entretiens ont également révélé que dans les écoles des camps de réfugiés, les APE/CGE sont moins dynamiques depuis que l'Etat a intégré la scolarisation des réfugiés dans les priorités nationales.

.3.4. Contributions des interventions humanitaires à la résilience des populations (post-crise) et au processus de développement

1. La durabilité des interventions d'urgence est assurée si elles contribuent à la résilience des populations et au processus de développement à long terme. Les principales interventions d'urgence du Programme Education ont été passées en revue afin d'apprécier cette cohérence. Le présent programme de l'Education (2018-2022) est marqué les défis liés à la résilience des communautés et à la scolarisation de leurs enfants dans les camps de réfugiés. Ces défis ont fait l'objet d'une attention dans la planification, le suivi-évaluation et la mise en œuvre des interventions. Ce qui montre que le programme actuel s'appuie sur une évaluation des risques pour améliorer la résilience et réduire les risques des communautés. A titre d'illustration, le Programme Education appuie l'achat de tenues scolaires pour les enfants dans les 3 camps de réfugiés et soutient l'organisation des évaluations pour les élèves en transition en camps de réfugiés et toutes ces interventions sont intégrées dans la planification du MENFOP.

2. Pour ce qui est des urgences liées aux changements climatiques (sécheresse, inondations) et aux épidémies majeures, le CPD 2018-2022 les a également identifiées. Aussi, l'élaboration en cours d'un plan de contingence dans le cadre de la préparation et des réponses éducatives en faveur des établissements scolaires et des enfants affectés par les situations d'urgence permettra de renforcer les capacités du MENFOP à mieux s'adapter aux situations d'urgence. Le renforcement des capacités des parties prenantes en éducation en situation d'urgence (préparation et réponses éducatives, résilience etc.) leur permettra en cas d'urgence d'assurer aux filles et aux garçons un accès accru à des services d'éducation protectrice, inclusif de qualité dans les situations de crises humanitaires.

De plus, Djibouti a connu des sécheresses chroniques ces dernières années qui ont décimé le cheptel et impacté la vie des populations rurales¹³. Dans ce contexte, le projet de soutien aux 21 écoles rurales dans les zones difficile d'accès contribue à la résilience des populations en facilitant l'accès de leurs enfants à la scolarisation.

Conclusion de l'évaluation de la durabilité

Plusieurs éléments d'évidence permettent d'assurer la durabilité du programme, il s'agit de :

- (1) la capitalisation des acquis à travers le renforcement des capacités nationales pour pérenniser les acquis du programme et l'intégration des interventions du programme à la planification des ministères ;
- (2) le bon niveau d'appropriation du programme par les acteurs nationaux ;
- (3) l'allocation de 22% du budget nationale à l'éducation.

Aussi, les interventions humanitaires dans les camps de réfugiés ou suite à des catastrophes naturelles et le projet de soutien aux 21 écoles rurales dans les zones difficile d'accès contribuent directement à la résilience des populations et au processus de développement à long terme.

Il est également important de noter que l'approche participative des parents et des communautés à la gouvernance scolaire contribuera à un impact durable.

Au niveau de la contribution du budget national au programme, quelques défis demeurent que sont l'allocation budgétaire nationale conséquente en vue des investissements structurels en éducation tels que la construction de salles de classes au préscolaire et dans les camps de réfugiés, le financement des crèches et garderies du MFF. Il se pose également le défi de l'allègement des mécanismes de décaissement de la contrepartie nationale des financements du programme.

.4. Cohérence, couverture et complémentarité

Est-ce que les considérations humanitaires sont explicitement prises en compte dans les politiques et les stratégies globales des acteurs qui interviennent dans le cadre de l'urgence/humanitaire ?

Est-ce que le programme éducation a-t-il touché les enfants des réfugiés et autres enfants victimes de situation d'urgence dans le pays ? Si non pour quelles raisons ?

L'évaluation apporte des réponses à ces deux questions ci-dessus en deux parties.

.4.1. Prise en compte des considérations humanitaires dans les politiques et les stratégies globales.

¹³ Sources : Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2020 : [Sécheresse et menace de famine à Djibouti](#)

En matière de résilience du système, l'absence d'un plan de contingence multirisque ne prépare pas et ne facilite pas les interventions d'urgence ; les responsables du Programme Education de l'UNICEF et le Gouvernement sont conscients de cette insuffisance et de la nécessité d'un tel outil indispensable à une détection et à une réactivité efficace du système aux différentes situations d'urgence. C'est ainsi qu'un plan de contingence multirisque est en cours d'élaboration. Cet outil permettra d'intégrer et de prévoir des provisions pour les interventions d'urgence tant du côté du Gouvernement que de l'UNICEF afin de répondre plus efficacement lorsque ces situations surviennent.

.4.2. Capacité du programme à répondre aux besoins des enfants en situation d'urgence

1. Le gouvernement Djiboutien, avec le soutien des partenaires du PME, étend son aide aux réfugiés en intégrant leurs besoins éducatifs dans son programme national d'éducation. Ceci est conforme à la Déclaration de Djibouti de 2017 sur l'éducation des réfugiés, qui engage les sept pays signataires d'Afrique orientale à intégrer tous les réfugiés (et les rapatriés) dans leur système éducatif national d'ici 2020. Les données relatives aux réfugiés ont été récemment intégrées dans les statistiques de l'annuaire statistiques du Ministère de l'Éducation, ainsi que dans le plan national de l'éducation 2017–2020, une étape majeure de l'intégration des réfugiés dans la planification sectorielle de l'éducation.

Les entretiens avec les personnes ressources au niveau central et des régions indique que l'appui du Programme Education de l'UNICEF pour la scolarisation des enfants réfugiés est substantiel et parfaitement intégré dans la prise en charge du MENFOP. En dépit de ces efforts, 42,3%¹⁴ des réfugiés âgés de 6 à 16 ans sont hors du système scolaire. Le nombre relativement important de réfugiés exerce une pression sur le système éducatif, qui connaît déjà de sérieuses difficultés pour assurer une éducation de qualité à tous les enfants.

2. L'étude sur les enfants non scolarisés à Djibouti indique que pour les parents, les raisons de non scolarisation des réfugiés concernent des facteurs liés à la demande d'éducation à hauteur de 82,7% et des facteurs liés à l'offre d'éducation pour 16,2%. Les principaux facteurs de demande identifiés sont :

« Pour aider la famille (28,2%), le fait de considérer que l'enfant est « trop jeune (17,8%), le manque d'intérêt pour l'école (9,1%) et le fait que les parents considèrent que l'enfant a déjà atteint un niveau suffisant (8,2%)

Du côté des facteurs liés à l'offre, il y a essentiellement l'absence de cantine (11,2%).

Lors des entretiens dans les camps de réfugiés sur les raisons de non scolarisation de tous les enfants, les encadreurs ont dit que les parents évoquent l'absence de cantine scolaire et la garde des plus jeunes enfants par ceux qui sont en âge de scolarisation. Pour résoudre la question non

¹⁴ Source : Etude sur les enfants non scolarisés à Djibouti, 2019 (P.70)

scolarisation des enfants réfugiés, il faudra prendre des mesures pour convaincre les parents de scolariser les enfants mais également d'améliorer l'environnement scolaire. Ainsi, pour viser la scolarisation universelle dans les camps de réfugiés, l'UNICEF pourrait :

- ✓ Soutenir le MEMFOP pour la mise en place de crèches dans les camps de réfugiés pour libérer les enfants scolarisables de la garde des plus jeunes enfants,
- ✓ appuyer le MEMFOP pour la réforme des curricula et faire en sorte que les enfants scolarisés dans ces écoles aient des « diplômes reconnus » qui facilitent leur insertion socioprofessionnelle et,
- ✓ étudier la possibilité de cantine scolaire dans ces écoles.

.4.3. L'analyse des complémentarités et des partenariats des interventions

1. L'analyse des orientations du Programme de Coopération montre que la composante éducation s'inscrit dans l'atteinte de l'effet 2 du PNUAD. Les interventions de l'UNICEF contribuent directement à la deuxième priorité stratégique « *Renforcement des services sociaux et développement humain inclusif* » du PNUAD (2018-2022) de Djibouti ».

Tous les domaines prioritaires retenus pour la composante éducation trouvent leur ancrage dans l'atteinte d'un résultat du PNUAD. Par ailleurs, dans les parties de la matrice relatives à ces priorités, l'UNICEF a été parmi les agences ayant la responsabilité de l'atteinte de ces résultats ; l'UNICEF est retenue comme chef de file pour toutes les questions relatives à l'éducation. Sans pouvoir être exhaustif, les exemples ci-dessus permettent de donner une idée plus précise d'une part, des collaborations existantes ou non entre le programme éducation et d'autres programmes à l'UNICEF et d'autre part, entre le programme éducation et d'autres programmes et projets appuyés par les agences du SNU ou les autres Partenaires techniques et financiers (PTF).

2. En matière de droit des enfants, le programme éducation bénéficie des interventions en matière de protection sociale pour promouvoir l'enregistrement et l'établissement des jugements supplétifs d'actes de naissance toute chose qui facilite l'accès de ces enfants à l'école.

En ce qui concerne le WASH, le rapport annuel des interventions de l'UNICEF de 2019 indique que 11 écoles ont bénéficié d'activités de promotion de l'hygiène en milieu scolaire axées sur le lavage des mains au savon et 10 communautés ont bénéficié du renforcement des capacités des comités d'hygiène pour accompagner les activités de promotion de l'hygiène au sein de leur communauté. De plus, la stratégie WASH dans les établissements scolaires (WSAH in school) en cours de préparation est un bon exemple de complémentarité entre le programme éducation et développement des Adolescent et le programme Eau et Assainissement de l'UNICEF.

Par ailleurs, les évaluations telle que la présente est cogérée par l'Unité de Suivi-Evaluation et le programme directement impliqué dans la qui met en œuvre les activités à évaluer.

En ce qui concerne le soutien à la scolarisation des enfants réfugiés, les interventions de l'UNICEF et celles de l'UNHCR visent toutes à soutenir les engagements de l'Etat de scolariser dans les meilleures conditions tous les enfants réfugiés présents en Djibouti.

Pour la première fois un projet conjoint regroupant 3 agences du SNU (UNICEF, PAM et FAO) et le MENFOP ont conjugué leurs efforts pour la réussite du projet jardins scolaires dans 21 écoles dans les zones rurales les plus difficile d'accès. A cet effet, les entretiens ont confirmé les conclusions du rapport intérimaire dudit projet notamment les leçons apprises de la mise en œuvre du projet comme suit :

- La création d'un groupe WhatsApp dont tous les directeurs des 21 écoles étaient membres et administrée par les responsables du MENFOP. Les responsables de projets des 3 agences sont membres également de ce groupe. Cet outil a été d'une importance cruciale pour la circulation de l'information surtout lors des installations des systèmes de gouttes a gouttes et autres distributions comme les semences.
- Pour la première fois nous avons un projet conjoint regroupant 3 agences UN et le MENFOP. Nous avons créé un comité de travail « jardin scolaire » qui se réunissait régulièrement 2 fois par mois afin de coordonner.

Conclusions sur la cohérence, la couverture et la complémentarité

Dans le cadre du PAE-2017-2020, les grandes priorités du Gouvernement sont relatives à l'amélioration de l'accès, de la qualité des apprentissages et de la gouvernance du système éducatif. Le programme Education de l'UNICEF est constitué d'activités qui sont en adéquation avec ces priorités et visent à renforcer l'accès, la qualité et à garantir un environnement scolaire favorable à la scolarisation de tous les enfants.

Les interventions du programme Education sont mises en œuvre en complémentarité avec les autres sections, WASH, protection sociale et Suivi & Evaluation. Une approche multisectorielle est utilisée en collaboration avec les autres programmes sectoriels pour mutualiser les efforts dans la perspective d'atteindre les résultats escomptés. En outre, plusieurs autres acteurs (UNHCR, PAM, FAO) interviennent pour accompagner les interventions du programme.

L'appui de l'UNICEF au MENFOP s'inscrit également dans la prise en charge de la scolarisation universelle des enfants réfugiés et autres enfants défavorisés. Toutefois, l'accroissement du nombre de réfugiés et le peu d'attrait des programmes de scolarisation des réfugiés avant la révision de leur curricula n'a pas permis une scolarisation universelle. En effet, les données de l'éducation nationale indiquent que 42,3% des enfants réfugiés en âge de la scolarisation obligatoire à Djibouti (6-16 ans) sont hors de l'école.

Le plan de contingence multirisque est en cours d'élaboration permettra d'intégrer et de prévoir des provisions pour les interventions d'urgence tant du côté du Gouvernement que de l'UNICEF afin de répondre plus efficacement lorsque ces situations surviennent.

.5. Prise en compte de l'équité, du genre et droits humains

- 1- L'action est-elle programmée pour prendre en considération l'équité, l'égalité des sexes et l'approche basée sur les droits humains.
- 2- La participation des groupes cibles à la planification du programme
- 3- Quelle est la priorité accordée aux groupes les plus défavorisés pendant dans la mise en œuvre
- 4- L'égalité d'accès des hommes et des femmes, des garçons et des filles aux ressources, aux services et aux compétences a-t-elle été prise en compte durant la mise en œuvre de l'intervention ?

.5.1. L'équité, l'égalité des sexes et l'approche basée sur les droits humains

1. Les principaux documents stratégiques nationaux (Vision Djibouti 2035, Schéma Directeur de l'éducation, SCAPE (2015-2019), PAE) 2017-2020) mentionnent clairement l'existence des groupes vulnérables ou exclus et insistent sur l'importance de leur ciblage dans les actions menées en fonction du secteur. Dans chacun de ces documents, une analyse plus ou moins détaillée permet de dégager les enjeux et les défis en matière d'exclusion et d'équité et fixe des orientations stratégiques pour la prise en compte de la dimension équité.

Le CPD (2018-2022) intègre cette dimension équité et la formulation de l'effet du PNUAD dont le programme Education de l'UNICEF contribue directement est évocateur de cette équité : *« D'ici à 2022, les enfants et les adolescents, notamment ceux vivant dans des zones défavorisées et/ou en situation d'urgence, sont de plus en plus nombreux à suivre une éducation formelle et non formelle dans un environnement favorisant l'acquisition de compétences en vue de leur intégration dans la vie sociale et économique »*. Le document du CPD précise que le programme Education tiendra tout particulièrement compte des enfants vulnérables des régions les plus défavorisées, notamment Dikhil, Obock et Tadjourah, le quartier périurbain de Balbala ainsi que d'autres poches de pauvreté.

2. Au niveau de l'intégration du genre dans la conception des interventions, la revue documentaire a confirmé que l'élaboration des activités et des stratégies a été sous-tendue par une analyse de la situation qui a permis, chaque fois, de mettre en relief les gaps dans la réalisation des droits en matière d'éducation entre les filles et les garçons, y compris dans les situations d'urgence.

De même, l'analyse des principaux goulots d'étranglement, qui a guidé la conception des interventions, a aussi permis d'apprécier les effets des facteurs culturels, économiques et sociaux ou ceux liés à l'offre qui entravent respectivement la scolarisation des filles et des garçons. Ce sont notamment la pauvreté des ménages, éloignement des écoles, des parents le nomadisme, le manque de famille d'accueil et dans une certaine manière le mariage des enfants et la non perception de l'opportunité de la scolarisation des filles. Cependant dans les annuaires statistiques de l'éducation, et, pour permettre d'apprécier les effets des interventions en termes de genre, seulement quelques indicateurs d'accès, de qualité (taux de scolarisation, taux de

redoublement et taux de réussite aux examens terminaux), sont désagrégés par sexe en vue de mettre en relief les écarts de genre et d’apprécier les améliorations apportées.

Des études spécifiques récentes sur (les enfants hors de l’école et la situation des dortoirs) ont proposé des recommandations d’interventions pertinentes à même de prendre en compte les spécificités et attentes des filles et des garçons en matière de scolarisation. La théorie du changement qui a guidé la conception du programme montre également la nécessité de corriger les défis relatifs à la scolarisation des filles et des garçons.

En fait, de façon globale à l’échelle du pays, la parité est presque atteinte (46 %) dans l’enseignement fondamental comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les données de l’annuaire statistiques synthétisé dans le tableau 9 permet de remarquer c’est en milieu rural que la proportion des filles à l’école est faible : 43% au primaire et seulement 39 filles pour 61 garçons au collège en milieu rural

Tableau 9 : Proportion des filles scolarisées selon le niveau et le milieu de résidence

	Public	Privé	Urbain public	Rural public	Total
Pourcentage de filles au primaire	46%	49%	47%	43%	46%
Pourcentage de filles dans les LEC et camps de Réfugiés					47%
Pourcentage de filles au moyen	45%	51%	46%	39%	46%

Source : basé sur les données de l’annuaire statistique de l’éducation 2019/2020

Au primaire, le diagnostic du système éducatif et les entretiens auprès des enseignants, des parents et des élèves s’accordent sur le fait qu’il s’agit surtout de non scolarisation due à l’éloignement de l’école, le nomadisme des parents et les travaux domestiques (filles).

D’où la nécessité de continuer l’expansion de l’école avec des initiatives comme le projet école et la mobilisation sociale

Au collège, les entretiens auprès des enseignants, des parents et des élèves mettent en évidence les principaux problèmes de maintien des élèves (filles) à savoir : les difficultés d’avoir une famille d’accueil, les redoublements de classes d’où la nécessité d’une stratégie et un plan d’action pour le maintien des élèves surtout les filles au collège.

Les entretiens avec les services régionaux de l’éducation et les enseignants ont révélé que des dortoirs (mis en place par le MENFOP comme stratégie privilégié pour promouvoir la scolarisation au moyen et secondaire), seuls ceux de Obock accueillent quelques filles. Les parents d’élèves ont confirmé lors des entretiens qu’ils sont favorables à la scolarisation des filles, mais qu’ils craignent pour la sécurité de leurs filles. Une réflexion holistique sur des mesures alternatives pour la promotion de la scolarisation des filles était planifiée en cette année 2020 mais, elle n’avait pas eu lieu et il n’existe pas encore de mécanismes opérationnels pour adresser l’équité dans la scolarisation des filles au collège.

.5.2. Identification et renforcement des capacités des détenteurs de droits

1. L'adoption de l'approche de programmation basée sur les droits humains est une véritable opportunité pour la réalisation de la Convention relative aux droits de l'Enfant. Les enfants y sont considérés à juste titre comme des détenteurs de droits qui doivent être satisfaits par ceux qui comme les Etats, sont porteurs d'obligations envers eux.

La formulation des résultats recherchés et la définition des indicateurs de la composante éducation du programme montrent que les détenteurs de droits (les enfants, filles et garçons, y compris les plus vulnérables) ont été pris en compte et clairement identifiés comme bénéficiaires dans les documents programmatiques. A titre d'illustration, le produit 2.1. du programme circonscrit bien les sujets de droit que ces résultats ciblent et le renforcement des capacités que le programme leur apportera pour améliorer leur situation en matière d'éducation. Il s'agit « *des enfants et adolescent(e)s notamment les plus vulnérables (les filles dans les zones rurales, les nomades, les enfants ayant des besoins spéciaux, les réfugiés et les personnes déplacées)* ».

2. L'examen des autres produits retenus montre aussi que le programme cible également les enfants et les adolescent(e)s et les jeunes comme détenteurs de droits. Les interventions planifiées visent globalement à renforcer la réalisation de leur droit en matière d'éducation et la réduction des disparités. Elles incluent les mesures incitatives pour l'éducation en milieu rural, l'amélioration de la qualité de l'environnement d'apprentissage ainsi que la prise en compte des besoins spécifiques des filles en faveur de la réduction des facteurs inhibant.

Par ailleurs, les interventions des 3 composantes du programme Education prennent en compte les résultats des différentes évaluations menées et qui mettent en relief les faiblesses des détenteurs de droit : les résultats de l'analyse diagnostique du schéma directeur de l'éducation (2010-2019) de l'éducation renseignent sur les capacités en lecture et en écriture des enfants et la faiblesse du préscolaire; l'étude sur les enfants hors de l'école qui a permis de mettre en relief les zones de manifestation et les causes profondes de la non scolarisation des enfants y compris les filles et proposer des actions correctives conséquentes. Le programme éducation propose ainsi un paquet d'interventions pour contribuer à la réalisation du droit des filles et des garçons en matière d'éducation et la réduction des disparités.

Le projet d'école que l'UNICEF soutient dans les 21 écoles rurales comprenant des classes multigrades entre également dans le cadre de d'équité en ce sens qu'il vise l'amélioration de la scolarisation des écoles dans les zones rurales les plus reculées et difficiles d'accès où les effectifs des nouveaux inscrits étaient jusque-là très faibles.

.5.3. Prises en compte des recommandations de la CDE et la CEDEF

Le programme de coopération a pris en compte les recommandations de la CDE (notamment l'article 28 droit à l'éducation, ainsi que les articles relatifs à la participation et à l'intérêt capital de l'enfant) et la problématique des disparités/discriminations en matière de scolarisation. En outre, les principes de non-discrimination sont intégrés dans la définition des résultats et de certains indicateurs. De même, le principe de participation est développé à travers l'approche projet d'école et l'intégration de 12 compétences de vie qui consacrent l'intérêt supérieur de l'enfant dans les actions entreprises.

Ainsi, les principaux objectifs du programme Education ainsi que les stratégies utilisées sont alignées sur les buts et articles de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), ainsi que les autres accords et protocoles internationaux comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). C'est pour cette raison que le programme met l'accent sur le caractère inclusif de l'éducation et la réduction des disparités de genre et l'équité. Dès lors, plusieurs stratégies utilisées (kits scolaires, manuels scolaires, soutien au projet d'établissement des écoles rurales à classes multigrades.) visent à s'attaquer aux discriminations dont sont victimes les filles et qui limitent leur participation scolaire, en conformité avec les orientations de la CEDEF.

Conclusion de l'évaluation des dimensions transversales (équité, droits humains et genre)

1. L'équité a été ciblée tant par les documents stratégiques du Pays et par le CPD et le programme a tenté des approches pour la rendre effective sur le terrain.
2. Concernant la prise en compte de l'approche genre, et malgré une annonce forte dans le CPD pour des approches « *basées sur le genre* », cette dimension transversale n'a pas été explicitement prise en compte lors de la conception et de la mise en œuvre du Programme, et n'a pas été formellement retrouvée sur le terrain. Si au niveau du primaire, les inégalités entre filles et garçons sont plutôt faibles et ne nécessitent pas de discrimination positives pour les filles, ces inégalités sont plus importantes aux collèges en milieu rural. Cependant, le programme n'a pas encore définie une stratégie ou de mécanismes de rétention des filles au collège.
3. Pour améliorer l'accès à l'éducation des enfants d'âge scolaire, notamment les plus vulnérables, les interventions ciblent en priorité les zones rurales connues pour leur faible taux de scolarisation.
4. Dans l'ensemble, l'examen des documents du programme et l'analyse des données provenant des entretiens montrent que les interventions dans le cadre de la scolarisation des enfants réfugiés ont été planifiées et mise en œuvre dans des approches basées sur les droits humains et le genre. Concernant la prise en compte des Conventions internationales CDE et CEDEF, leurs recommandations ont été effectivement prises en compte lors de l'élaboration du CPD et lors des planifications annuelles.

V. Leçons apprises

1. L'identification des leçons apprises s'est faite à partir de l'exploitation de la documentation sur le programme Education, également à partir des entretiens individuels réalisés qui ont permis d'identifier les interventions qui peuvent être considérées comme des succès et celles qui le sont moins et les facteurs ou causes associés à cette performance. Les leçons apprises retenues doivent être celles que le commanditaire de l'évaluation et ses partenaires souhaitent partager afin de faciliter l'amélioration des processus et des pratiques. Pour le cas présent, une pré-validation des leçons apprises à retenir a été faite lors de la présentation des résultats préliminaires à Djibouti en présence des cadres du MENFOP à la fin de la mission de collecte de données primaires.

2. Ainsi, à l'issue de l'analyse de la performance du programme Education et, malgré les situations d'urgence, des éléments d'acquis peuvent être capitaliser pour la suite du programme. Ce sont principalement :

- 1) L'engagement de l'Etat à renforcer plusieurs sous-secteurs de l'éducation à contribuer fortement à l'atteinte des résultats : La prise en compte de préscolaire parmi les priorités de l'éducation a permis d'augmenter la construction des salles de classes et améliorer le taux de scolarisation.
- 2) La révision des curricula des écoles LEC est un exemple très important qui, grâce à une réforme des programmes avec une flexibilité qui permet aux apprenants de d'éducation non formelle d'être intégrés dans le système d'éducation formelle.
- 3) L'école dans les camps de réfugiés : les diplômes délivrés renforcent la crédibilité de l'éducation et ainsi les parents scolarisent plus d'enfants dans les écoles des camps de réfugiés.
- 4) Par ailleurs, la collaboration entre plusieurs agences UN (FAO, PAM, UNICEF) a permis de donner plus de visibilité aux jardins scolaires et cela peut aider à la pérennisation du projet
- 5) Enfin, on peut également retenir le fait que le leadership de l'UNICEF a permis de mobiliser des fonds et des compétences pour la réponse COVID 19 pour assurer la continuité des apprentissages.

VI. RECOMMANDATIONS

Aux termes de cette évaluation, et à la lueur des différents constats et conclusions partielles mis en évidences, plusieurs recommandations (stratégiques et opérationnelles) ont été formulées en vue de l'amélioration de la performance du programme.

Tableau 10 : matrice des recommandations

N°	Recommandations (Recommandation stratégique (RS) ou recommandation Opérationnelle (RO))	Constats	Importance (Recommandation)
Recommandations pour l'UNICEF			
1	Fixer des cibles de tous les indicateurs retenus pour 2022 (fin du programme) en collaboration avec le MENFOP et le MFF	L'analyse du cadre de résultats a mis en évidence le manque de cibles finales en 2022 pour juger de l'atteinte des résultats au niveau produits	RS
2	<p>Réviser le cadre de résultats pour :</p> <p>N'inclure que les produits qui relèvent directement de l'UNICEF car l'indicateur « <i>Existence d'un système national d'évaluation des apprentissages dans les salles de classe</i> » n'est pas directement lié aux interventions de l'UNICEF et ;</p> <p>Reformuler en pourcentage pour traduire le changement apporté par le programme l'indicateur « <i>Nombre d'enfants dans les situations humanitaires inscrits dans des apprentissages au préscolaire, primaire et au secondaire avec l'appui de l'UNICEF</i> » en « <i>Pourcentage des enfants dans les situations humanitaires inscrits dans des apprentissages au préscolaire, primaire et au secondaire avec l'appui de l'UNICEF</i> »</p>	<p>L'analyse du cadre de résultats montre que l'indicateur « <i>Existence d'un système national d'évaluation des apprentissages dans les salles de classe</i> » n'est pas directement lié aux interventions de l'UNICEF</p> <p>L'indicateur « <i>Nombre d'enfants dans les situations humanitaires inscrits dans des apprentissages au préscolaire, primaire et au secondaire avec l'appui de l'UNICEF</i> » est formulé en nombre absolu.</p>	RO

3	Etablir un chronogramme des interventions stratégiques avec le MENFOP et le MPFF afin de s'assurer d'avoir les livrables de ces activités avant la fin du programme en 2022.	L'analyse de l'efficacité a relevé qu'un grand nombre d'activités notamment de planification stratégique de 2020 (Schéma directeur de 2021-2035, PAE 2021-2025, stratégie WASH) se poursuivront en 2021 avec un risque de ne pas les achever avant la fin du programme	RO
4	Renforcer les stratégies et les mécanismes de mobilisation de fonds pour le restant des activités planifiées. La mobilisation des ressources pourra se faire à travers une stratégie de mobilisation des ressources spécifique à l'Education avec les partenaires actuels mais également avec d'autres bailleurs qui avaient déjà été identifiés dans la note stratégique du programme Education : on peut citer des bailleurs comme Mont-Blanc et Arrissalah International Foundation et les comités UNICEF (United Kingdom (UK), Allemand)	83% des fonds réguliers planifiés sont mobilisés et 92% sont consommés donc il ne reste plus assez de fonds pour le reste des activités	RS
5	A partir des recommandations de l'étude sur l'état des lieux des dortoir et de l'étude sur les enfants non scolarisés, soutenir le MENFOP pour développer une stratégie intégrée pour le maintien des filles à l'école assortie d'un plan d'action. Les interventions suivantes peuvent être développées : la réhabilitation des dortoirs, l'octroi de bourses aux élèves ruraux, cash transfert aux familles d'accueil	Les recommandations de l'étude sur les enfants en dehors de l'école et l'étude sur l'état des dortoirs ont proposé des recommandations pour le maintien des filles au collège	RS
6	Soutenir le MENFOP pour convenir d'une feuille de route pour l'éducation des filles pour 2021 et 2022 et initier l'octroi de bourse d'étude aux filles du milieu admis qui seront admis au collège en 2021 en utilisant le Cash transfert	Il s'agit d'avoir des recommandations faisables d'ici 2022	RO

7	Renforcer la sensibilisation dans la communauté et à l'école axée sur transformation des normes sociales en vue de l'acceptation et de l'inclusion des EABS.	L'intégration des enfants à besoins spéciaux dans le système éducatif demeure un défi notamment pour les méthodes pédagogiques inclusives mais aussi à cause de toutes attitudes négatives dont ils font face.	RO
8	Renforcer l'appui au processus de révision des curricula pour s'assurer que les nouveaux modules tels que les compétences de vie comme y sont intégrés	Les classes de 6 ^e année utilisent les manuels expérimentaux en Français, Histoire-Géographie, Science de la vie et de la terre et en Physique-Chimie. Mais le constat est que le manuel de Français ne contient pas de modules sur les compétences de vie courante.	RS
9	Soutenir le MEMFOP pour viser la scolarisation universelle dans les camps de réfugiés par : (1) la mise en place de crèches dans les camps de réfugiés pour libérer les enfants scolarisables de la garde des plus jeunes enfants, (2) appuyer le MEMFOP pour la réforme des curricula et faire en sorte que les enfants scolarisés dans ces écoles aient des « diplômes reconnus » qui facilitent leur insertion socioprofessionnelle et, (3) étudier la possibilité de cantine scolaire dans ces écoles.	42,3% des enfants sont en dehors de l'école et les raisons sont entre autres la possibilité pour les enfants d'aider les parents dans les tâches domestiques dont la garde des enfants et l'absence de cantine scolaire.	RS
10	Soutenir le MENFOP dans les TICE à travers l'octroi de tablettes avec contenu éducatif et former les enseignants sur ces supports pour améliorer la qualité des apprentissages dans les écoles des camps de réfugiés	Les effectifs des classes atteignent 60 élèves dans les camps de réfugiés (au-dessus du standard national de 45 élèves par classe). Aussi, l'Etat a une expérience d'utilisation des tablettes pour l'enseignement des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).	RO

11	Soutenir le SIGE pour enrichir son analyse : par exemple des analyses de l'assiduité, les évaluations de l'apprentissage, une comparaison des groupes pauvres et riches, nomades et sédentaires ou alimenter d'autres études socio-économiques.	Les analyse de l'annuaire statistique se limitent à la présentation des tableaux d'effectifs des élèves, des enseignants et des caractéristiques des classes sans que ce soit désagrégé par exemple par groupes pauvres et riches, nomades ou sédentaires	RO
Recommandation pour le MENFOP			
12	A partir des recommandations issues de l'étude sur l'état des lieux des dortoirs, de celles de l'étude sur les enfants non scolarisés et des pistes de réflexion formulées dans l'analyse sectorielle, proposer une stratégie intégrée et des mécanismes pour améliorer la rétention des élèves notamment des filles au collège. Plusieurs options peuvent être combinées : le cash transfert aux familles d'accueil, le cash transfert aux élèves ruraux défavorisés et la réhabilitation des dortoirs.	Pour adresser les déperditions scolaires au collège, lors des entretiens et de la présentation des résultats préliminaires plusieurs options ont été envisagées : le cash transfert aux familles d'accueil et aux élèves ruraux défavorisés, la réhabilitation des dortoirs.	RS
13	Assurer la construction de nouvelles salles de classes pour le préscolaire public pour satisfaire la demande d'éducation.	Les entretiens dans les régions indiquent qu'il commence à manquer de classes pour le préscolaire au public du fait de l'engouement grandissant des parents pour la scolarisation préscolaire.	RO

14	Assurer la construction et l'équipement de nouvelles salles de classes, et assurer qualité et résultats des apprentissages dans les camps de réfugiés surtout à NABAD et Holl-Holl.	Plusieurs participants aux interviews ont évoqué des effectifs dans ces classes qui atteignent 60 élèves/classe, ce qui est au-dessus du maximum de de 45 élèves par classe recommandé par le MENFOP.	RO
15	Renforcer en formation initiale et continue le niveau des professeurs et des inspecteurs pédagogiques sur les modules de la gestion des classes multigrades, des compétences de vies courantes et l'inclusion des EABS. Cela peut se faire avec des sorties terrain dans les écoles, lors des formations, pour montrer de façon pratique comment intégrer/enseigner ces nouveaux aspects dans les curricula.	Le rythme actuel de formation continue ne permet pas de toucher tous les enseignants alors que certains ont rejoint leurs postes sans avoir suffisamment de compétences pour enseigner ces modules	RS
16	Assurer le suivi/maintenance des installations solaires dans les écoles pilotes et mettre en place des mécanismes pour continuer les jardins scolaires	Les entretiens dans les entretiens on fait ressortir que des installations solaires commencer à tomber en panne et c'est la contrepartie nationale qui s'occupe de ce volet du projet pour ainsi contribuer à la durabilité des acquis	RO
17	Redynamisation des APE/CGE y compris dans les camps de réfugiés. En début d'année, pour chaque école, on devrait avoir un plan d'action budgétisé et un chronogramme pour l'année pour améliorer les taux d'inscriptions, la rétention des élèves, le suivi des élèves en difficulté et la qualité des apprentissages et de l'assainissement de l'environnement scolaire.	79% des écoles primaires disposent d'APE contre 75% au moyen et les comités de gestion (CGE) sont fonctionnels seulement par endroits. Dans les camps de réfugiés, les APE/CGE sont moins dynamiques depuis que l'Etat prend en charge la scolarisation des enfants réfugiés	RO

Recommandation pour le MFF

18	Assurer la prise en charge des indemnités de tous les enseignants et les charges de fonctionnement des crèches et garderie par le financement de l'Etat, vu que les Associations Communautaires n'ont pas les capacités de gérer les crèches et garderies communautaires.	Les Associations Communautaires n'ont pas les capacités de gérer les crèches et garderies communautaires	RS
19	Assurer la collaboration et la coordination régulières avec le MENFOP		RO

Annexe 1 : Termes de référence

UNICEF Djibouti

TERMES DE REFERENCE

Évaluation indépendante du programme éducation et développement des Adolescents -
Programme de Coopération 2018-2022 UNICEF Djibouti

1. Contexte et justification de l'évaluation

Contexte

La République de Djibouti est un petit pays d'Afrique de l'Est, situé à l'entrée de la Mer Rouge, entre l'Erythrée (Nord), l'Éthiopie (Ouest) et la Somalie (Sud) avec une superficie de 23,200 Km². La population totale pour 2017 est estimée à 948,249 habitants selon les dernières estimations de l'Institut national de la statistique (INDS) dont environ 40% sont des enfants (0-18 ans) et 70% de la population vivent dans les zones urbaines, avec 60% dans la capitale Djibouti.

C'est un pays à revenu intermédiaire (Produit intérieur brut de 1921 dollars par habitant en prix courant en 2017). Le manque d'activités économiques dans les régions de l'intérieur pousse la population rurale vers la ville de Djibouti qui regroupe l'essentiel d'activités. Dans le contexte d'une urbanisation non planifiée les populations issues de l'exode rural ainsi que les afflux de migrants des pays voisins exercent des pressions additionnelles sur les services sociaux de base déjà limités dans la capitale.

La croissance économique continue à se maintenir à un niveau de 7% (2017) grâce au développement des activités portuaires, aux télécommunications, au développement des infrastructures. L'économie est fortement dominée par le secteur tertiaire (77%), les secteurs primaire et secondaire contribuent que respectivement pour 4 % et 19 % au produit intérieur brut. A 47% le taux de chômage reste élevé, plus accentué pour les femmes (63%) et touche de plus en plus aussi les jeunes, y compris ceux qui sont diplômés.

L'enquête de pauvreté (EDAM 4), réalisée en 2017, a montré que malgré le taux de croissance économique moyen de 5% pendant les dernières années, la pauvreté n'a pas reculé de manière significative depuis 2013. En effet l'enquête montre que le taux de pauvreté absolue est de 21% alors qu'elle était de 23% en 2013 et le taux de pauvreté globale est de 36% au lieu de 41% en 2013 avec des disparités importantes entre la ville de Djibouti et les autres régions et entre le milieu urbain et le milieu rural (taux respectivement de 13.6% et 45%; 14.8% et 62.6%). De plus, le coefficient de Gini est de 0.42, démontrant ainsi la répartition inégale des ressources et une concentration de ces dernières parmi les déciles les plus aisés. Le taux de pauvreté monétaire des enfants se situe à 23% au niveau national et 67% en milieu rural.

L'endettement a augmenté en passant de 85% du PIB en 2016 à 101% du PIB en 2017, dû aux grands projets d'investissement qui constitue un risque réel de réduction des dépenses publiques dans les secteurs sociaux. Cependant, selon un rapport de la Banque Mondiale le pays a connu une belle performance sur le plan de l'environnement des affaires, passant de 171e place à la 154e dans l'indice Doing Business, notamment grâce à l'amélioration de l'environnement juridique et administratif pour établir une entreprise.

Sur le plan politique, le pays jouit d'une stabilité politique avec un système politique dominé par une coalition entre deux partis au pouvoir depuis la fin de la guerre civile en 1994. Depuis les élections législatives de 2017 le scrutin proportionnel est introduit et a permis aux

parlementaires issues de l'opposition de bénéficier des mandats de représentation nationale.

Sur le plan régional le pays est entouré des voisins qui sont en proie à des situations d'instabilité socio-politique avec des conséquences réelles sur la situation de Djibouti sous forme de flux migratoires et de réfugiés, accompagné d'un risque de débordement des tensions sociales à Djibouti. L'OIM estime à 150.000 le nombre de personnes ayant transité Djibouti vers les pays du Golfe, en 2018, dont environ 20% d'enfants.

En ce qui concerne les indicateurs sociaux les mortalités maternelles, infantiles et infanto-juvénile se situent respectivement à 383¹⁵ décès pour 100 000 naissances vivantes, 58 décès pour 1000 naissances vivantes (62.4 pour les garçons et 53.3 pour les filles) et 67.8 (74.5 pour les garçons et 60.5 pour les filles) décès pour 1000 naissances vivantes avec un léger désavantage pour le milieu urbain. La malnutrition aigüe sévère des enfants de moins de 5 ans se situe 2.6%¹⁶ et la malnutrition aigüe modérée globale se situe à 10.3% avec dans les deux cas des grandes disparités régionales. Le taux d'accès à l'eau potable est de 90% au niveau national mais il reste un grand défi dans le milieu rural avec un taux d'accès de 58%.

Dans le domaine de l'éducation, l'éducation préscolaire n'est toujours pas obligatoire et reste en majorité urbaine et accessible aux familles les plus aisées. Le taux de préscolarisation estimée à 13%. Le taux brut de scolarisation au primaire se situe à 92,9% selon l'annuaire statistique 2018-2019 alors que ce taux se situe à 66.2% au secondaire moyen. L'indice de parité à l'école primaire et au collège est de 0.86 avec dans chaque niveau d'enseignement 46% des filles scolarisés. La coordination du secteur de l'éducation dont l'UNICEF assure le secrétariat est actuellement celle qui fonctionne la mieux dans le pays.

En 2017 lors de l'élaboration du programme éducation et développement des adolescents le secteur de l'éducation était confronté aux défis majeurs suivants :

En matière d'accès équitable à l'éducation, le taux de préscolarisation était de 7.3% essentiellement une offre publique qui ne prenait en considération l'éducation du secteur privé. Au primaire, bien que l'éducation soit obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, un nombre non négligeable d'enfants restaient en dehors de l'école. L'étude sur les enfants non scolarisés et a risque de le devenir décrit le profil de ces enfants qui sont principalement des enfants à besoins spéciaux, des enfants des communautés nomades, des filles en milieu rural (et habitant loin de l'école), des enfants des familles particulièrement vulnérables (enfants sans abris, sans extrait d'acte de naissance, enfants travailleurs) ainsi que des enfants réfugiés.

À l'âge de l'adolescence, en milieu rural soit les enfants décrochaient soit ils n'étaient pas scolarisés et n'acquerraient donc pas les compétences minimales pour pouvoir travailler, ce qui renforce leurs vulnérabilités.

S'agissant des réfugiés, seulement 47% des enfants réfugiés avaient accès à l'éducation. L'accès à l'éducation pour les réfugiés en dehors des camps, les demandeurs d'asile, les migrants et les enfants dans les rues était en général compromis faute d'acte de naissance.

En ce qui concerne les enfants à besoins spéciaux (EABS), malgré les efforts du Gouvernement qui a mis en place des écoles spécialisées pour les non-voyants et malentendants et l'appui des partenaires, l'étude sur les enfants à besoins spéciaux (2015) note qu'ils « représentent une minorité mal connue, non recensée et souvent disqualifiée »¹⁷. Leur intégration dans le système

¹⁵ PAFAM 2012

¹⁶ SMART 2019

¹⁷ Étude sur les enfants à besoins spéciaux, UNICEF et MFF, Avril 2015, p.5

éducatif demeurerait un défi notamment en ce qui concerne les méthodes pédagogiques inclusives mais aussi à cause de toutes attitudes négatives dont ils faisaient face.

En matière de la qualité de l'éducation, en 2016 la qualité des apprentissages constituait un réel défi à Djibouti où le système de double flux est utilisé dans plus de 52% des salles de classes au primaire. En 2015, le taux de réussite pour l'entrée en 6e /Objectifs Terminaux d'Intégration (OTI) était de 67% et de 62% pour le Brevet d'Enseignement Fondamental (BEF). Environ 7 enfants sur 10 ne maîtrisaient pas bien - ou pas du tout – les connaissances de base en lecture. La situation n'était pas meilleure en mathématiques. A la fin de la cinquième année, la moitié des élèves ne possédaient pas les compétences minimales dans les deux domaines. Ainsi, une part importante des enfants scolarisés à Djibouti comme beaucoup d'enfants dans la région et dans le monde quittaient l'école sans avoir acquis les compétences fondamentales qui sont pourtant nécessaires pour leur développement individuel et social.

Enfin la coordination et la gestion du système éducatif constituait un autre défi auquel il fallait s'attaquer car les structures de planification et de suivi-évaluation du MENFOP ainsi que tous les mécanismes de gouvernance du secteur de l'éducation nécessitaient un renforcement.

Les données statistiques étaient très peu désagrégées et ne prenaient pas en compte la participation de certaines catégories d'enfants (EABS, réfugiés, etc.).

C'est dans ce contexte que l'actuel programme de coopération 2018-2022 de l'UNICEF avec le Gouvernement de Djibouti est élaboré et mise en œuvre dans ses trois grands axes d'intervention à savoir

- ✓ la survie et développement du jeune enfant,
- ✓ l'Education et le développement des adolescents,
- ✓ la protection de l'enfant et les politiques sociales notamment la protection sociale.
- ✓ Ces axes sont complétés de manière transversale par la Communication pour le Développement (C4D) et le Suivi et Evaluation.

L'objectif global du programme de pays consiste à veiller à ce que les droits des enfants à la survie, au développement et à la protection soient réalisés grâce à l'accès à des services sociaux de qualité et à l'adoption de comportements sains et protecteurs en apportant une attention particulière aux enfants vulnérables des régions les plus défavorisées et lie les interventions d'urgence humanitaire aux activités de développement.

Le bureau, dans le cadre de sa politique de priorisation des évaluations a décidé d'évaluer en cette période critique de la mise en œuvre le programme le volet éducation de son programme éducation et développement des adolescents afin de voir l'état de la mise en œuvre du programme et éventuellement apporter des ajustements qui s'avèrent nécessaires pour atteindre les résultats.

La présente évaluation est guidée par les instruments de droits humains notamment la convention internationale des droits de l'enfant (CDE) ainsi que les protocoles additionnels notamment celui du handicap, la charte africaine des droits de l'enfant, le plan d'action genre de l'UNICEF

Justification de l'évaluation (but)

La présente évaluation formative et participative est menée à la suite de deux années de mise en œuvre du programme afin de mieux comprendre les réalisations du programme et examiner si le programme est en train d'évoluer vers l'atteinte des résultats qu'il s'est fixé et identifier les voies et moyens de l'améliorer.

L'évaluation est menée dans le cadre de la revue à mi-parcours du programme de coopération de l'UNICEF avec le Gouvernement de Djibouti qui aura lieu en 2020 et l'évaluation y contribuera de manière significative.

Les résultats et les recommandations qui seront formulés à l'issue de cette évaluation pourront renseigner les améliorations à apporter au programme en lui-même mais aussi au niveau du programme de coopération plus large, en particulier à l'occasion de la revue à mi-parcours en 2020.

Les résultats et les recommandations de l'évaluation seront utilisés aussi bien par l'UNICEF que par les parties nationales notamment le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP) et ses entités autonomes, le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) ainsi que les partenaires de mise en œuvre de la société civile mais aussi par les partenaires du Système des Nations Unies, les coopérations bi- et multilatérales et les autres partenaires au développement qui interviennent dans le cadre de l'éducation.

Toutes les parties prenantes au programme notamment les institutions et organisations en charge de sa mise en œuvre mais ceux qui en bénéficient notamment les enfants vulnérables y compris les enfants de réfugiés et les filles en milieu rural participeront au processus de l'évaluation et seront consultés sous différentes formes.

1. Objectif général de l'évaluation

Cette évaluation se penchera sur le volet éducation de la composante de programme Education et Développement des Adolescents de l'UNICEF. Dans le cadre de ce programme, l'UNICEF vise à fournir aux enfants et adolescent(e)s de Djibouti des acquis fondamentaux pour une meilleure participation à la vie économique et sociale en mettant l'accent sur l'équité dans l'accès pour les plus défavorisés au pré primaire et au primaire, la transition vers le moyen pour les filles, le renforcement des compétences des adolescents, l'amélioration des résultats d'apprentissage et le renforcement du système éducatif. Cela s'exprime dans le **cadre de résultats et la théorie de changement** ci-dessous pour la période 2018-2022 :

- **Effet** : D'ici 2022, les enfants et les adolescents, en particulier dans les zones défavorisées et / ou affectées par les urgences, ont un meilleur accès à l'éducation formelle et non formelle dans un environnement qui favorise l'acquisition de compétences pour leur intégration dans la vie sociale et économique.

Pour atteindre cet effet, plusieurs barrières et goulots doivent être adressées, notamment l'inexistence de cadre légal et de stratégie pour le préscolaire, la faible transition au moyen, le décrochage à l'âge de l'adolescence la faible acquisition des apprentissages et compétences pour une meilleure insertion sociale, la centralisation de la gestion sectorielle et la faiblesse de la coordination sectorielle.

Compte tenu des trois domaines principaux pour lesquels l'UNICEF est mieux positionné, la composante Éducation et Développement des Adolescent(e)s a formulée les produits suivants :

- **Produit 2.1** : D'ici à 2022, les systèmes éducatifs communautaires et publics ont les capacités d'offrir aux enfants et adolescent(e)s notamment les plus vulnérables (les filles dans les zones rurales, les nomades, les enfants ayant des besoins spéciaux, les réfugiés et les personnes déplacées) un accès équitable et inclusif à une éducation formelle et non formelle
- **Produit 2.2** : D'ici à 2022, le système éducatif a amélioré ses capacités de fournir des apprentissages de qualité aux enfants et adolescent(e)s

- **Produit 2.3** : D'ici à 2022, Les capacités de coordination et de gestion du système éducatif sont renforcées au niveau national et scolaire

L'UNICEF s'attend à ce que SI le système éducatif a les capacités d'offrir aux enfants et adolescent(e)s notamment les plus vulnérables (les filles dans les zones rurales, les nomades, les enfants ayant des besoins spéciaux, les réfugiés et les personnes déplacées) un accès équitable et inclusif à une éducation (produit 2.1), que le même système éducatif a amélioré ses capacités de fournir des apprentissages de qualité aux enfants et adolescent(e)s (produit 2.2) et que les capacités de gestion et de pilotage du système éducatif sont renforcées aux niveaux national et scolaire (produit 2.3) ALORS les enfants et les adolescents, en particulier dans les zones défavorisées et / ou affectés par les urgences, auront un meilleur accès à l'éducation formelle et non formelle dans un environnement qui favorise l'acquisition de compétences pour leur intégration dans la vie sociale et économique.

La synergie avec les programmes protection de l'enfance, nutrition, eau, l'hygiène et l'assainissement et les composantes transversales C4D et protection sociale sera un élément clé dans l'atteinte des résultats escomptés par le Programme Education et Développement des Adolescents au cours des cinq prochaines années.

S'agissant de l'accès au préscolaire, l'UNICEF suppose que le plaidoyer basé sur l'expérience de pays de la région ayant adopté une offre de préscolaire multisectorielle combiné au renforcement des capacités des structures institutionnelles et communautaires pour piloter l'expansion du préscolaire publique et communautaire, ainsi que le développement d'un programme intégré pour le communautaire, permettra d'élargir l'offre de préscolarisation et de mieux préparer les jeunes enfants pour l'école primaire. Un facteur déterminant pour la réussite de ce programme est que les 2 ministères concernés et les autres acteurs intervenants dans la promotion de l'éducation de la petite enfance adoptent une approche multisectorielle et intégrée et travaillent en synergie. Par conséquent, bien que les leçons apprises au niveau national et les expériences des autres pays soient utiles, l'on restera attentif aux défis liés au travail conjoint entre ministères pour apporter les réponses appropriées.

S'agissant du primaire, L'UNICEF s'attend aussi à ce que SI le plaidoyer pour faciliter la scolarisation des enfants défavorisées est effective, qu'un modèle d'éducation non formel permet de scolariser les enfants exclus en se basant sur des expériences en cours, que les organisations de la société civile s'engagent à mettre en œuvre cette offre non formelle avec la mobilisation des communautés concernées pour scolariser leurs enfants, et que les liens intersectoriels favorisent l'établissement de jugements supplémentifs pour les enfants scolarisés, ALORS l'accès à l'éducation primaire sera plus équitable et inclusif. La réussite de cette action repose sur l'adhésion et l'engagement des communautés ainsi que l'établissement d'un partenariat solide entre le MENFOP et les organisations de la société civile et surtout sur une volonté politique affichée de réduire l'inéquité dans l'éducation.

S'agissant de l'accès au moyen, l'UNICEF présume que SI l'octroi des transferts est réorienté vers les familles ayant des filles au moyen, que les capacités des communautés sont renforcées pour encourager la rétention des filles et améliorer l'encadrement dans les dortoirs, que les capacités des adolescent(e)s déscolarisés et non scolarisés sont renforcées avec l'implication des partenaires de la Société civile et des institutions étatiques, et que des évidences sont produites sur les opportunités d'éducation offertes aux adolescent(e)s ALORS plus de filles pourront transiter vers le moyen et poursuivre leurs études et un plus grand nombre d'adolescent(e)s sains pourront participer pleinement à la vie sociale et économique. Ces stratégies peuvent se mettre en place si les communautés/familles sont engagées à maintenir les filles à l'école et s'il existe une volonté politique de renforcer les compétences des adolescent(e)s pour faire d'eux ou d'elles des agents de changement, des promoteurs de services et des communicateurs sociaux, et que les adolescent(e)s s'engagent à contribuer efficacement

au développement de leur pays et les ministères et autres acteurs intervenants dans la promotion de l'adolescence adoptent une approche multisectorielle et intégrée et travaillent en synergie.

En ce qui concerne la qualité du service, L'UNICEF attend que SI les capacités des enseignants sont renforcées sur les méthodes pédagogiques inclusives et l'évaluation des apprentissages dans les salles de classes, que les enfants et adolescent(e)s scolarisés ont accès aux programmes d'ECVCC, ALORS les résultats des apprentissages s'amélioreront et les compétences seront mieux développées chez les enfants et les adolescent(e)s scolarisés. La contribution de l'UNICEF à l'amélioration des résultats des apprentissages et au développement des compétences est conditionnée à la réussite des actions des partenaires précités. C'est ce qui justifie qu'en tant que chef de file du secteur de l'Éducation, l'UNICEF restera attentif aux défis qui seront liés à la mise en œuvre des interventions des partenaires pour en influencer l'efficacité.

En matière de la gestion et de la coordination, L'UNICEF présume que SI des évidences sont produites sur la participation des enfants les plus vulnérables, que la coordination sectorielle dans le cadre du GLPE est effective, que le diagnostic sectoriel permet de faire une planification sectorielle basée sur l'équité pour les 10 prochaines années et que la gestion et le suivi des écoles au niveau communautaire avec la participation des parents d'élèves est assurée ; ALORS les capacités du système éducatif seront renforcées. Ceci est conditionné par la volonté des partenaires de l'éducation de s'investir dans la coordination sectorielle ainsi qu'à la volonté du gouvernement de favoriser la participation des parents d'élèves dans la gestion des écoles.

Hypothèses et risques

L'UNICEF se fonde sur l'hypothèse que le Gouvernement avec le soutien de la Banque Mondiale, du GPE, la JICA, du PAM et de l'USAID pourra augmenter les capacités d'accueil du système éducatif, et renforcer les compétences des élèves en mathématiques, en sciences et en lecture pour améliorer les taux d'admission et les résultats des apprentissages. En outre, l'UNICEF compte sur la volonté du Gouvernement de promouvoir l'accès à l'éducation pour les enfants exclus du système éducatif, d'adopter de nouvelles approches pédagogiques et de travailler en synergie avec les autres départements concernées pour le développement des adolescent(e)s.

L'UNICEF comprend bien que les risques existants dans le pays peuvent limiter la mise en œuvre de son programme. C'est ce qui explique qu'elle prend en compte ces questions dans sa planification. À Djibouti, les risques sont liés au déplacement des populations dus au conflit dans les pays limitrophes et aux effets du changement climatique. Les mesures de mitigation seront relatives à la formation d'un pool de formateurs au niveau national sur l'Éducation en situation d'urgence afin d'avoir au sein du MENFOP les capacités nécessaires pour adresser ces questions. L'UNICEF veillera à ce que ces mesures soient inscrites dans le plan sectoriel de l'Éducation. Par ailleurs, l'UNICEF continuera d'appuyer les programmes d'éducation des enfants réfugiés et des demandeurs d'asile dans les camps et en dehors des camps notamment en milieu urbain. L'UNICEF prévoit aussi d'adresser la question du changement climatique dans les programmes de compétences de vie courante qui seront développées et serviront à sensibiliser les enfants et adolescent(e)s à ces questions et à s'engager dans des initiatives qui soient favorables à l'environnement sain.

Le programme éducation et développement des adolescents est mise en œuvre sur l'ensemble du pays et dans les différents camps de réfugiés que compte le pays. Il est budgétisé à hauteur 7,100,000 USD au bénéfice des enfants scolarisés, non scolarisés, enfants à besoin spéciaux, enfants réfugiés et enfants migrants. Il s'agit du second programme de l'UNICEF Djibouti en terme de taille et importance stratégique derrière le programme survie et développement du jeune enfant. Aujourd'hui le programme a déjà mobilisé 6,112,750 USD soit 86% du montant prévu.

Les parties prenantes du programme sont le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP) qui constitue le responsable national de l'éducation de base pour les enfants âgés de 4 à 18 ans et qui met en œuvre les aspects formels de l'éducation, le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) a en charge l'éducation de la petite enfance (18 mois à 4 ans), les partenaires de la société civile interviennent essentiellement auprès de la communauté dans le cadre de l'éducation non formelle, civique et citoyenne et les principaux partenaires au développement telle que la Banque mondiale, l'USAID, l'AFD, le PAM, le HCR qui apportent tous leurs soutiens techniques et financiers à la mise en œuvre du plan d'action de l'éducation et en complément des appuis de l'UNICEF.

Le programme est principalement mis en œuvre principalement avec le MENFOP, le MFF ainsi que les ONG et les Organisations de la Société Civile comme Lutheran World Federation (LWF), l'Église Catholique du Diocèse de Djibouti.

2. Objectifs spécifiques de l'évaluation

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont:

- Faire *l'état d'avancement* et des réalisations faites dans la mise en œuvre du programme durant les deux premières années de mise en œuvre et de mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats attendus. Il s'agira de voir aussi la manière dont les résultats atteints ont permis de réduire l'écart en matière de Genre et d'équité et de quelle manière le programme a bénéficié aux plus vulnérables.
 - Analyser *la pertinence* du programme au regard des priorités globales auxquelles le pays s'inscrit, aux priorités nationales et aux politiques sectorielles ainsi que dans le cadre des rôles et mandats de l'UNICEF à travers ses stratégies. Cette analyse portera sur la situation de l'éducation des enfants notamment les enfants vulnérables ainsi que sur l'ensemble des approches stratégiques mises en œuvre.
- Analyser avec la pertinence du programme la *dimension « genre »* notamment sa cohérence par rapport au plan d'action genre de l'UNICEF et la dimension « équité » *équité* qui permet de cibler les interventions aux profits des plus vulnérables et des plus nécessiteux Cette analyse permettra de voir le degré de sensibilité du programme dans sa conception et sa mise en œuvre par rapport aux dimensions Genre et Équité.
- Mesurer *l'efficience* du programme avec analyse de l'utilisation des ressources (matériels, humaines et financières) mises à dispositions à tous les niveaux.
- L'évaluation tiendra compte de la tendance globale des aides et des crises humanitaires dans la corne de l'Afrique et le Yémen ainsi que l'effort de recherche de financement mené par le bureau afin de combler l'écart de financement.
- Evaluer *la pérennisation* des résultats obtenus et la continuité du service fourni au-delà du terme du programme de coopération.
- Apprécier *la coordination* des interventions au niveau de chaque secteur concerné et à travers les différents secteurs associés avec analyse du *partenariat* développé au cours de la mise en œuvre du programme
- Évaluer la couverture, la cohérence et la connectivité des interventions humanitaires notamment les approches adoptées pour intégrer les *préparations et réponses aux urgences* dans la mise en œuvre du programme de coopération sont à considérer pour une meilleure compréhension du niveau de renforcement des capacités fournis à tous les niveaux pour réduire l'impact des situations d'urgences auprès des groupes les plus vulnérables.
- Formuler des *recommandations* spécifiques sur la programme de l'éducation et développement des adolescents pour les trois dernières années du cycle de programmation 2018-2022 couvrant les aspects de planification, de mise en œuvre et de suivi.

-Identifier les leçons apprises de la mise en œuvre du programme, ce qui a constitué un succès et qu'est-ce qui n'a pas marché ?

3. Portée de l'évaluation

L'évaluation couvrira la mise en œuvre du programme éducation sur l'ensemble du territoire national. Elle concerne la période de 2018-2019, Elle concernera uniquement le volet éducation du programme éducation et développement des adolescents dans la mesure où le programme développement adolescent en milieu non scolaire n'est pas encore élaboré. Une attention particulière sera donnée aux enfants les plus vulnérables, les enfants des réfugiés et les enfants handicapés et aux adolescentes scolarisées dans les zones géographiques défavorisées notamment les zones rurales et périurbaines. L'évaluation cherchera à savoir si les résultats atteints ou pas atteints dans le cadre de la mise en œuvre du programme éducation et développement des adolescents sont attribuables à l'UNICEF.

L'évaluation s'intéressera particulièrement à deux parmi les trois niveaux du cadre des évaluations des programmes de développement à savoir le degré de participation des bénéficiaires au programme, l'acquisition des connaissances et des capacités des bénéficiaires aussi bien au niveau individuel qu'au niveau institutionnel. La période de mise en œuvre du programme est courte pour observer des éléments probants relevant troisième niveau qui est relative au changement de comportement des bénéficiaires au niveau individuel et institutionnel. Cependant les évaluateurs devront rapporter toutes observations relatives à ce changement.

4. Critères de l'évaluation

L'évaluation du programme éducation et développement des adolescents se fera sur la base des principaux critères d'évaluation adoptés par l'OCDE et qui sont explicités dans les guides d'évaluation de l'UNEG notamment quatre critères suivants parmi les cinq principaux. En plus de ces critères seront considérés les critères d'évaluation des actions humanitaires notamment la couverture, la cohérence et la coordination :

L'évaluation cherchera à répondre aux questions suivantes :

1.1. Pertinence

1. Dans quelle mesure le programme appuie-t-il le pays pour s'aligner aux priorités globales (ODD) et cadre-t-il avec les priorités nationales ? Est-ce que les objectifs du programme sont spécifiques, mesurables, adéquats, réalisables dans le temps imparti ?
2. Les objectifs et la conception du programme étaient-ils adaptés au contexte et aux besoins des bénéficiaires ?
3. Quel est le degré de participation effective des bénéficiaires à la planification et à la mise en œuvre du programme ?
4. Est-ce que la redevabilité de l'UNICEF par rapport aux résultats attendus du programme a été clairement définie ?
5. Est-ce que les résultats attendus ont clairement identifiés et ont ciblé les groupes les plus défavorisés qui souffrent des iniquités ?
6. Les activités et les résultats du programme étaient-ils cohérents avec le but général et la réalisation de ses objectifs ? L'étaient-ils avec les résultats et les impacts attendus ?
7. Dans quelle mesure le programme éducation et développement des adolescents de l'UNICEF assure-t-il la coordination, la cohérence et la complémentarité des interventions en interne avec les autres composantes du programme pays?
8. Dans quelle mesure les objectifs et processus liés à l'équité, à l'égalité entre les sexes et à l'approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme étaient-ils intégrés à la planification de l'intervention ? L'intervention a-t-elle été conçue pour assurer la participation égale de l'ensemble des groupes concernés ?

9. L'intervention a-t-elle favorisé l'égalité d'accès des hommes et des femmes, des garçons et des filles aux bénéfices résultant de l'activité, et plus généralement aux ressources, aux services et aux compétences ?

1.2. L'efficacité

1. Est-ce que les résultats visés par le programme éducation et développement des adolescents ont-ils été totalement ou partiellement atteints ?
2. Quels ont été les principaux facteurs ayant influencé la réalisation ou non des objectifs ?
3. L'intervention a-t-elle été mise en oeuvre comme prévu initialement ? Dans la négative, pour quelle raison ? Quelles mesures ont été prises pour y remédier ?
4. Est-ce que les résultats atteints sont-soutenus avec des évidences et/ou rapportés en lien avec les systèmes nationaux d'information ?
5. Est-ce que les groupes les plus défavorisés qui souffrent des iniquités ont bénéficié en priorité des interventions ?
6. Dans quelle mesure le programme éducation et développement des adolescents a-t-il intégré l'approche genre dans la mise en œuvre de ses interventions ?
7. Dans quelle mesure les réalisations de l'UNICEF contribuent à accroître l'accès des enfants vulnérables à une école de qualité notamment les enfants des réfugiés, les enfants pauvres du milieu rural et périurbain ?

1.3. L'efficience

1. Est-ce que toutes les ressources disponibles pour le programme ont été utilisées de manière à obtenir des résultats optimaux ?
2. L'intervention disposait-elle de suffisamment de personnel ? Celui-ci était-il compétent ? Lors de la mise en oeuvre de l'intervention, les ressources et le temps ont-ils été utilisés de manière efficace pour atteindre les résultats ?
3. Les activités ont-elles pu être menées dans les temps et dans les limites du budget imparti ?
4. Est-ce que tous les résultats visés du programme éducation et développement des adolescents ont été suffisamment financés ?
5. Dans quelle mesure la coordination et la collaboration efficaces avec les interventions et les partenaires existants ont-elles été prises en compte et établies ?
6. Est-ce que ces ressources auraient pu être utilisées d'une autre manière pour atteindre les résultats ?

1.4. La Durabilité

1. Quelle est la capacité de viabilité et de réplication-capitalisation des acquis du programme éducation et développement des adolescents ?
2. Est-ce que le renforcement des capacités développées avec le programme permettent de continuer à mettre en œuvre des interventions pour le programme éducation et développement des adolescents.
3. L'intervention a-t-elle contribué au renforcement des capacités des organisations locales afin que celles-ci continuent à fournir des services de qualité aux enfants ? Dans l'affirmative, quelle forme cela a-t-il pris ?
4. Existe-t-il un mécanisme national pour la mobilisation des fonds pour le programme éducation et développement des adolescents ?
5. Quel a été le degré d'appropriation de la population ou des communautés ou groupes particuliers du programme éducation et développement des adolescents ?
6. Dans quelle mesure les bénéficiaires de l'intervention et/ou les parties prenantes des pays partenaires se la sont-ils appropriés pour perpétuer ses résultats au moment où le financement externe prend fin, en ont-ils la capacité et disposent-ils des ressources pour le faire ?

7. Est-ce que le renforcement des capacités développées avec le programme permet de continuer à assurer le suivi et l'évaluation des interventions pour le programme éducation et développement des adolescents ?

1.5. La Couverture

1. Est-ce que le programme éducation et développement des adolescents a-t-il touché les enfants des réfugiés et autres enfants victimes de situation d'urgence dans le pays. ? Si non pour quelles raisons ?

1.6. Cohérence

1. Est-ce que les considérations humanitaires sont explicitement prises en compte dans les politiques et les stratégies globales des acteurs qui interviennent dans le cadre de l'urgence/humanitaire notamment ceux qui sont en charge de l'éducation et développement des adolescents/adolescentes?

1.7. Coordination

5. Dans quelle mesure les bénéficiaires de l'intervention et/ou les parties prenantes des pays partenaires se la sont-ils appropriée pour perpétuer ses résultats au moment où le financement externe prend fin, en ont-ils la capacité et disposent-ils des ressources pour le faire ?
6. Dans quelle mesure les interventions humanitaires à court terme contribuent-elles à la résilience des populations (post-crise) et au processus de développement

5. Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation du programme est formative et elle couvre la période 2018-2019. Elle sera basée sur la théorie de changement telle qu'elle a été élaborée dans la note stratégique du programme. Le consultant se chargera de conduire l'évaluabilité du programme notamment en ce qui a trait à la disponibilité du cadre logique avec des indicateurs comportant les données de référence et les cibles désagrégées, la disponibilité des données désagrégées à travers un système de suivi et évaluation ainsi que leurs qualités.

L'évaluation utilisera des méthodologies variées, elle s'attèlera dans un premier temps à la collecte des données secondaires à travers la documentation incluant des documents de planification tel que

les CPD,

la note stratégique du programme éducation et développement des adolescents,

les plans d'actions mais aussi

des rapports de suivi,

de supervision,

des rapports annuels,

des rapports des revues (annuelles et à mi-parcours).

Les données secondaires incluent aussi les statistiques produits par le Ministère de l'Education, les études et les évaluations menées par l'UNICEF et les partenaires de mise en œuvre ou de développement.

Ensuite l'évaluation collectera les données qualitatives de base directement sur le terrain par l'équipe de l'évaluation ou auprès des parties prenantes. Ces données qualitatives seront collectées auprès des parties prenantes du programme y compris les jeunes scolarisés sous forme des entretiens individuels ou de groupe, des informations collectées auprès des informateurs clés, ... Ces actions sont destinées entre autres à assurer la participation des parties prenantes au processus de l'évaluation et leurs contributions à l'analyse. Le consultant élaborera la matrice d'évaluation dans laquelle il proposera les méthodes de collecte et d'analyses pour chacune question d'évaluation. Les données relatives à chacune des questions ou sous-questions d'évaluation sera désagrégées au moins par sexe et zones géographiques et par âge pour les enfants.

Toutes les méthodes utilisées pour la collecte des données contribuent à la recherche des réponses aux questions d'évaluation listées ci-dessus. La méthodologie de l'évaluation est en ligne avec l'approche basée sur les droits humains et le genre avec un accent particulier sur l'équité et les données collectées devront prendre en considération ces critères de droits humains, de genre et d'équité.

L'échantillon pour la collecte des données qualitatives sera essentiellement composé de la cible directe du programme. La détermination de la taille se basera sur le critère géographique et le critère de la nature du répondant.

Les évaluateurs réaliseront une triangulation des données quantitatives et qualitatives assemblées sur la base des résultats des différents entretiens et de la revue documentaire. L'équipe réalisera cette triangulation des données par leur recoupement à travers les différents outils de collecte utilisés de façon à asseoir solidement ses constats, leçons apprises et enseignements.

Des éléments contextuels seront joints aux constatations de l'équipe et aux données secondaires afin de faciliter leur interprétation, leur analyse et la formulation de conclusions adéquates.

La méthodologie de l'évaluation ne prend en considération que l'analyse documentaire et de données secondaires ainsi que la collecte des données par la méthode qualitative. Ceci s'impose à cause de la disponibilité de données et la conception du programme, mais constitue une limite dans la rigueur méthodologique qui ne sera pas comparable à celle utilisée dans des évaluations expérimentales et quasi-expérimentales.

L'évaluation suivra les normes standards pour les évaluations de l'UNEG ainsi que la guidance concernant l'éthique des évaluations [UNICEF Procedure for Ethical Standards in Research, Evaluation, Data Collection and Analysis](#).

Il est demandé au consultant de soumettre une proposition technique décrivant la méthodologie de l'évaluation qui inclura les indicateurs pour mesurer les critères énumérés ci-dessus. Les éventuels commentaires des évaluateurs sur les termes de références doivent être intégrés dans les propositions techniques. Cette dernière fera partie des critères d'évaluation de l'offre.

La méthodologie décrite ci-dessus est simplement indicative; dans les propositions techniques qu'il leur est demandé de soumettre, les candidats potentiels pourront introduire les ajustements/compléments qui leur paraissent pertinents tout en tenant compte et restant dans le cadre des méthodes susmentionnées.

6. Livrables de l'évaluation

L'évaluation doit produire les documents suivants :

- **Termes de référence et plan de travail des consultants nationaux**
- **Une note méthodologique bien détaillée (Rapport initial)** qui présente la méthodologie d'évaluation et explique clairement comment l'approche préconisée par l'évaluateur apportera des réponses aux questions de l'évaluation et permettra d'en réaliser l'objectif. La note doit contenir les outils de collecte de données, la matrice de l'évaluation, le plan d'analyse, les dispositions prises pour respecter les aspects éthiques dans le processus de l'évaluation ainsi que le plan de travail avec un chronogramme détaillé. La note méthodologique se basera sur l'offre technique proposée lors de la phase de sélection qu'elle veillera à détailler et à opérationnaliser. La note méthodologique ou le rapport initial fera l'objet de contrôle qualité par le bureau régional en ce qui concerne les aspects méthodologiques et par le bureau de l'éthique pour les aspects éthiques.
- **Un premier draft du rapport** respectant le plan standard d'évaluation proposé par les Nations Unies et comportant des recommandations précises et concrètes avec des responsabilités bien définies. Le draft du rapport de l'évaluation fera l'objet de la revue en

plus du bureau pays par le bureau régional et le bureau de l'évaluation de l'UNICEF afin de s'assurer que ce dernier est conforme au guide de l'évaluation de l'UNEG et respecte les standards exigés pour un rapport d'évaluation.

- **Le rapport final** intégrant les commentaires reçus de la part des parties prenantes locales et du Bureau Régional de l'UNICEF sur le premier draft (version électronique en format word et présentation Powerpoint). Le rapport final est aussi présenté au bureau régional et au bureau de l'évaluation de l'UNICEF pour une notation de la qualité par rapport au respect des normes et standards préconisé par un rapport d'évaluation de l'UNEG. Le rapport de la présente évaluation ne fera pas l'objet de publication académique.
- **Le rapport final de 40 à 60 pages** doit comprendre conformément au standard UNEG du rapport de l'évaluation pour l'UNICEF les parties suivantes https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF_adapated_reporting_standards_updated_June_2017_FINAL.pdf:
 - ✓ Résumé exécutif
 - ✓ Objet de l'évaluation
 - ✓ Le but, objectifs et portée de l'évaluation
 - ✓ Méthodologie de l'évaluation
 - ✓ Résultats de l'évaluation, réponse aux questions posées
 - ✓ Conclusions et leçons apprises
 - ✓ Recommandations
 - ✓ Droits humains et genre y compris les droits des enfants

Les annexes devraient contenir :

- ✓ Les Termes de Références
- ✓ La bibliographie
- ✓ Les personnes interviewées et les sites visités
- ✓ Les informations supplémentaires sur la méthodologie
- ✓ Les outils de collecte utilisés
- ✓ Les données biographiques des évaluateurs et la justification des choix des évaluateurs
- ✓ Le code de conduite signé par les évaluateurs

Le rapport final sera publié dans le système Intégré pour la planification, le suivi, l'analyse, le reportage et l'archivage des activités de Génération d'Évidence pour les fonctions de l'Évaluation et de la recherche de l'UNICEF . Suite à ce rapport, un plan de réponse aux recommandations de l'évaluation sera développé au moins en ce qui concerne les recommandations dont la mise en œuvre incombe à l'UNICEF. Ce plan sera intégré dans le système de suivi de la mise en œuvre des recommandations des évaluations <https://eisi.unicef.org> et fera l'objet d'un suivi et mise à jour trimestriel.

7. Calendrier de la consultation

L'évaluation se déroulera sur 127 jours dont 94 jours de travail effectifs et 34 jours dans le pays pour le consultant international.

Principales activités	Durée (en nombre de jours ouvrables)	Produits
Analyse documentaire et rédaction du rapport initial	10 jours à distance	Rapport de démarrage validé
Commentaires sur le rapport initial à l'UNICEF Djibouti pour premiers commentaires	5 jours	
Intégration des commentaires initiaux du bureau UNICEF Djibouti sur le rapport initial	5 jours à Distance	

Principales activités	Durée (en nombre de jours ouvrables)	Produits
Commentaires sur le rapport initial par bureau régional et bureau de l'éthique	5 jours	
Intégration des commentaires de l'UNICEF et bureau d'éthique	5 jours à Distance	
Commentaires du comité de pilotage sur le rapport initial	5 jours	
Intégration des commentaires du comité de pilotage dans le rapport initial	5 jours à Distance	
Atelier de validation du rapport initial	1 jour À Djibouti	
Consultation des parties prenantes et travail de collecte des données sur le terrain	30 jours à Djibouti	1. TdRs et plans de travail des consultants nationaux 2. Base des données et analyses des données collectées remis
Redaction du draft1 du rapport de l'évaluation	15 jours à Distance	
Partage du draft 1 du rapport d'évaluation pour controle qualité au BR et bureau d'éthique	5 jours	
Intégration des commentaires	5 jours à Distance	
Commentaires du bureau régional et bureau d'éthique sur le draft 2 du rapport de l'évaluation	5 jours	Draft du rapport d'évaluation
Intégration des commentaires	5 jours à Distance	
Commentaires du comité exécutif sur le draft 2 du rapport au comité de pilotage pour commentaires	5 jours	
Intégration des commentaires	5 jours à Distance	
Commentaires du bureau régional et bureau d'éthique sur le draft 3 du rapport de l'évaluation	5 jours	
Intégration des commentaires résiduels	5 jours à Distance	
Validation du rapport de l'évaluation	3 jours à Djibouti	Rapport final de l'évaluation

8. Gestion et supervision de l'évaluation

Un Comité de pilotage composé de l'UNICEF, du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP), du Ministère de la Femme et Famille, les représentants des ONGs et institutions partenaires techniques et financiers du programme éducation et développement de l'adolescent, le groupe de suivi et évaluation de l'UNDAF ainsi qu'un représentant de l'association nationale de l'évaluation sera formé pour accompagner le processus de l'évaluation, pour commenter et valider les différents produits élaborés par les évaluateurs et pour favoriser l'appropriation des résultats de l'évaluation par les partenaires de mise en œuvre.

Ce comité assurera le suivi de l'évaluation particulièrement la validation du rapport initial, les commentaires du premier draft du rapport et enfin la validation du rapport final. Tous les produits de l'évaluation seront revus par le chargé de suivi et évaluation de l'UNICEF à Djibouti en étroite collaboration avec le bureau régional.

Une fois l'approbation du comité de pilotage obtenu, un atelier national de validation et diffusion du rapport final de l'évaluation sera organisé et verra la participation de plusieurs acteurs clés.

Le rapport initial constitue une étape très importante dans ce processus dans la mesure où de sa bonne conception dépendra tous les produits de cette évaluation. Il fera donc l'objet d'un processus de revue et d'approbation des aspects relatifs à l'éthique. Cette revue basée sur le guide de l'UNICEF en matière des standards d'éthique dans la recherche, l'évaluation et la collecte des données. La revue est effectuée par le bureau de l'éthique. Aussi longtemps que ce rapport initial n'est pas validé par le bureau de l'éthique, le travail de prise de contact avec les parties prenantes ne sera effectué. Afin d'éviter de prendre des retards dans cette phase de revue éthique, le consultant doit se conformer aux standards d'éthique qui lui sera remis et expliqué dès le début de la consultation.

L'UNICEF établira le contrat du consultant international qui sera sous la supervision de la représentante de l'UNICEF mais la gestion de l'évaluation se fera par la section de suivi et évaluation et non la section de programme éducation.

Il aura en charge l'élaboration des termes de référence et le recrutement, avec l'assistance de l'UNICEF, des consultants nationaux et leur supervision. Le paiement des consultants nationaux se fera sur la modalité paiement direct sur la base de l'évaluation établit par le consultant international. Les consultants devront se conformer aux codes de conduite des évaluations dans le système des Nations Unies notamment en ce qui concerne les risques potentiels liés à l'éthique. Ils doivent particulièrement veiller à identifier clairement les problèmes et approches éthiques potentiels et les mentionner dans leurs propositions techniques. Les outils sur les considérations d'éthique à prendre en compte dans le cadre de l'interactions avec les parties prenantes (es) leurs seront remis dès le démarrage de l'évaluation. Le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle sera responsable pour l'organisation des visites de terrain et les interactions avec les Ministères sectoriels.

9. Lieu de la consultation et conditions de travail

La consultation aura lieu à distance et dans le pays à travers deux missions. La première mission démarrera une fois que la note méthodologique aura été validée par l'équipe nationale. Le consultant sera logé dans les bureaux de l'UNICEF Djibouti et dans les locaux du MENFOP. Il sera amené à effectuer des missions de terrain.

Le ou la consultant(e) devra disposer de son propre ordinateur et devra assurer les différents déplacements dans la ville de Djibouti. Toutefois, tout déplacement à l'intérieur des régions dans le cadre de la mission sera assuré par l'UNICEF en collaboration avec le MENFOP.

10. Rémunération

L'offre financière couvrira les dépenses suivantes :

- Les honoraires (taux journalier à préciser),
- Les indemnités journalières pour le séjour à Djibouti (incluant les frais de subsistance, hébergement, communications, déplacements dans la ville et sur le terrain, autres frais de reproduction). Le montant total dépendra du nombre de jours effectifs sur le terrain.
- Les billets aller-retour en classe économique seront à inclure dans la proposition du consultant. UNICEF s'assurera que le tarif donné est raisonnable par rapport au trajet.

Tout autre frais sera à la charge du consultant, notamment visa et vaccins. Le consultant devra fournir une preuve de sa couverture médicale le couvrant durant la mission.

11. Termes de paiement

Les honoraires des consultants seront payés à mesure que les principaux produits sont livrés. Ainsi 30% des honoraires sont payés à la remise du rapport initial validé de l'évaluation, 40% sont payés à la remise du draft du rapport d'évaluation et enfin 30% sont payés à la remise et acceptation du rapport final.

Les perdiems seront payés en fonction du séjour sur le territoire pour le consultant international et fonction des visites sur le terrain pour les consultants nationaux.

12. Qualifications requises du consultant

L'évaluation sera menée par un(e) consultant(e) international(e) avec une bonne expérience en évaluation des programmes

- Spécialiste en politique de l'éducation, Économiste, sociologue avec un diplôme universitaire de 3^e cycle au minimum dans l'une de ces branches.
- Avoir au moins 10 années d'expériences confirmées dans les évaluations des programmes/projets
- Avoir une connaissance approfondie des approches basées sur les droits humains en particulier les droits de l'enfant (HRBM et programmation sur l'égalité de genre)
- Avoir une expérience avérée dans la conduite des évaluations dans le domaine de l'éducation
- Avoir une bonne maîtrise dans le traitement et l'analyse des données qualitatives et quantitatives
- Avoir une excellente maîtrise du français (écrit et oral)
- Avoir une connaissance du pays ou de la région serait un avantage
- Avoir une expérience de travail avec l'UNICEF ou les Nations Unies serait aussi un avantage.

13. Comment soumettre la candidature

L'Unicef accepte les demandes émanant de personnes intéressées qui répondent aux critères énoncés ci-dessus :

Le comité de sélection de l'UNICEF se chargera de la sélection du consultant ou des consultants sur la base des offres techniques et financières.

Les candidats intéressés devront postuler directement sur le site internet de l'UNICEF www.unicef.org/employ en incluant les documents suivants

1. Un CV qui doit comporter au moins trois références à contacter
2. Une proposition technique
3. Un exemplaire de document d'évaluation élaboré par le candidat lors de ces expériences antérieures doit être présenté.
4. La proposition financière devra couvrir l'ensemble des dépenses rentrant dans le cadre de cette mission d'évaluation y compris la rémunération souhaitée, les frais de séjour, frais de voyage (en classe économique), l'assurance voyages et autres. Les matériels informatiques et de communications nécessaires pour la bonne organisation de la mission sont à la charge du Consultant. Il est à noter que les frais d'organisation des réunions ou ateliers techniques seront pris en charge par l'UNICEF. Les offres financières doivent être présentées séparément de l'offre technique et ne seront examinées que pour les candidats dont l'offre technique est jugée techniquement valable. Les dates de disponibilités doivent aussi être précisées.

Annexe 2 : Bibliographie

- Annuaire statistique 2019-2020 de l'éducation
Annuaire statistique 2018-2019 de l'éducation
CPD 2018-2022
Données Nationales du Cadre de résultats du GPE pour la République de Djibouti
Note stratégique éducation 2018-2022
PNUAD 2018-2022
Plan d'action révisé de l'éducation 2017-2020
Rapport annuel de l'UNICEF 2018
Rapport annuel de l'UNICEF 2019
Schéma Directeur de l'éducation 2010-2019
Rapport d'État du Système Éducatif de Djibouti : Évaluer les progrès réalisés et les difficultés rencontrées pour définir de nouvelles avancées, Avril 2020
Rapport de l'Étude sur les enfants non scolarisés à Djibouti, Novembre 2019
Document de la Stratégie Nationale du Préscolaire à Djibouti
Rapport de mise en place des jardins scolaires et de cultures hydroponiques en appui aux écoles rurales à Djibouti, Juillet 2020
Intermediary Progress Report to the Government of Japan, March 2019
Rapport de l'aide humanitaire d'urgence pour la réhabilitation des infrastructures scolaires endommagées par le cyclone SAGAR, Juin 2020
UNEG (2005) : Normes d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies
UNICEF, (2015). UNICEF procedure for ethical standards in research, evaluation, data collection and analysis.
UNICEF, (2017): Normes et règles d'évaluation
UNICEF (2017). UNICEF-Adapted UNEG Evaluation Reports Standards
Baribeau, C. (2009). Analyse des données des entretiens de groupe. *Recherches qualitatives*, 28(1), 133-148.
Baribeau, C., & Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative: usages et modes de présentation dans la *Revue des sciences de l'éducation*. *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), 23-45.
Domínguez Sánchez-Pinilla, M. (2010). Formats des groupes et types de discussion dans la recherche sociale qualitative. *Recherches qualitatives*, 29(1), 50-68.

Annexe 3 : Les personnes interviewées et les sites visités

Tableau A3.1. Les personnes interviewées et les sites visités

N	Nom	Sexe	Structure	Fonction
1	Saleh Alwan Issé	M	MENFOP	DGA
2	Mohamed Meraneh	M	MENFOP	Directeur de la planification
3	Garad Akadar	M		Directeur des régions akadar_g@yahoo.fr
4	Marwo Omar Hussein	F	MENFOP	Assistance SG/Chargée de la Coordination du programme d'éducation des réfugiés marwo.omar@gmail.com
5	Fozia Ismael	F	MENFOP	Directrice du Préscolaire
6	Mme Aicha Ferah	F	CFEEF	Directeur Général
7	Mme Nagla Said	F	CFEEF	Service de la Formation
8	Dabar Moussa Guedi	M	CFEEF	Directeur de la Scolarité & Ressources Pédagogiques laag2013@yahoo.fr
9	Said Nour Hassan	M	CRIPEN	Directrice Générale
10	Rodan Mahamoud Issa	F	CRIPEN	Chef de Service de la Recherche pédagogique, de la diffusion et des évaluations
11	Elmi Moussa Hassan	M	CRIPEN	Directeur de la Recherche Pédagogique et de l'Édition
12	Saïd Mohamed Barkad	M	CRIPEN	Directeur de la Communication
13	Fozia Ali	F	MFF	Directrice de la Famille
14	Simonne Pire	F	Diocèse de Djibouti	Responsable du programme LEC
15	Alpha Ibrahima BAH	M	FHI 360	COP/ Djibouti Early Grade Reading Activity aibah@fhi360.org
16	Samira Ismail.K	F	FHI 360	Senior Community Mobilization Specialist Sismail@fhi360.org
17	Ali Aden	M	FHI 360	Senior policy specialist AAden@fhi360.org
18	Saada Idriss Abdillahi	F	USAID/Djibouti	Education Development Specialist : sabdillahi@usaid.gov / Tel:77872031
19	Awo Abdi Elmi	F	PAM/Djibouti	Education specialist, awo.abdielmi@wfp.org
20	Ahmed Said Ahmed	M	UNICEF/Djibouti	Education officer; asaidahmed@unicef.org
21	Hasna Abdallah Ali	F	UNICEF/Djibouti	Chef (a.i) Unité Education et développement des adolescents ; habdallahali@unicef.org
22	Abdallah Mohamed Youssouf	M	UNICEF/Djibouti	M&E officer, Gestionnaire de l'évaluation amohamedyoussouf@unicef.org

Tableau A3.2. Répartition de l'échantillon des écoles primaires tirées

Région	Urbain	Rural
Djibouti	Balbala 9/Circonscription de Djibouti 4	Doraleh/Circonscription de Djibouti 3
Ali-Sabieh	Ali Sabieh 4	Biidley
Arta	Haji Hassan Gouled	Ali oune
Dikhil	Dikhil 2	Sankal
Obock	Obock 2	Orobor
Tadjourah	Sultan Habib (Tadjourah 2)	Bolli
Camps de réfugiés	Markazi (Obock)	
	Nabad (Ali-Sabieh)	

Tableau A3.3 : Répartition de l'échantillon des collèges d'enseignement échantillonnés

Région	Urbain	Rural
Djibouti	CEM DE Gabode 1 CEM DE Hodan 1	Pas de CEM rural (ajout d'un CEM Urbain (CEM DE HODAN 1))
Ali-Sabieh	CEM D'ALI Sabieh	CEM Aliaddeh
ARTA	CEM Hassan Gouled	CEM d'Omar Jaga'a
DIKHIL	CEM de Dikhil	CEM de Mouloud
Obock	CEM d'Obock	(Pas d'établissement de CEM rural)
Tadjourah	CEM de Tadjourah	CEM de Randa
Camps de réfugiés	Markazi (Obock)	
	Nabad (Ali-Sabieh)	
	Holl Holl	

Annexe 4 : Les informations supplémentaires sur la méthodologie

La liste des écoles tirées a été finalisée avec le comité de pilotage notamment le MENFOP et l'UNICEF.

Au moment de la collecte de données, les évaluateurs contacteront l'école sélectionnée pour rencontrer des élèves volontaires pour les focus groups. Si une école refuse, elle sera remplacée par une autre école qui a des caractéristiques comparables. Dans une école, on cible les classes terminales (5e année du Primaire et 9e année au secondaire moyen). Dans une école, s'il y a plusieurs classes de 5e année ou de 9e année, on procède par un tirage aléatoire pour choisir une classe pour les entretiens. Pour ce faire on va utiliser des bouts de papiers avec des numéros affectés aux classes et on choisit de façon aléatoire un numéro correspondant à une classe.

L'intérêt de cette méthode de sélection est qu'elle permettra de diversifier la sélectionner des élèves.

Inclusion des chefs de classe dans les participants : le focus group discussion étant une technique qualitative qui vise à approfondir la discussion sur des thématiques précises, le chef de classe des classes choisies pour le focus groups participera aux discussions en tant que leader du groupe. En effet, le chef de classe peut persuader les autres de participer, c'est également une personne ressource pour cette évaluation vu son rôle d'interface entre l'administration scolaire et les élèves de sa classe.

Critères de choix des élèves dans les écoles : Dans une classe on choisit avec l'administration et les enseignants 10 élèves (10 est le nombre de participants à un focus groupe) à partir de liste alphabétique de la classe en utilisant un pas de sondage. Le pas de sondage est le nombre des élèves d'une classe divisée par 10.

Par exemple dans une classe de 40 élèves, on choisit de façon aléatoire le numéro du premier élève de l'échantillon en choisissant un nombre aléatoire entre 1 et 4. Pour ce faire on peut

utiliser des bouts de papiers numérotés. Pour choisir les autres élèves on ajoute à chaque fois le pas de sondage au numéro tiré et ainsi de suite.

A supposé 3 le numéro aléatoire choisi, alors l'élève N°3 sur la liste de la classe est le premier à être tiré pour le focus group de discussion.

Le 2^e élève choisi sera l'élève N° 8 ($8=3+7$).

Le 3^e élève de l'échantillon est l'élève N°11 ($11=7+4$) et ainsi de suite jusqu'au 10^e élève.

Si un élève refuse, ou est absent, il sera remplacé par son voisin juste après lui sur la liste.

Les focus groups se tiendront dans une salle à part au sein de l'école et l'école qui ne sera pas informée du refus éventuel d'élèves à participer aux discussions.

Dans les camps de réfugiés : les évaluateurs passeront par le ministère de l'éducation (MENFOP) qui met en œuvre le programme d'éducation dans les camps de réfugiés pour rassurer les familles et les enfants, leur expliquer les objectifs de l'évaluation et susciter leur participation volontaire en leur expliquant bien qu'ils ont libre de participer.

Critères de choix du personnel enseignant et administratif dans les écoles : La participation du personnel aux entretiens se fait de façon volontaire et l'administration ne sera pas informée si un enseignant refuse de participer.

Rémunération pour les entretiens : les participants (élèves et adultes) n'ont pas reçu de paiement ni en espèce ni en nature pour leur participation aux entretiens et groupes de discussions. L'échantillon des focus groups de discussion est synthétisé dans le tableau 5.

Age des enfants et adolescents participant aux focus groups

Caractéristiques des enfants Au primaire, les entretiens de groupes concerneront *les élèves de la 5^e année* qui est l'année terminale. Nous estimons que les enfants auront un âge entre **10-12 ans** et peuvent participer à une discussion en groupe.

Pour le second cycle, un groupe de discussion était formé des élèves d'une même classe pour une question d'homogénéité au niveau de l'âge.

Jusqu'à la fin du cours moyen (premier cycle de l'enseignement secondaire) une grande proportion d'enfants sont âgés de moins de 18 ans. Etant donné que ces adolescents n'ont pas atteint la majorité de 18 ans, en plus de demander leur propre consentement écrit à participer aux entretiens, un consentement écrit a été requis auprès des parents ou tuteur de l'enfant. Les évaluateurs sont passés par les enseignants et les premiers responsables des écoles pour identifier les enfants à qui l'on a proposé de participer volontairement aux discussions. Ci-dessous, la synthèse de la répartition de l'échantillon pour les entretiens individuels (Tableau ci-dessous)

Tableau A4.1: Echantillon FGD

Djibouti, Arta, Ali-sabieh	MENFOP	Enseignants et Directeurs du primaire	24 (4 par région et 2 par cycle)
		Enseignants et Directeurs de Collège	24 (4 par région et 2 par cycle)
Obock, Dikhil	Association de parents d'élèves	Parents d'élèves (APE) du primaire	12 (2 par région et 1 par cycle)
et Tadjourah		Parents d'élèves (APE) du collège	12 (2 par région et 1 par cycle)
Total des entretiens (dans les écoles primaires et collèges)			72
Camps de réfugiés à d'Ali Addeh, Holl Holl et Markazi		Enseignants du primaire	6 (2 par camp de réfugiés)
		Enseignants de Collège	6 (2 par camp de réfugiés)
Total Entretiens dans les écoles de réfugiés			12
Total entretiens dans toutes les régions			84

Le tableau ci-dessous fait une synthèse des participants aux entretiens et aux discussions de groupes au niveau des partenaires du programme et des élèves. Il y a eu en moyenne 10 participants par FGD.

Tableau A4.2 : Taille et répartition de l'échantillon des focus groups chez les élèves

Structure	Nombre d'écoles	Nombre de groupes de discussion
Ecoles primaires dans les 6 régions	12	10 (2 par région : 1 urbain et 1 rural)
Collège dans les 5 régions	12	12 (2 par région : 1 urbain et 1 rural)
Ecoles des enfants de réfugiés	6	6 (1 école primaire et un collège/camp)
Total	30	30

Tableau A.4.3 : Synthèse de la taille de l'échantillon

N°	Méthode de collecte de données	Djibouti Ville (Partenaires)	Régions (écoles et collèges)	Total
1	Entretiens individuels	21	84	105
2	Focus groups de discussion (enfants et	4	26	30
3	Participants aux focus groups (en moyenne 10 participants par focus group)	40	260	300
4	Total participant (1+3)	61	344	405

Annexe 5 : Les outils de collecte utilisés

Grilles d'entretiens et de focus groupes

Grille d'entretien PTF (UNICEF, PAM, HCR, BM, JICA, AFD, USAID)		
I-Identification du participant		
Date	Lieu	Sexe
Structure d'appartenance		
Rôle dans le programme éducation		
Pertinence		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels est l'apport de l'UNICEF en termes de résultats de l'éducation? 2. Pensez-vous que le programme de l'UNICEF répond aux besoins des bénéficiaires ? 3. Quel a été le degré de participation des différentes parties prenantes durant la planification ? 		
Efficacité		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Connaissez-vous des résultats visés du programme qui ne sont pas atteints ? Lesquels et pourquoi ? 2. Connaissez-vous des résultats visés du programme qui sont atteints/dépassés ? Lesquels et pourquoi ? 3. Quel est le degré de participation des bénéficiaires durant la mise en œuvre du programme ? 4. Quelles sont les principales forces et faiblesses des systèmes nationaux d'information en éducation ? 		
Efficience		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment appréciez-vous la mobilisation des ressources pour le programme ? 2. Le programme de l'UNICEF va-t-il renforcé les capacités des acteurs pour une bonne atteinte des résultats ? sinon pourquoi, si oui pouvez-vous en donner quelques exemples ? 3. Est-ce le programme a mis en place ou renforce les mécanismes de coordination et de suivi et évaluation ? Si oui sont-ils fonctionnels et efficaces ? 4. Avez-vous eu des feedbacks ou des moments de partage des résultats durant la mise en œuvre ? 5. Le programme de l'UNICEF a-t-il contribué à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation nationale ? 		
Durabilité		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Pouvez-vous, nous donner des éléments qui permettraient de dire que les acquis du programme sont viables au-delà de la fin du financement ? 2. Pensez –vous que les acteurs nationaux ont les capacités de continuer à mettre en œuvre des interventions au-delà de la fin du programme. 3. Les organisations locales sont-elles capables de continuer à fournir des services de qualité aux enfants ? Pouvez-vous expliquer ? 4. Comment les interventions humanitaires d'urgence contribuent-elles à la résilience des populations (post-crise) et au processus de développement 		
Cohérence et couverture		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les considérations humanitaires sont-elles prises en compte dans les politiques et les stratégies globales de l'éducation ? 		

2. Le programme a-t-il suffisamment touché les enfants des réfugiés et autres enfants victimes de situation d'urgence dans le pays. ? Si non pour quelles raisons ?
Equité, genre et droit humains
1. Direz-vous qu'une priorité a-t-elle été donnée aux groupes défavorisés ?
2. L'intervention a-t-elle favorisé l'égalité d'accès des hommes et des femmes, des garçons et des filles aux ressources, aux services et aux compétences ?
Coordination
1. Les situations d'urgence ou humanitaires étaient-elles à l'ordre du jour lors des réunions de coordination ?
2. Comment appréciez-vous le travail de synergie entre le MENFOP et le MFF ?
3. Comment appréciez-vous le rôle de coordination des interventions des PTF de l'UNICEF ?
Grille d'entretien : Ministères (MENFOP et MFF)
I-Identification du participant
Date
Lieu
Sexe
Structure d'appartenance
Rôle dans le programme éducation
Pertinence
1. Connaissez-vous l'apport de l'UNICEF en termes de résultats au système éducatif national ?
2. Les objectifs du programme éducation sont-ils cohérents avec les stratégies nationales en éducation ?
3. Pensez-vous que le programme de l'UNICEF répond aux besoins des bénéficiaires ?
4. Quel a été le degré de participation des différentes parties prenantes durant la planification ?
Efficacité
1. Connaissez-vous des résultats visés du programme qui ne sont pas atteints ? Lesquels et pourquoi ?
2. Connaissez-vous des résultats visés du programme qui sont atteints/dépassés ? Lesquels et pourquoi ?
3. Quel est le degré de participation des bénéficiaires durant la mise en œuvre du programme ?
4. Quelles sont les principales forces et faiblesses des systèmes nationaux d'information en éducation ?
5. Le programme de l'UNICEF a-t-il contribué à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation nationale ?
Efficience
1. Est-ce que le programme de l'UNICEF a renforcé les capacités des acteurs pour une bonne atteinte des résultats ? sinon pourquoi, si oui pouvez-vous en donner quelques exemples ?
2. Est-ce le programme a mis en place ou renforce les mécanismes de coordination et de suivi et évaluation ? Si oui sont-ils fonctionnels et efficaces ?
3. Est-ce que vous avez eu des feedbacks ou des moments de partage des résultats durant la mise en œuvre ?

Durabilité									
<ol style="list-style-type: none"> 1. Pouvez-vous, nous donner des éléments qui permettraient de dire que les acquis du programme sont viables au-delà de la fin du financement ? 2. Le renforcement de capacité des acteurs de votre ministère permet –il de continuer à mettre en œuvre des interventions au-delà de la fin du programme ? 3. Les organisations locales ont-elles les capacités de continuer à fournir des services de qualité aux enfants ? Si oui, quelle forme cela a-t-il pris ? 4. Quelle est votre appréciation du degré d'appropriation du programme par de la population ou des communautés ou groupes particuliers ? 									
Cohérence et couverture									
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les considérations humanitaires sont-elles explicitement prises en compte dans les politiques et les stratégies globales de l'éducation ? 2. Quelles sont les causes de la faible scolarisation des enfants réfugiés et autres enfants en situation d'urgence ? 									
Equité, genre et droit humains									
<ol style="list-style-type: none"> 1. Connaissez-vous des groupes défavorisés ou qui souffrent des iniquités pris en compte dans les résultats attendus du programme ? La priorité a-t-elle été donnée à ces groupes ? 2. L'intervention a-t-elle favorisé l'égalité d'accès des hommes et des femmes, des garçons et des filles aux ressources, aux services et aux compétences ? 									
Coordination									
<ol style="list-style-type: none"> 3. Comment appréciez-vous votre collaboration/synergie entre ministères (MENFOP et MFF) ? 4. Comment appréciez-vous le rôle de coordination des interventions des PTF de l'UNICEF ? 5. Les situations d'urgence ou humanitaires étaient-elles à l'ordre du jour lors des réunions de coordination ? 									
Grille d'entretien : ONG de mise en œuvre (LWF, l'Eglise Catholique du Diocèse de Djibouti)									
I-Identification du participant									
<table border="0"> <tr> <td>Date</td> <td>Lieu</td> <td>Sexe</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Structure d'appartenance</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Rôle dans le programme éducation</td> </tr> </table>	Date	Lieu	Sexe	Structure d'appartenance			Rôle dans le programme éducation		
Date	Lieu	Sexe							
Structure d'appartenance									
Rôle dans le programme éducation									
Pertinence									

<p>1. Quelles sont vos principales activités dans le cadre de l'amélioration de l'accès et de la qualité des apprentissages ?</p> <p>2. Quels sont les partenaires (PTF) qui vous appui.</p> <p>3. Quels est contribution de l'UNICEF à l'atteinte de vos objectifs ?</p> <p>4. Votre intervention a -t-elle contribué à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation inclusive ?</p> <p>5. Parlez-nous des difficultés que vous rencontrez dans vos interventions en faveur de l'éducation inclusive ?</p>
Durabilité
<p>6. Pouvez-vous, nous donner des éléments de viabilité de votre intervention</p> <p>7. Quelle est votre appréciation du degré d'appropriation de votre intervention par le gouvernement et les communautés ou groupes bénéficiaires ?</p>
Cohérence et couverture
<p>8. Pensez-vous que votre intervention a touché suffisamment les enfants vulnérables ? lesquels ? Si non pour quelles raisons ?</p>
Equité, genre et droit humains
<p>9. Pensez –vous que l'intervention a favorisé l'égalité d'accès des garçons et des filles à l'éducation ?</p>

Grille d'entretien : Chef de service régional de l'éducation		
I-Identification du participant		
Date	Lieu	Sexe
Structure d'appartenance		
Rôle dans le programme éducation		
Inclusion à l'école		
1. Est-ce que les écoles inclus des enfants réfugiés, nomades et vivant avec un handicap ?		
2. Les enfants réfugiés, nomades et vivant avec un handicap rencontrent-ils des difficultés s à l'école ? Si oui, lesquelles ?		
Accès et maintien des filles à l'écoles		
3. Y a-t-il des difficultés pour les filles d'accéder en première année du primaire ?		
4. Quels sont les principales causes des abandons scolaires chez les filles ?		

Questions sur les Dortoirs
<p>5. Y a-t-il un ou plusieurs collèges qui ont des dortoirs dans la région ? Si oui, quel est l'état de ces dortoirs ?</p> <p>6. Comment sont gérés les dortoirs ?</p> <p>7. Est-ce que les filles sont accueillies dans les dortoirs ? Si non pourquoi ?</p> <p>8. Qu'est-ce que les dortoirs apportent en termes d'amélioration de l'accès, du maintien ou de la qualité des apprentissages ?</p>
Projet d'école, jardins scolaires et classes multigrades
<p>9. Connaissez-vous des écoles avec des projets d'écoles appuyés par l'UNICEF ?</p> <p>10. Si oui, qu'est-ce que ces projets d'écoles appuyés par l'UNICEF apportent en termes d'amélioration de l'accès, du maintien ou de la qualité des apprentissages ?</p> <p>11. Connaissez-vous des écoles qui bénéficient de jardins scolaires appuyés par l'UNICEF ?</p> <p>12. Si oui, qu'est-ce que ces jardins scolaires apportent en termes d'amélioration de l'accès, du maintien ou de la qualité des apprentissages ?</p> <p>13. Existe-il des écoles multigrades dans votre région ?</p> <p>14. Si oui, est-ce que les enseignants des écoles multigrades sont-ils formés pour bien gérer ces classes ?</p>
Covid- 19
<p>15. Comment la continuité des enseignements a été assurée durant la période de Covid -19</p> <p>16. Le COvid-19 a-t-il eu des conséquences sur les abandons scolaires en cette rentrée scolaire ?</p>
Compétence de vie courante
<p>17. Quelle est votre appréciation du niveau d'intégration des compétences de vie courante dans les curricula ?</p> <p>18. Y a-t-il des améliorations à apporter dans l'intégration des compétences de vie courante dans les curricula ?</p>
Supervision et statistiques scolaires
<p>19. A quelle fréquence organisez-vous les supervisions des enseignants dans la région ?</p> <p>20. Les canevas de rapportage des statistiques scolaires permettent-ils de renseigner les informations sur les enfants défavorisés (réfugiés, handicapés) ? Si non, quelles suggestions pouvez-vous faire ?</p>
Participation des APE
<p>21. Quel est l'apport des APE dans le projet d'école (mobilisation sociale, jardin scolaire, hygiène de l'établissement) ?</p>

Grille d'entretien : Enseignants et Directeurs d'école primaire

I-Identification du participant		
Date	Lieu	Sexe
Structure d'appartenance		
Rôle dans le programme éducation		
Equité d'accès et d'apprentissage pour les enfants défavorisés		
1. Y a-t-il des enfants défavorisés (réfugiés, nomades et vivant avec un handicap) qui fréquentent votre établissement ?		
2. Si oui, est-ce que ces enfants défavorisés rencontrent des difficultés ? Si oui, lesquelles ?		
Accès et maintien des filles à l'écoles		
3. Quel est le pourcentage des filles par rapport aux garçons ?		
4. S'il y a moins de filles, qu'est ce qui explique le faible pourcentage des filles ?		
Covid-19		
5. Comment la continuité des enseignements a été assurée durant la période de Covid -19		
6. Le COvid-19 a-t-il eu des conséquences sur les effectifs des classes de cette année par rapport à l'année dernière ?		
Projet d'écoles financé par l'UNICEF		
7. Avez-vous un projet d'école ? Est-il financé par l'UNICEF ?		
8. Qu'est-ce le projet d'école apporte en termes d'amélioration de l'accès, du maintien ou de la qualité des apprentissages ?		
9. Qu'est-ce que le ces jardins scolaires en termes d'amélioration de l'accès, du maintien ou de la qualité des apprentissages ?		
Classes multigrades		
10. Est-ce que vous tenez des classes multigrades ?		
11. Avez-vous été formé pour enseigner les classes multigrades ?		
Participation des APE		

12. Quel est l'apport des APE dans le projet d'école (mobilisation sociale, jardin scolaire, hygiène de l'établissement) ?
13. A quelle fréquence avez-vous des supervisions pédagogiques et administratives depuis la région (Pour le Directeur d'école) ?

Grille d'entretien : APE/ Comité de Gestion des écoles (Ecoles primaires)

I-Identification du participant		
Date	Lieu	Sexe
Structure d'appartenance		
Rôle dans le programme éducation		
Participation des APE/Comité de Gestion des écoles		
1) Quelle est votre participation dans le projet d'école (mobilisation sociale, jardin scolaire, hygiène de l'établissement) ?		
2) Comment percevez-vous les activités du projet d'école (jardins, solaire, mobilisation sociale) ?		
3) L'APE rencontre-t-elle des difficultés pour participer davantage à la vie scolaire ? si oui lesquelles ?		
Inclusion scolaire		
4) Est-ce que enfants défavorisés (réfugiés, de parents nomades, handicapés) rencontrent des difficultés d'accès à l'école ?		
5) Si oui, dites - nous lesquelles ?		
Accès et maintien des filles à l'écoles		
6) Parler nous de l'accès des filles à l'école		
7) Qu'est-ce que l'APE fait pour améliorer la fréquentation scolaire ?		

Grille de focus group de discussion avec les élèves du primaire

I-Identification du participant

Date	Lieu	Nombre de garçons	Nombre de filles
Type d'école			
Niveau/classe			
1) Connaissez-vous des enfants en âge scolaire qui ne sont jamais aller à l'école ?			
2) Pourquoi ces enfants n'ont pas été à l'école ?			
3) Connaissez-vous des enfants qui ont quitté l'école ?			
4) Si oui, pourquoi ces enfants ont quitté l'école ?			
5) Est-ce que ce sont les filles ou les garçons qui abandonnent plus l'école ? Pourquoi ?			
6) Est-ce que vous avez suivi des cours durant le covid-19 l'année scolaire passée ? par quel moyen avez-vous suivi les cours ?			
7) Certains Le Covid-19 a-t-il eu des conséquences sur les effectifs des classes de cette année par rapport à l'année dernière ?			
8) Qu'est-ce le jardin scolaire vous apporte de plus par rapport à la situation avant qu'il y ait le jardin scolaire ? (Pour les écoles avec jardin scolaires appuyé par l'UNICEF)			

Grille d'entretien : Enseignants et Directeurs de collège

I-Identification du participant

Date Lieu Sexe

Structure d'appartenance

Rôle dans le programme éducation

Equité d'accès et d'apprentissage pour les enfants défavorisés

1. Y a-t-il des enfants défavorisés (réfugiés, nomades et vivant avec un handicap) qui fréquentent votre établissement ?

2. Est-ce que ces enfants défavorisés rencontrent des difficultés ? Si oui, lesquelles ?

Accès et maintien des filles à l'écoles

3. Parler nous de l'accès des filles en première année du collège (6^e année) ?

4. Y a-t-il des filles qui abandonnent l'école ? Si oui parlez-nous les causes de cette situation ?

Questions sur les Dortoirs

5. Y a-t-il des dortoirs dans ce collège ? Si oui, quel est l'état de ces dortoirs ?

6. Comment sont gérés les dortoirs ?

7. Est-ce les filles sont accueillies dans les dortoirs ? Si non pourquoi ?

8. Qu'est-ce que les dortoirs apport à l'accès, au maintien et à la qualité de l'éducation ?

Compétences de vie courante

9. Avez-vous été formé à l'intégration des compétences de vie courantes dans les curricula ?

10. Comment appréciez-vous l'intégration des compétences de vie courante dans les curricula ?

11. Qu'est-ce que les compétences de vie courante ont apporté à l'approche pédagogique et aux élèves ?

12. Y a-t-il des améliorations à apporter dans l'intégration des compétences de vie courante dans les curricula ?

Projet d'école
13. Avez-vous un projet d'école dans cet établissement ? qu'est ce qui compose le projet d'école ?
14. Qu'est-ce le projet d'école apporte en termes d'amélioration de l'accès, du maintien ou de la qualité des apprentissages ?
Participation des APE
15. Qu'est - ce que l'APE apporte au projet d'école (mobilisation sociale, jardin scolaire, hygiène de l'établissement) ?
16. A quelle fréquence avez-vous des supervisions pédagogiques et administratives depuis la région (Pour le Directeur) ?

Grille d'entretien : APE (collèges)		
I-Identification du participant		
Date	Lieu	Sexe
Structure d'appartenance		
Rôle dans le programme éducation		
Inclusion scolaire		
1) Est-ce que enfants défavorisés (réfugiés, de parents nomades, handicapés) rencontrent des difficultés d'accès à l'école ?		
2) Si oui, dites -nous lesquelles ?		
Accès et maintien des filles à l'écoles		
3) Parler nous de l'accès des filles à l'école		
4) Y a-t-il des filles qui quittent l'école ? Si oui, dites-nous pourquoi ??		
Questions sur les Dortoirs		
5) Y a-t-il des dortoirs dans ce collège ? Si oui, quel est l'état de ces dortoirs ?		
6) Est -ce les filles sont accueillies dans les dortoirs ? Si non pourquoi ?		
7) Qu'est-ce que les dortoirs apport en termes d'amélioration de l'accès, du maintien ou de la qualité des apprentissages ?		
Participation des APE		
8) Qu'est - ce que l'APE apporte au projet d'école (mobilisation sociale, jardin scolaire, hygiène de l'établissement) ?		
9) L'APE rencontre-t-il des difficultés pour participer davantage à la vie scolaire ? si oui lesquels ?		

Grille de focus group de discussion avec les élèves du collège

I-Identification du participant

Date	Lieu	Nombre de garçons	Nombre de filles
Type d'école			
Niveau/classe			

- 1) Connaissez-vous des enfants en âge scolaire qui ne sont jamais aller à l'école ?
- 2) Pourquoi ces enfants n'ont pas été à l'école ?
- 3) Connaissez-vous des enfants qui ont quitté l'école ?
- 4) Si oui, pourquoi ces enfants ont quitté l'école ?
- 5) Est-ce que ce sont les filles ou les garçons qui quittent plus l'école ? Pourquoi ?
- 6) *Y a-t-il des dortoirs dans ce collège ? Si oui, quel est l'état de ces dortoirs ?*
- 7) *Est -ce les filles sont accueillies dans les dortoirs ? Si non pourquoi ?*
- 8) *Qu'est-ce que les dortoirs apportent à l'amélioration de vos études ?*
- 9) Connaissez-vous les compétences de vie courante ? pouvez-vous citer quelques-unes ?

Grille de focus group de discussion avec les élèves dans les camps de réfugiés

I-Identification du participant

Date	Lieu	Nombre de garçons	Nombre de filles
Type d'école			
Niveau/classe			

- 1) Connaissez-vous des enfants en âge scolaire qui ne sont jamais aller à l'école ?
- 2) Si oui, pourquoi ces enfants n'ont pas été à l'école ?
- 3) Connaissez-vous des enfants qui ont quitté l'école ?
- 4) Si oui, pourquoi ces enfants ont quitté l'école ?
- 5) Est-ce que ce sont les filles ou les garçons qui quittent l'école le plus ? Pourquoi ?

Annexe 6 : Lettre d'approbation éthique



Research Ethics Approval

28 July 2020

Zida Yemdaogo, MSc
c/o UNICEF MENA Regional Office
P.O. Box 1551
11821 Amman Jordan

RE: Ethics Review Board findings for: *Évaluation indépendante du programme éducation et développement des Adolescents -Programme de Coopération 2018-2022 UNICEF Djibouti* (Review #263EDJI20)

Dear Zida Yemdaogo,

Protocols for the protection of human subjects in the above study were assessed through a research ethics review by HML Institutional Review Board (IRB) on 24 June – 28 July 2020. This study's human subjects' protection protocols, as stated in the materials submitted, received **ethics review approval**.

You and your project staff remain responsible for ensuring compliance with HML IRB's determinations. Those responsibilities include, but are not limited to:

- ensuring prompt reporting to HML IRB of proposed changes in this study's design, risks, consent, or other human protection protocols and providing copies of any revised materials;
- conducting the research activity in accordance with the terms of the IRB approval until any proposed changes have been reviewed and approved by the IRB, except when necessary to mitigate hazards to subjects;
- promptly reporting any unanticipated problems involving risks to subjects or others in the course of this study;
- notifying HML IRB when your study is completed.

HML IRB is authorized by the U.S. Department of Health and Human Services, Office of Human Research Protections (IRB #1211, IORG #850), and has DHHS Federal-Wide Assurance approval (FWA #1102).

Sincerely,

D. Michael Anderson, Ph.D., MPH
Chair & Human Subjects Protections Director, HML IRB

cc: Valentina Prospero, Robert Stryk, Penelope Lantz, JD

HML Institutional Review Board
1101 Connecticut Avenue, NW Suite 450
Washington, DC 20036 USA
+1.202.246.8504
unicef@hmlirb.com www.hmlirb.com

Annexe 7 : Code de conduite de l'évaluateur

Déclaration sur l'Éthique

Cette évaluation s'est faite en application des principes suivants :

Indépendance : L'Évaluateur est indépendant et n'a pas participé à des activités du Programme, ni responsable dans le passé de la conception, de l'exécution ou de la supervision du programme éducation à Djibouti.

Impartialité : Les évaluateurs s'attacheront à fournir une présentation globale et équilibrée des forces et faiblesses du programme. Le processus d'évaluation a été impartial à toutes les étapes, et a pris en compte tous les points de vue reçus de la part des parties prenantes.

Transparence : Les évaluateurs s'engagent à communiquer d'une manière aussi ouverte que possible l'objectif de l'évaluation, les critères appliqués et l'utilisation attendue des résultats. Ce rapport d'évaluation vise à fournir des informations transparentes sur ses sources, ses méthodes et ses approches.

Divulgarion : Le rapport sert de mécanisme par lequel les résultats et les enseignements identifiés dans l'évaluation sont diffusés aux décideurs politiques, au personnel opérationnel, aux bénéficiaires, au grand public et aux autres parties prenantes.

Éthique : Les évaluateurs s'engageront à respecter le droit des institutions et des individus à fournir des informations en toute confiance, et les sources des informations et opinions spécifiques figurant dans le présent rapport ne sont pas divulguées, sauf si nécessaire et uniquement après confirmation de la part de la personne consultée.

Compétences et capacités : Les références des évaluateurs au niveau de son expertise, de l'ancienneté et de l'expérience, telles que requise dans les termes de référence seront fournis en annexe du rapport final.

Crédibilité : Cette évaluation sera basée sur des données et des observations fiables et dignes de confiance en ce qui concerne la qualité des instruments, les procédures et les analyses utilisées pour recueillir et interpréter les informations.

Utilité : Les évaluateurs s'efforceront d'être aussi bien informés que possible de sorte que le rapport qu'ils produiront soit pertinent, opportun et aussi concis que possible. Visant à être le plus bénéfique possible aux parties prenantes, le rapport doit présenter d'une manière complète et équilibrée les faits, résultats et problèmes, conclusions et recommandations

I. Identification des considérations éthiques

Code éthique à signer par les évaluateurs

Toute l'équipe des évaluateurs suivra les normes standards pour les évaluations de l'UNEG ainsi que la guidance concernant l'éthique des évaluations [UNICEF Procedure for Ethical Standards in Research, Evaluation, Data Collection and Analysis](#).

Toutes les personnes contactées seront informées de l'exercice et de sa finalité, et une autorisation préalable sera, à chaque fois, requise par écrit pour assurer leur participation volontaire. Au cours des visites, les évaluateurs veilleront à informer – systématiquement – les populations et le personnel présents sur la nature de l'exercice, et le volontariat de la participation ou de la présence ont été toujours respectés. De la même façon, les aspects de sensibilités culturelles seront pris en compte et respectés.

L'équipe s'engagera à mettre en place les mesures techniques et d'organisation interne qui vont viser à garantir la sécurité des données personnels auxquelles elle aura eu accès afin d'éviter son altération, perte ou accès non autorisé, selon les termes prévus dans la réglementation en vigueur concernant les audits de comptes et l'évaluation.

Toute la documentation mise à disposition par l'UNICEF sera utilisée strictement dans le cadre de cette évaluation. Tous droits d'auteurs ainsi que le droit de divulgation de l'information produite par l'évaluation et à son rapport final appartiennent à l'entité qui contracte l'évaluation.

Code d'éthique sur la sécurité des personnes

Formation des consultants en respect des normes éthiques

Avant le travail de terrain, tous les consultants (International et nationaux) en plus du certificat BSAFE vont renforcer leurs connaissances sur l'éthique en suivant les cours conseillés par l'UNICEF pour les consultants à savoir (Ethics and Integrity at UNICEF, Prevention of Sexual Harassment and Abuse of Authority et Sexual Exploitation Abuse).

Risques et bénéfices pour les participants : Les participants aux entretiens et discussions ont l'opportunité de connaître les objectifs de l'évaluation et la possibilité de contribuer à cette évaluation par leurs réponses aux questions.

Les évaluateurs expliqueront aux populations que ce sont les contraintes de temps qui font qu'ils choisissent un échantillon de personnes pour discuter avec elles. Toutefois, les évaluateurs informeront les participants qu'il n'y a pas de bénéfice directe telle qu'une rétribution (en espère ou en nature) pour la participation aux entretiens et discussions de groupes.

Les risques possibles seront minimisés vu le caractère confidentiel des données collectées et l'anonymat des participants.

Mesures de prévention du COVID-19 : Un guide de prévention du CoVID-19 sera produit par le consultant principal et le point focal de l'évaluation pour une utilisation par l'ensemble des membres de l'évaluation. Le guide sera centré sur le respect des principales mesures barrières à savoir : le lavage des mains au savon ou la désinfection au gel hydro-alcoolique, éviter les poignées de main, le port du masque de protection, maintenir une distance de 1,5 m entre l'enquêteur et les participants.

Transparence dans la sélection des participants aux entretiens et discussions de groupes

La sélection des participants est volontaire. Pour les entretiens avec les adultes, nous visons des personnes détenteurs d'informations sur le programme et sur le contexte de mise en œuvre.

Pour les adolescents et les enfants, les enseignants vont leur expliquer les objectifs des entretiens avant de solliciter leur participation volontaire au focus groups

Consentement éclairé

Pour les entretiens avec les adultes, un consentement éclairé est prévu (Annexe 1) pour informer le participant et demander une autorisation écrite préalable à chaque fois avant un entretien individuel. Si l'interviewé donne son accord l'interview peut commencer. Si après les explications l'interviewé ne donne pas son accord l'interview prend fin.

Pour le cas des discussions avec les enfants et adolescents, comme indiqué dans la partie méthodologie, les enfants et adolescents de moins de 18 ans (10-12 ans au primaire et 12-17 ans au cour moyen) seront inclus dans les entretiens car ce sont les principales cibles du programme éducation et développement des adolescents. Pour ces groupes, deux consentements écrits sont requis : un consentement écrit de la part de leurs parents ou tuteur et un autre consentement écrit de l'adolescent lui-même (Annexe 3).

S'assurer que les participants sont à l'aise durant les entretiens : Pour cette évaluation, il est prévu des consultants nationaux qui maîtrisent les deux principales langues parlées que sont l'arabe et le français qui sont les principales langues l'enseignement à Djibouti. Lors des discussions de groupes les participants interviendront selon leur préférence en français ou en arabe. Il n'y aura pas de recours à un interprète et les enfants et adolescents s'exprimeront aisément dans la langue couramment parlée et poseront des questions de compréhension si nécessaire.

Les entretiens se tiendront dans des lieux où les participants sont confortables. Par exemple les discussions avec les adolescents et les enfants se tiendront à l'école dans une salle dédiée à cet effet, idéalement à l'écart des autres classes pour éviter l'influence des intrus et des autres élèves qui ne participent pas aux discussions.

Droit du participant d'interrompre l'interview à tout moment : L'enquête (adulte ou adolescent) peut arrêter l'entretien à tout moment s'il le souhaite. De plus, si pour une raison ou une autre un participant ne veut pas répondre à une question, c'est son droit et il est libre de ne pas y répondre.

Prise de notes expliquée aux participants des entretiens : Lors des discussions, il est prévu des prises de notes sur les discours et les attitudes des participants. Les évaluateurs expliqueront aux participants qu'ils prendront des notes sur tous ce qui sera dit mais en précisant qu'ils ne vont pas mentionner le nom de la personne qui intervient.

Assurer l'anonymat des interviewés : L'anonymat des participants aux interviews sera respecté : par exemple, lorsqu'on utilise les propos d'un participant pour illustrer une situation dans le rapport, son nom ou d'autres éléments qui permettent d'identifier l'auteur du discours ne seront pas mentionnés.

Rapporter tout cas ou suspect de viol sur mineur : Le consultant principal rapportera le cas par écrit à l'UNICEF tout en respectant l'identité et la dignité du mineur. L'UNICEF en collaboration avec les autorités compétentes du gouvernement se chargera de faire le suivi du cas.

Possibilité de poser des questions après l'interview : Si à la fin des échanges un participant a des questions à poser ou voudrait de l'aide parce les discussions le rendent triste ou inquiet, il ou elle sera encouragée par les évaluateurs à contacter le point focal de l'évaluation à l'UNICEF Djibouti à l'adresse suivante :

Mr. Abdallah Mohamed Youssouf, Tel: (253)77-62-77-48;

Email: amohamedyoussouf@unicef.org

Code d'éthique sur la protection de l'identité des enquêtés

Les évaluateurs suivront scrupuleusement les recommandations de l'UNICEF sur la protection de l'identité des participants à la collecte d'information. Il s'agit de s'assurer de ce qui suit.

Ne pas divulguer l'information sur les participants : Les informations personnelles des participants ne seront pas partagées avec une personne en dehors de l'équipe d'évaluation.

Accès restreint aux grilles d'entretiens (sous format papier) rempli. Les guides d'entretien, une fois remplis et transcrits seront gardés dans une armoire à serrure pour empêcher l'accès à d'autres personnes que l'équipe d'évaluation.

Codifier les informations personnelles des participants : Pour ce qui est des focus groups avec les enfants et les adolescents, leurs noms ne seront pas renseignés sur les grilles d'entretiens ou les notes prises par les évaluateurs. Ce sont seulement des informations telles que l'école la classe et l'âge qui seront renseignés pour permettre de mieux contextualiser leurs propos. Pour ces discussions de groupes, il n'y a pas de problème de codification des données personnelles des participants.

Pour ce qui est des entretiens individuels avec les adultes (partenaires du programme), lors de la transcription des entretiens, les données personnelles seront codifiées. La correspondance entre les codes et les informations d'identification des participants sera gardée chez l'évaluateur principal avec un mot de passe pour ouvrir le fichier.

Code d'éthique sur la sécurité des données

L'évaluateur principal est le garant de la sécurité de données, pour les faire les actions suivantes seront prises.

Sécurité des questionnaires remplis : Une fois, les informations sur les grilles d'entretien transcrites, ces fiches remplis seront gardées en lieu sûr à l'UNICEF (car c'est la propriété de l'UNICEF) avec un accès limité.

Limitation de l'accès aux données électroniques : Une fois les données transcrites, les consultants associés les transmettent au consultant principal et les suppriment de leurs ordinateurs. L'évaluateur principal gardera tous les documents fichiers de l'évaluation (grille d'entretien, transcription des données brutes, différentes versions du rapport d'évaluation) dans un dossier sur son ordinateur et dans un disque externe. Ces dossiers seront protégés par des codes d'accès (mots de passe) qu'il changera souvent.

Sauvegarde des données en sécurité après l'évaluation

Après l'évaluation, les dossiers contenant tous les documents de l'évaluation seront gardés après la fin du programme éducation de l'UNICEF en Djibouti (prévue pour 2022).

Suppression des données de l'évaluation : Les données de l'évaluation seront conservées au moins 5 ans après la fin du programme, puis tous les fichiers de l'évaluation seront supprimés de l'ordinateur et des autres supports par l'évaluateur principal.

Mise à jour régulière des antivirus : pendant l'évaluation jusqu'à la suppression des données électroniques, le consultant assurera la mise à jour régulière des antivirus de l'ordinateur dans lequel les données seront stockées.

Demande de consentement éclairé pour tous les entretiens individuels

Demande de consentement éclairé

Bonjour /Bonsoir, Je m'appelle [nom de l'évaluateur], je suis un consultant individuel recruté par l'UNICEF/Djibouti en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP) et le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF). Je suis commis à l'évaluation du programme éducation qui vise à :

- 1) Améliorer l'accès à l'éducation surtout pour les enfants les plus défavorisés,
- 2) Renforcement de la qualité des apprentissages des élèves,
- 3) Renforcement de la coordination du secteur de l'éducation nationale.

Dans le cadre de l'évaluation de ce programme, nous échangeons avec les parties prenantes et les bénéficiaires sur les succès et les contraintes du programme et les améliorations à apporter.

L'interview devrait prendre environ **45 minutes**.

Toutes les informations que nous recueillons resteront strictement confidentielles et vos réponses ne seront jamais divulguées.

Votre participation est volontaire et il n'y a pas de bénéfice directe liée à la participation à l'interview, toutefois, vos réponses aideront à améliorer les interventions futures dans le secteur de l'éducation.

Vous pouvez interrompre à tout moment l'interview si vous en éprouvez le besoin sans que cela puisse vous porter préjudice.

Vous garderez une copie de cette déclaration de consentement éclairé

Pouvons-nous commencer l'interview maintenant ? 1. **Oui** [] 2. **Non** []

A compléter par le participant à l'entretien individuel

Je déclare avoir lu et compris les informations sur le consentement ci-dessus.

Je choisis volontiers de participer à l'entretien et je consens que l'UNICEF utilise les informations que je partagerai avec l'équipe des évaluateurs pendant la discussion dans le rapport d'évaluation vu que mon identité sera gardée anonyme tel que stipulé dans la demande de consentement.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Personne à contacter pour toute question relative à l'évaluation :

1- Mr. Abdallah Mohamed Youssouf, Point focal de l'évaluation à l'UNICEF

Tel: (253)77-62-77-48;

Email: amohamedyoussouf@unicef.org

2- ZIDA Yemdaogo, consultant Principal

Consentement éclairé pour tous les focus groups de discussion

Demande de consentement éclairé

Bonjour /Bonsoir, Je m'appelle [nom de l'évaluateur], je suis un consultant individuel recruté par l'UNICEF/Djibouti en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP) et le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF). Je suis commis à l'évaluation du programme éducation qui vise à :

- 1) Améliorer l'accès à l'éducation surtout pour les enfants les plus défavorisés,
- 2) Renforcer la qualité des apprentissages par les élèves,
- 3) Renforcer la coordination du secteur de l'éducation nationale.

Dans le cadre de l'évaluation de ce programme, nous échangeons avec les enfants et adolescents sur les difficultés que vous rencontrez en matière d'accès et de maintien à l'école et également sur la qualité des apprentissages.

Les discussions prendront environ **1 heure et demi (90 minutes)** et vous serez avec d'autres enfants/adolescents, au total environ une dizaine de participants. L'interview se mènera soit en arabe ou en français (selon la langue d'enseignement dans ladite école)

Toutes les informations que nous recueillons resteront strictement confidentielles et vos réponses ne seront jamais divulguées. Vos noms ne seront pas mentionnés dans le rapport que nous produirons.

Votre participation est volontaire et il n'y a pas de bénéfice directe liée à la participation à l'interview, toutefois, vos réponses aideront à améliorer les interventions futures dans le domaine de l'éducation.

Vous êtes libre d'accepter de participer à cette discussion. Si pour une raison ou une autre vous ne voulez pas répondre à une question, c'est votre droit et vous êtes libre de ne pas y répondre.

Aussi vous pouvez mettre fin à votre participation à tout moment si vous le souhaitez.

Il est important d'assurer la confidentialité des échanges lors des discussions et surtout de ne pas partager le contenu de ces discussions avec des personnes n'ayant pas pris part aux discussions.

A la fin des échanges, au cas où vous avez des questions à poser ou voulez de l'aide parce que ce dont vous avez parlé vous rend triste ou inquiet, vous pouvez contacter le point focal de l'évaluation à l'UNICEF à l'adresse suivante :

Mr. Abdallah Mohamed Youssouf, Tel: (253)77-62-77-48; Email: amohamedyoussouf@unicef.org

A présent si vous êtes d'accord pour participer aux discussions, je vous demande d'informer vos parents/tuteurs.

Ensuite il vous est demandé de compléter le formulaire suivant, de demander à vos parents de le compléter également et de nous le ramener avant le début de la discussion en groupe.

A compléter par l'enfant/adolescent qui souhaite participer aux discussions

Je déclare avoir lu et compris les informations sur le consentement ci-dessus.

Je choisis volontiers de participer au focus group discussion et je consens que l'UNICEF utilise les informations que je partagerai avec l'équipe des évaluateurs pendant les discussions de groupes dans le rapport d'évaluation vu que mon identité sera gardée anonyme tel que stipulé dans la demande de consentement.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

A compléter par les parents/tuteurs de l'enfant/adolescent

Je déclare avoir lu et compris les informations sur le consentement ci-dessus.

Je donne mon accord pour que [nom de l'enfant] _____

Participe aux Focus group de discussion des élèves dans le cadre de l'évaluation du programme éducation.

Nom : _____

Rôle : Père ___ Mère ___ Tuteur (préciser) _____ (cocher la bonne réponse)

Signature : _____

Date: _____

Personne à contacter pour toute question relative à l'évaluation :

1- Mr. Abdallah Mohamed Youssouf, Point focal de l'évaluation à l'UNICEF

Tel: (253)77-62-77-48;

Email: amohamedyoussouf@unicef.org

2- ZIDA Yemdaogo, consultant Principal

Annexe 8 : Matrice d'évaluation

Questions	Indicateurs	Sources
Pertinence		
5- Dans quelle mesure le programme appuie-t-il le pays pour s'aligner aux priorités globales (ODD) et cadre-t-il avec les priorités nationales ?	1- Degré d'alignement du programme avec l'ODD4, la Vision Djibouti 2035, le Schéma Directeur 2010-2019 et le plan d'action de l'Education (PAE 2017-2020)	Vision Djibouti 2035 Schéma Directeur 2010-2019
6- Est-ce que les objectifs du programme sont spécifiques, mesurables, adéquats, réalisables dans le temps ?	2- Proportion des indicateurs du programme respectant les critères SMART	PAE 2017-2020, Annuaire statistiques, Statistiques du MENFOP et du MFF, CPD 2018-2022, rapports annuels, rapports de suivi, revues annuelles
7- Les résultats sont cohérents entre les différents niveaux	3- -Existence d'un cadre de résultats bien définis soutenue par une théorie des changements	
8- La recevabilité de l'UNICEF par rapport aux résultats		
Efficacité		
4. Les Produits visés par le programme ont-ils été totalement ou partiellement atteints ?	1.1- Existence d'une version finalisée du plan ou de la stratégie nationale qui promeut l'équité dans l'accès et l'apprentissage	Annuaire statistiques Stat. Du MENFOP
	1.2- Le niveau d'intégration du module de formation des enseignants aux compétences de vie courante et l'éducation à la citoyenneté	Stat. Du MEF
	1.3- Existence d'un référentiel des évaluations des apprentissages dans les salles de classes	Rapports annuels Rapports de suivi
	1.4- Existence d'un Plan sectoriel de l'Education ou plan de transition	Revue annuelle Rapports de suivi
	1.5-Existence d'un Système d'Information pour la Gestion de l'Education inclusif qui intègre les données désagrégées et des données sur les enfants vulnérables	Entretiens : PTF, MFF, MENFOP,
	1.6-Pourcentage des écoles primaires ayant des plans de développement qui adressent clairement les questions d'équité	Entretiens et FGD bénéficiaires
5. Quelles sont les contraintes pour l'atteinte des résultats		
6. Quel est le degré de participation effective des bénéficiaires	2- Principaux goulets d'étranglement dans l'atteinte des résultats 3-Niveau de la participation des bénéficiaires dans la mise en œuvre du programme	

Questions	Indicateurs	Sources
Efficiences		
5- L'utilisation des fonds est-elle optimale ?	1- Taux d'exécution financière	Analyse du budget
6- L'intervention disposait-elle de suffisamment de personnel compétent ?	2- Niveau d'adéquation de la qualification du personnel pour le programme	Rapports annuels, rapports de suivi, revues annuelles
7- Les activités ont-elles été menées dans le temps et les limites du budget imparti ?	3- Proportion des activités réalisés dans le temps et avec le budget imparti ?	Entretiens avec les spécialistes du MENFOP, MFF, PTF, ONG de mise en œuvre,
8- Quelle est l'efficacité du système de coordination	4.1-Existence de mécanisme de coordination fonctionnelle	
9- Quelle est l'efficacité du système de suivi et évaluation	4.2-Niveau de prise en compte des situations d'urgence ou humanitaires lors des réunions de coordination	
10- Quelle est l'efficacité du système de renforcement des capacités	5.1-Niveau de réalisation des activités de S&E programmées 5.2- Niveau de fiabilité des indicateurs de suivi du programme 6-Proportion des activités de renforcement des capacités réalisées	
La Durabilité		
1. Quelle est la capacité de viabilité et de réplication-capitalisation des acquis du programme ?	1-Existence de preuves de viabilité et de mise à l'échelle des acquis du programme	Rapports annuels, rapports de suivi, revues annuelles
2. Existe-t-il un mécanisme national pour la mobilisation des fonds pour le programme ?	2- Existence d'un mécanisme national pour la mobilisation des fonds pour le programme	Entretiens PTF Entretiens MENFOP, Entretiens MFF
3. Quel a été le degré d'appropriation de la population ou des communautés ou groupes particuliers du programme	3-Degré d'appropriation du programme par la population, les communautés ou groupes particuliers.	Entretiens et FGD
4. Quelles sont les contributions des interventions humanitaires à court terme à la résilience des populations (post-crise) et au processus de développement	4-Degré de contribution des interventions humanitaires à la phase de relèvement et au processus de développement	
Couverture		
Est-ce que les considérations humanitaires sont explicitement prises en compte dans les politiques et les stratégies globales des acteurs qui interviennent dans le cadre de l'urgence/humanitaire ?	Degré de prises en compte de l'urgence/humanitaire dans les politiques et les stratégies globales dans le cadre du programme éducation	CPD 2018-2022, PAE 2017-2020, rapports et revues annuels, rapports de suivi, Entretiens et FGD

Questions	Indicateurs	Sources
Est-ce que le programme éducation a-t-il touché les enfants des réfugiés et autres enfants victimes de situation d'urgence dans le pays. ? Si non pour quelles raisons ?	<p style="text-align: center;">Cohérence</p> 1-Proportion des réfugiés et autres enfants victimes de situation d'urgence scolarisés. 2- Principaux facteurs de la faible scolarisation des enfants réfugiés et autres enfants victimes de situation d'urgence	Rapports annuels, Rapports de suivi, Revues, Entretiens avec PTF, MENFOP, MFF, ONG, Entretiens FGD
5- L'action est –elle programmée pour prendre en considération l'équité, l'égalité des sexes et l'approche basée sur les droits humains. 6- La participation des groupes cibles a la planification du programme 7- Quelle est la priorité accordée aux groupes les plus défavorisés pendant dans la mise en œuvre 8- L'égalité d'accès des hommes et des femmes, des garçons et des filles aux ressources, aux services et aux compétences a-t-elle été prise en compte durant la mise en œuvre de l'intervention ?	<p style="text-align: center;">Genre, équité et approche fondée sur les droits humains</p> 1- -Existence d'une analyse de la situation faisant ressortir clairement les besoins des groupes cibles, les questions de l'équité et des droits humains 2- Existence de la documentation du processus d'élaboration du programme démontrant la participation des parties prenantes 3- Proportion des bénéficiaires les plus défavorisés du programme 4- Le niveau de prise en compte des besoins spécifiques des groupes et des régions défavorisées dans la mise en œuvre	CPD 2018-2022, PAE 2017-2020, Annuaire statistiques, Statistiques du MENFOP et du MFF, CPD 2018-2022, rapports annuels, rapports de suivi, revues annuelles

Annexe 9 : Plan de travail des consultants

Phase	Principales activités	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Période (2020)
Phase 1 : rédaction du rapport initial	Analyse documentaire et rédaction du rapport											17/03 - 6/04
	Commentaires du rapport initial par l'UNICEF Djibouti											05/2020
	Intégration des commentaires (à Distance)											1-9/06/2020
	Revue du bureau régional et bureau de l'éthique (draft 1)											20-30/06/2020
	Intégration des commentaires (à Distance)											7-14/07/2020
	Revue du bureau régional et bureau de l'éthique (draft 2)											28/07-05/08/2020
	Intégration des commentaires résiduels (à Distance)											05-10/08/2020
	Participation à la rédaction des TDR											
Phase 2 : collecte d'informations	Revue documentaire et entretiens avec l'UNICEF et le MENFOP et participation au											4-7/10/2020
	Atelier de présentation, de validation et											08-09/10/2020
	Entretiens, Focus group et mission de terrain											9-29/10/2020
	Débriefing au groupe de référence											29/10/2020
Phase 3 : Analyse de données et production et validation du rapport.	Rédaction du draft1 du rapport de l'évaluation (à Distance)											1-20/11/2020
	Commentaires et contrôle qualité au BR et bureau d'éthique											21-29/11/2020
	Commentaires du draft1 du rapport groupe de référence											21-29/11/2020
	Intégration des commentaires (à Distance)											1-5/12/2020
	Commentaires du bureau régional et bureau d'éthique sur le draft 2 du rapport											5-10/12/2020
	Commentaires du comité de suivi du draft 2											5-10/12/2020
	Intégration des commentaires (à Distance)											10-15/12/2020
	Validation du rapport de l'évaluation (à Distance)											21/12/2020
Intégration des commentaires résiduels et plan de mise en œuvre des recommandations (à Distance)												26-30/12

Annexe 10 : Théorie du changement

Figure 2 : Théorie du changement

